

Retranscriptions faites par Gilbert MINGOUT avec les photos de Pierre LEYSSENE.

Mariage ,sur la commune d'instituteur, demeurant Cornil, 48 ans, oncle de la future, du 07/01/1893 de:
Auguste LAVIALLE et de GORSE MARIE-JEANNE EUGÉNIE

Lui : Habitant Noailles (Corrèze) , Né le 22/08/1870 , De profession clerc d'huissier , Rq: majeur, domicilié à Noailles (Corrèze)

Elle : Habitant Corrèze , Né le 12/04/1872 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean LAVIALLE (De profession Propriétaire , Rq: 60 ans, demeurant à Noailles, présent et consentant). La mère est Marie Marguerite DELMAS (52 ans, demeurant à Noailles, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Emile Léonard GORSE (De profession huissier , Rq: 53 ans, demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie TAYSSE (Rq: 45 ans, sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François SARGUEIL (huissier, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) , Paul TAYSSE (employé de banque, demeurant Brive, 33 ans, cousin de la future) , Léon GORSE (avocat, demeurant à Tulle, 27 ans, frère de la future) et Pierre COMTE (instituteur, demeurant Cornil, 48 ans, oncle de la future)

Mariage le 7 janvier 1893 à Egletons .N°1 .L'an 1893, et le 7 du mois de janvier à 11 heures du matin.
.Acte de mariage de M. LAVIALLE Auguste, clerc d'huissier, né à Noailles (Corrèze) le 22 août 1870, domicilié à Noailles (Corrèze), fils majeur et légitime de M. Jean LAVIALLE, âgé de 60 ans et de Dame Marie Marguerite DELMAS, âgée de 52 ans, tous deux propriétaires demeurant au dit lieu de Noailles, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et Demoiselle GORSE Marie-Jeanne Eugénie, sans profession, née Corrèze (Corrèze) le 2 avril 1872, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de M. Emile Léonard GORSE ex huissier, âgé de 53 ans et Dame Marie TAYSSE, âgée de 45 ans, sans profession, demeurant ensemble à Egltons, présents et consentant d'autre part.
.Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Noailles les dimanches 25 décembre 1892 et 1 janvier 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LAVIALLE Auguste .Et Demoiselle: GORSE Marie-Jeanne Eugénie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- SARGUEIL François, âgé de 26 ans, non parent, huissier, demeurant à Egletons .2- TAYSSE Paul, âgé de 33 ans, cousin de la future, demeurant à Brive .3- GORSE Léon, âgé de 27 ans, frère de la future, avocat, demeurant à Tulle .4- COMTE Pierre, âgé de 48 ans, oncle de la future, instituteur, demeurant à Cornil .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf Madame LAVIALLE qui a déclaré ne savoir signer. .J.GORSE, TAUSSE, COMTE, M. GORSE, LAVIALLE, SARGUEIL, Léon GORSE, A. LAVIALLE. SPINASSE maire. . .

Acte 19073- (386)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent, du 14/01/1893 de:

Antoine dit Léonard MASSONIE et de MAGNODET JEANNE

Lui : Habitant Darnets (Le Mas) , Né le 05/04/1865 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Chaumeil (Vialaneix) , Né le 09/03/1869 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MASSONIE (De profession Cultivateur , Rq: 66 ans, demeurant au Mas de Darnets, présent et consentant). La mère est Catherine BERGEAL (58 ans, cultivatrice au Mas de Darnets, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François MAGNODET (De profession Cultivateur , Rq: 69 ans, demeurant Vialaneix de Chaumeil, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine NARD (Rq: † à Vialaneix de Chaumeil le 12/01/1891)

En présence de Pierre PAQUET (cafetier, demeurant Egletons, 57 ans, non parent) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 47 ans, non parent) , Louis TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) et Martin CHABRERIE (cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent)

Mariage le 14 janvier 1893 à Egletons .N°2 .L'an 1893, et le 14 du mois de Janvier à 11 heures du matin. .Acte de mariage de MASSONIE Léonard, cultivateur, né au Mas commune de Darnets, le 5 avril 1865, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de MASSONIE Antoine, cultivateur, âgé de 66 ans et de BERGEAL Catherine, cultivatrice, âgée de 58 ans, demeurant ensemble au Mas, commune de Darnets, canton de Meymac (Corrèze), ici présent et consentant au présent mariage, d'une part. .Et MAGNODET Jeanne, cultivatrice, née à Vialaneix commune de Chaumeil le 9 mars 1869, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de MAGNODET François, cultivateur, âgé de 69 ans, demeurant au Vialaneix commune de Chaumeil (Corrèze), ici présent et consentant au présent mariage et NARD Catherine, décédée le 12 janvier 1891 au dit lieu de Vialaneix, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Chaumeil (Corrèze) les dimanches 1 et 8 janvier 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MASSONIE Antoine dit Léonard .Et Demoiselle: MAGNODET Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PAQUET Pierre, âgé de 57 ans, non parent, cafetier, demeurant à Egletons .2- TREICH Baptiste, âgé de 47 ans, non parent, tailleur, demeurant à Egletons .3- TREICH Louis, âgé de 26 ans, non parent, chapelier, demeurant à Egletons .4- CHABRERIE Martin, âgé de 23 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec la future et les 4 témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer, .Jeanne MAGNODET, PAQUET, TREICH, TREICH, CHABRERIE, COMTE adjoint.

Acte 19073- (358)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de garde-champêtre, demeurant Egletons, 59 ans, non parent, du 04/02/1893 de:

Jacques SOUNY et de VEDRENNE THÉRÈSE

Lui : Habitant Darnets canton de Meymac , Né le 08/05/1867 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Mavaleix de Moustier-Ventadour, canton d'Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 23/02/1871 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Bouchard d'Egletons

Le père est Jacques SOUNY (De profession Métayer , Rq: 51 ans, demeurant Mavaleix de Moustier, présent et consentant). La mère est Thérèse VEDRENNE (52 ans, métayer, demeurant Mavaleix, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Michel VEDRENNE (De profession Cultivateur , Rq: 51 ans, demeurant à Bouchard, présent et consentant). La mère de l'épouse est Anna MANGANNE (Rq: 46 ans, cultivatrice, demeurant à Bouchard, présente et consentante)

En présence de Léonard SOUNY (cultivateur, demeurant au Moustier-Ventadour, 23 ans, frère du futur) , Michel SOUNY (militaire, demeurant à Brive, 21 ans, frère du futur) , Firmin CHAMBRETTE (cultivateur, demeurant St-Hilaire-Foissac, 25 ans, non parent) et Jean SOULIER (garde-champêtre, demeurant Egletons, 59 ans, non parent)

Mariage le 4 février 1893 à Egletons .N°3 .L'an 1893, et le 4 du mois de Février à 11 heures du matin. .Acte de mariage de SOUNY Jacques, cultivateur, né à Darnets canton de Meymac le 8 mai 1867, domicilié au village de Mavaleix commune de Moustier-Ventadour, canton d'Egletons , fils majeur et légitime de SOUNY Jacques âgé de 51 ans et de VEDRENNE Thérèse, âgée de 52 ans, tous deux métayers demeurant ensemble au village du Mavaleix, commune de Moustier-Ventadour, canton d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et VEDRENNE Thérèse, sans profession, née à Egletons le 23 février 1871, domiciliée au Bouchard d'Egletons, fille mineure et légitime de VEDRENNE Michel, âgé de 51 ans, et de MANGANNE Anna, âgée de 46 ans, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble à Bouchard d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Moustier-Ventadour les dimanches 15 et 22 janvier 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître BOREDON, notaire à Egletons à la date du 30 janvier courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SOUNY Jacques .Et Demoiselle: VEDRENNE Thérèse .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- SOUNY Léonard, âgé de 23 ans, frère du futur, cultivateur, demeurant au Moustier-Ventadour .2- SOUNY Michel, âgé de 21 ans, frère du futur, militaire, demeurant à Brive .3- CHAMBRETTE Firmin, âgé de 25 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-Foissac .4- SOULIER Jean, âgé de 59 ans, non parent, garde-champêtre, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Thérèse VEDRENNE, Anna MANGANE, SOUNY Jacques, SOUNY Louis, SOUNY, CHAMBRETTE, SOULIER, COMTE adjoint.

Acte 19073- (157)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 41 ans, non parent, du 12/02/1893 de:

Marc-Antoine MOYEN et de TENDAS MARIE

Lui : Habitant Combressol (le Deveix) , Né le 10/04/1845 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié aux Roussilles de Darnets, canton de Meymac

Son Précédent conjoint : BACHELLERIE Jeanne † à Darnets le 11/05/1891

Elle : Habitant Saint-hilaire-Foissac (Lapleau) , Né le 14/03/1851 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MOYEN (De profession Cultivateur , Rq: 74 ans, demeurant Palisse (Neuvic), présent et consentant). La mère est Marie THEIL († à Combressol le 30/08/1856)

Le père de l'épouse est Martial TENDAS (De profession Cultivateur , Rq: 71 ans, demeurant Jouix de St-Hippolyte, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie AIGUEPERSE (Rq: † à St-Hippolyte le 22/10/1892)

En présence de Francis AUDY (propriétaire, demeurant Egletons, 46 ans, non parent) , Pierre ALLEMANDOU (négociant, demeurant Egletons, 62 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 43 ans, non parent) et François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 41 ans, non parent)

Mariage le 12 février 1893 à Egletons .N°4 .L'an 1893, et le 12 du mois de février à 7 heures du soir. .Acte de mariage de MOYEN Marc-Antoine, cultivateur, né au village de le Deveix? commune de Coombressol le 17 avril 1845, domicilié aux Rousilles commune de Darnets, canton de Meymac , fils majeur et légitime de MOYEN Antoine, cultivateur, âgé de 74 ans, demeurant en la commune de Palisse, canton de Neuvic, ici présent et consentant au présent mariage, et de THEIL Marie, décédée à Combressol le 30 août 1856. Le futur veuf en premières noces de BACHELLERIE Jeanne, décédée à Darnets le 11 mai 1891, d'une part .Et TENDAS Marie, servante, née à Saint-Hilaire-Foissac, canton de Lapleau le 14 mars 1851, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de TENDAS Martial, cultivateur, âgé de 71 ans, demeurant à Jouix commune de Saint-Hippolyte, ici présent et consentant au présent mariage, et de AIGUEPERSE Marie, décédée en la commune de Saint-Hippolyte le 22 octobre 1892, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Darnets les dimanches 29 janvier et 5 février 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MOYEN Marc-Antoine .Et Demoiselle: TENDAS Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- AUDY Francis, âgé de 46 ans, non parent, propriétaire, demeurant à Egletons .2- ALLEMANDOU Pierre, âgé de 62 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 43 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- BILLOT François, âgé de 41 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future et la future qui ont déclaré ne savoir signer. .F. AUDY, BILLOT, ALLEMANDOU, CHASSAING, MOYEN, MOYEN, COMTE adjoint.

Acte 19073- (135)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de propriétaire, demeurant Egletons, 35 ans, non parent, du 18/02/1893 de:

Léonard FAUGERAS et de ROBERT ANNE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 23/11/1869 , De profession Domestique , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat , Né le 24/07/1864 , De profession cuisinière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est François FAUGERAS (De profession meunier-cultivateur , Rq: demeurant Lescoute d'Egletons, présent et consentant). La mère est Anne BRETTE (demeurant Lescoute d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre ROBERT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Saint-Yrieix-le-Déjalat, présent et consentant). La mère de l'épouse est Antoinette NOCAUDIE (Rq: † à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 29/01/1892)

En présence de Martin CHABRERIE (cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) , Baptiste PASCAL (conducteur, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Barthélemy PEYRAT (cultivateur, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) et Pierre LAGOUBIE (propriétaire, demeurant Egletons, 35 ans, non parent)

Mariage le 18 février 1893 à Egletons .N°5 .L'an 1893, et le 18 du mois de févrie à 11 heures du matin. .Acte de mariage de FAUGERAS Léonard, domestique, né à Rosiers, canton d'Egletons, le 23 novembre 1869, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de François FAUGERAS et de Anne BRETTE, meuniers/cultivateurs, demeurant ensemble au lieu de Lescoute commune d'Egletons, tous deux ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et ROBERT Anne, cuisinière, née à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 24 juillet 1864, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de ROBERT Pierre, cultivateur, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat et de NOCAUDIE Antoinette, décédée à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 29 janvier 1892, ROBERT Pierre, père de la future ici présent et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 22 et 29 janvier à Egletons et 29 janvier et 12 février à ST-Yrieix..... .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON Notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: FAUGERAS Léonard .Et Demoiselle: ROBERT Anne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHABRERIE Martin, âgé de 23 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- PASCAL Baptiste, âgé de 24 ans, non parent, conducteur, demeurant à Egletons .3- PEYRAS Barthélemy, âgé de 29 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Egletons .4- LAGOUBIE Pierre, âgé de 35 ans, non parent, demeurant Lescoute d'Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .FAUGERAS, Anna ROBERT, FAUGERAS, CHABRERIE, PEYRAT, CHAPOULIE, PASCAL, SPINASSE maire.

Acte 19073- (216)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune d'employé de banque, demeurant Egletons, 27 ans, non parent, du 19/02/1893 de:

Léonard ROUGERIE et de PESTOUR MARIE

Lui : Habitant Mansac (Chaudemaison) , Né le 23/03/1864 , De profession Sabotier , Rq: majeur, domicilié à Egletons, 1er x Barriere Jeanne le 06/02/1891

Son Précédent conjoint : BARRIERE Jeanne † à Egletons le 29/07/1892

Elle : Habitant Egletons , Né le 28/12/1874 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Bernard ROUGERIE (De profession Cultivateur , Rq: † à Egletons le 28/10/1884). La mère est Jeanne PLAS (52 ans, journaliste, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard PESTOUR (Rq: † à Egletons le 03/06/1879). La mère de l'épouse est Marie MONTBASET (Rq: 42 ans, aubergiste à Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre PEYRAT (limonadier, demeurant Egletons, 57 ans, non parent) , François TAYSSE (boulangier, demeurant Egletons, 52 ans, non parent) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 48 ans, cousin de la future) et Paul PAILLOUX (employé de banque, demeurant Egletons, 27 ans, non parent)

Mariage le 19 février 1893 à Egletons .N°6 .L'an 1893, et le 19 du mois de février à 8 heures du soir. .Acte de mariage de ROUGERIE Léonard, sabotier, né à Chaudemaison de Mansac le 23 mars 1864, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de ROUGERIE Bernard, décédé cultivateur à Egletons le 28 octobre 1884 et de PLAS Jeanne, veuve et journaliste, demeurant à Egletons, âgée de 52 ans, ici présente et consentante au présent mariage. .ROUGERIE Léonard, futur, veuf en premières noces de BARRIERE Jeanne, décédée à Egletons le 29 juillet 1892, l'acte de naissance du futur a été fourni à la mairie d'Egletons lors de son premier mariage célébré à la mairie d'Egletons le 6 février 1891, d'une part. .Et PESTOUR Marie, couturière, née à Egletons le 28 décembre 1874, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de PESTOUR Léonard, décédé à Egletons le 3 juin 1879 et de MONTBASET Marie, aubergiste à Egletons, âgée de 42 ans, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 22 et 29 janvier 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ROUGERIE Léonard .Et Demoiselle: PESTOUR Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PEYRAT Pierre, âgé de 57 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .2- TAYSSE François, âgé de 52 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .3- TREICH Baptiste, âgé de 48 ans, cousin de la future, tailleur, demeurant à Egletons .4- PAILLOUX Paul, âgé de 27 ans, non parent, employé de banque, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .ROUGERIE époux, Marie PESTOUR épouse, Vve PESTOUR, TAYSSE, POULAUX, TREICH, PEYRAT, COMTE adjoint. .Mentions Marginales: Par jugement du tribunal civil de la Seine (4e Chambre) en date du 29 juillet 1912 le divorce à été prononcé entre les époux ROUGERIE Léonard et PESTOUR Maria

Acte 19073- (299)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 44 ans, non parent, du 25/03/1893 de:

Jean LACROIX et de BESSE FRANÇOISE

Lui : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat , Né le 13/09/1866 , De profession tailleur d'habits , Rq: majeur, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat

Elle : Habitant Egletons , Né le 18/09/1865 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine LACROIX (De profession Cultivateur , Rq: 59 ans, demeurant Viossage de St-Yrieix, présent et consentant). La mère est Léonarde COUNIL (59 ans, demeurant Viossange de St-Yrieix, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean BESSE (De profession Cultivateur , Rq: 59 ans, demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine PEYRAT (Rq: 60 ans, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Antoine LACROIX (cultivateur, demeurant St-Yrieix, 31 ans, frère du futur) , Léonard BILLOT (cultivateur, demeurant Egletons, 30 ans, beau-frère de la future) , François LIADOUZE (domestique, demeurant Egletons, 28 ans, beau-frère de la future) et Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 44 ans, non parent)

Mariage le 25 mars 1893 à Egletons .N°7 .L'an 1893, et le 25 du mois de mars à 11 heures du matin.

.Acte de mariage de LACROIX Jean, tailleur d'habits, né à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 13 septembre 1866, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat, fils majeur et légitime de LACROIX Antoine, âgé de 59 ans, et de COUNIL Léonarde, âgée de 59 ans, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble à Viossange, commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et BESSE Françoise, servante, née à Egletons le 18 septembre 1865, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BESSE Jean, âgé de 59 ans et de PEYRAT Catherine, âgée de 60 ans, tous deux cultivateurs demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 5 et 12 mars 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LACROIX Jean .Et Demoiselle: BESSE Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- LACROIX Antoine, âgé de 31 ans, frère du futur, cultivateur demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .2- BILLOT Léonard, âgé de 30 ans, beau-frère de la future, cultivateur, demeurant à Egletons .3- LIADOUZE François, âgé de 28 ans, beau-frère de la future, domestique, demeurant à Egletons .4- CHASSAING Louis, âgé de 44 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le futur, les époux LACROIX et les époux BESSE qui ont déclaré ne savoir signer. .Luganne BESSE, CHASSAING, BILLOT, LACROIX, LIADOUZE, COMTE adjoint. .

Acte 19073- (369)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent, du 03/06/1893 de:

Jean VEDRENNE et de PASCAL MARIE

Lui : Habitant Darnets (Corrèze) , Né le 01/09/1867 , De profession Domestique , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 04/09/1873 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

(Rq: père inconnu). La mère est Louise VEDRENNE (50 ans, domiciliée à Tulle, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph PASCAL (Rq: 56 ans, demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine BEYNEL (Rq: 49 ans, marchande de légumes, présente et consentante)

En présence de Gabriel BRETTE (menuisier, demeurant Egletons, 29 ans, beau-frère de la future) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 48 ans, non parent) et Louis SEREZAT (pâtissier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent)

Mariage le 3 juin 1893 à Egletons .N°8 .L'an 1893, et le 3 du mois de juin à 11 heures du matin .
.Acte de mariage de VEDRENNE Jean, domestique, né à Darnets (Corrèze) le 1 septembre 1867, domicilié à Egletons, fils majeur de VEDRENNE Louise, journalière, âgée de 50 ans, demeurant actuellement à Tulle, ici présente et consentant au présent mariage, et de père inconnu, d'une part .Et PASCAL Marie, sans profession, née à Egletons le 4 septembre 1873, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de PASCAL Joseph, âgé de 56 ans et de BEYNEL Catherine, âgée de 49 ans, marchande de légumes, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches "non mentionnés" .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: VEDRENNE Jean .Et Demoiselle: PASCAL Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BRETTE Gabriel, âgé de 29 ans, beau-frère de la future, menuisier, demeurant à Egletons .2- CHASSAING Louis, âgé de 44 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .3- TREICH Baptiste, âgé de 48 ans, non parent, tailleur, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 28 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur et celle de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .SEZERAT, PASCAL, CHASSAING, BRETTE, VEDRENNE, VEDRENNE, COMTE adjoint.

Acte 19073- (343)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant à Egletons, 30 ans, non parent, du 01/08/1893 de:

Antoine JOY et de MAZEYRAT SUZANNE

Lui : Habitant Saint-Priest-la-Prugne (Loire) , Né le 03/07/1867 , De profession employé de commerce , Rq: majeur, domicilié en ce moment à Clermont-Ferrant

Elle : Habitant Egletons , Né le 07/04/1870 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine JOY (Rq: † à Saint-Priest-la-Prugne (Loire) le 01/11/1888). La mère est Marie BASMAISON (propriétaire, à Vernois de Saint-Just-en-Chevalet (Loire), consentante)

Le père de l'épouse est Gilbert MAZEYRAT (De profession propriétaire aubergiste , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie JANICOT (Rq: demeurant Egletons, présent et consentant)

En présence de François TINET (marchand de vin, demeurant Clermont-Ferrant, 41 ans, beau-frère future) , Jean SIMONET (marchand de vin, demeurant Aygurande, 52 ans, non parent) , Jean MAZEYRAT (pharmacien, demeurant Egletons, 27 ans, frère de la future) et Pierre BARRIERE (cultivateur, demeurant à Egletons, 30 ans, non parent)

Mariage le 1 août 1893 à Egletons .N°9 .L'an 1893, et le 1 du mois d'août à 10 heures du matin. .Acte de mariage de JOY Antoine, employé de commerce, né à Saint-Priest-la-Prugne (Loire) le 3 juillet 1867, domicilié en ce moment à Clermont-Ferrant, rue Fontgiève n°15 et précédemment à Saint-Just-en-Chevalet (Loire) avec sa mère, fils majeur et légitime de JOY Antoine, décédé à Saint-Priest- la-Prugne, le 1 novembre 1888 et de dame BASMAISON Marie, propriétaire, demeurant à Vernois commune de Saint-Just-en-Chevalet (Loire), ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et Demoiselle MAZEYRAT Suzanne, sans profession, née à Egletons le 7 avril 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de MAZEYRAT Gilbert et de JANICOT Marie, tous deux propriétaires-aubergistes, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Just-en-Chevalet les dimanches 9 et 16 dernier à St-Just-en-Chevalet et 16 et 23 à Egletons. .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons, à la date du 1 août présent jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: JOY Antoine .Et Demoiselle: MAZEYRAT Suzanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- TINET François, âgé de 41 ans, beau-frère de la future, marchand de vin, demeurant à Clermont-Ferrant .2- SIMONET Jean, âgé de 52 ans, non parent, marchand de vin, demeurant à Aygurande .3- MAZEYRAT Jean, âgé de 27 ans, frère de la future, pharmacien, demeurant à Egletons .4- BARRIERE Pierre, âgé de 30 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, que madame veuve JOY et l'époux MAZEYRAT ont déclaré ne savoir signer .JOY, MAZEYRAT, TINET, SIMONET, MAZEYRAT, MAZEYRAT, BARRIERE, SPINASSE maire.

Acte 19073- (169)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, à Charves de Rosiers, 29 ans, beau-frère de la future, du 25/10/1893 de:

Pierre BARRIERE et de FONFREDE JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 06/11/1862 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons (Marzeix) , Né le 26/07/1875 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Charves de Rosiers d'Egletons

Le père est Léonard BARRIERE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Marie CHASSAING (demeurant à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard FONFREDE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Charves de Rosiers, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise BRETTE (Rq: demeurant Charves de Rosiers, présente et consentante)

En présence de Barthélemy CHASSAGNARD (boucher, demeurant Egletons, 40 ans, cousin du futur) , Jean CHASSAING (cultivateur, demeurant Beyneix de St-Yrieix, 44 ans, cousin du futur) , Jean BRETTE (cultivateur, demeurant Touvent d'Egletons, 43 ans, oncle de la future) et Paul HOSPITAL (cultivateur, à Charves de Rosiers, 29 ans, beau-frère de la future)

Mariage le 25 octobre 1893 à Egletons .N°10 .L'an 1893, et le 25 du mois d'octobre à 8 heures du soir. .Acte de mariage de BARRIERE Pierre, cultivateur, né à Egletons, le 6 novembre 1862, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BARRIERE Léonard et de CHASSAING Marie, tous deux propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et Demoiselle FONFREDE Jeanne, sans profession, née à Marzeix commune d'Egletons, le 26 juillet 1875, domiciliée à Charves commune de Rosiers, fille mineure et légitime de FONFREDE Léonard et de BRETTE Françoise, tous deux cultivateurs demeurant au dit lieu de Charves, commune de Rosiers, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rosiers les dimanches 15 et 22 octobre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BARRIERE Pierre .Et Demoiselle: FONFREDE Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAGNARD Barthélemy, âgé de 40 ans, cousin du futur, boucher, demeurant Egletons .2- CHASSAING Jean, âgé de 44 ans, cousin du futur, cultivateur, demeurant au Beyneix commune de St-Yrieix .3- BRETTE Jean, âgé de 43 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Touvent d'Egletons .4- HOSPITAL Paul, âgé de 29 ans, beau-frère de la future, cultivateur, demeurant à Charves commune de Rosiers .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf BARRIERE Léonard qui a déclaré ne savoir signer. .Jeanne FONFREDE épouse, BARRIERE époux, BRETTE Pierre, HOSPITAL, Marie CHASSAIN, BRETTE, BRETTE, FONFREDE Léonard, COMTE adjoint.

Acte 19073- (339)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tanneur, demeurant Tulle, 22 ans, cousin du futur, du 26/10/1893 de:

Pierre SOUNY et de VERGNE MARIE

Lui : Habitant Tulle , Né le 01/07/1872 , De profession sellier-harnachier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Rosiers d'Egletons (la Védrenne) , Né le 22/06/1874 , De profession sans profession , Rq: mineure et naturelle, domiciliée à Egletons

Le père est Pierre Léon SOUNY (De profession charcutier , Rq: demeurant à Tulle, présent et consentant). La mère est Victorine AYMARD († à Tulle le 28/12/1892)

(Rq: père inconnu). La mère de l'épouse est Marie VERGNE (Rq: marchande à Egletons, présente et consentante)

En présence de Baptiste SOUNY (boucher, demeurant Tulle, 29 ans, cousin du futur) , Léon FAURIE (contrôleur, demeurant Tulle, 63 ans, oncle du futur) , Pierre BERONIE (boucher, demeurant Tulle, 22 ans, non parent) et Léon SOUNY (tanneur, demeurant Tulle, 22 ans, cousin du futur)

Mariage le 26 octobre 1893 à Egletons .N°11 .L'an 1893, et le 26 du mois d'octobre à 10 heures du matin. .Acte de mariage de SOUNY Pierre, sellier-harnachier, né à Tulle le 1 juillet 1872, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de SOUNY Pierre Léon, charcutier, demeurant à Tulle, ici présent et consentant au présent mariage et de AYMARD Victorine, décédée à Tulle le 28 décembre 1892, d'une part .Et demoiselle VERGNE Marie, sans profession, née à La Védrenne commune de Rosiers le 22 juin 1874, domiciliée à Egletons, fille mineure naturelle, reconnue de VERGNE Marie, marchande, demeurant Egletons, ici présente et consentant au mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Tulle les dimanches 8 et 15 octobre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SOUNY Pierre .Et Demoiselle: VERGNE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- SOUNY Baptiste, âgé de 29 ans, cousin du futur, boucher, demeurant à Tulle .2- FAURIE Léon, âgé de 63 ans, oncle du futur, contrôleur en retraite, demeurant à Tulle .3- BERONIE Pierre, âgé de 22 ans, non parent, boucher, demeurant à Tulle .4- SOUNY Léon, âgé de 22 ans, cousin du futur, tanneur, demeurant à Tulle .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui adéclaré ne savoir signer. .Marie VERGNE épouse, SOUNY Pierre, FAURIE Léon, SOUNY Léon, SOUNY Baptiste, Pierre BERONIE, SOUNY Léon, COMTE adjoint. .

Acte 19073- (332)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de forgeron, demeurant Perret, 45 ans, non parent, du 06/11/1893 de:

François DULAURENT et de GUILLAUMIE MARIE

Lui : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat (Lavastre) , Né le 05/04/1849 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Védrenne commune d'Egletons, 1er x le 23/05/1874

Son Précédent conjoint : TOUQUET Marguerite † le 23/08/1893 à Egletons

Elle : Habitant Egletons (La Védrenne) , Né le 01/01/1862 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Védrenne d'Egletons,

Son Précédent conjoint : ESCLAIR Pierre † 20/03/1884

Le père est Pierre DULAURENT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Védrenne, présent et consentant). La mère est Marguerite ROBERT (demeurant à Védrenne, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean GUILLAUMIE (Rq: † à Saint-Salvador (Corrèze) le 14/10/1874). La mère de l'épouse est Marie PLAS (Rq: cultivatrice, demeurant La Védrenne, présente et consentante)

En présence de François CHASSAING (cultivateur, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) , Joseph BECOT (sabotier, demeurant Egletons, 47 ans, non parent) , Jean-Baptiste FAUGERAS (cultivateur, demeurant St-Yrieix, 47 ans, non parent) et Jean BILLOT (forgeron, demeurant Perret, 45 ans, non parent)

Mariage le 6 novembre 1893 à Egletons .N°11 .L'an 1893, et le 6 du mois de novembre à 10 heures du matin. .Acte de mariage de DULAURENT François, cultivateur, né à Lavastre commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 5 avril 1849, domicilié à Védrenne commune d'Egletons, veuf en premières noces de TOUQUET Marguerite, décédée au lieu de Védrenne d'Egletons le 23 août 1893, fils majeur et légitime de DULAURENT Pierre et de ROBERT Marguerite, tous deux cultivateurs demeurant à Védrenne, ici présents et consentant au présent mariage. L'acte de naissance du futur a été fourni à la mairie d'Egletons lors de son premier mariage avec TOUQUET Marguerite à la date du 23 mai 1874, d'une part .Et GUILLAUMIE Marie, sans profession, née à Védrenne commune d'Egletons le 1 janvier 1862, domiciliée à Védrenne commune d'Egletons, veuve en premières noces de ESCLAIR Pierre, décédé à Sainte-Pazanne (Loire-inférieure) le 20 mars 1884, fille majeure et légitime de GUILLAUMIE Jean, décédé à Saint-Salvador (Corrèze) le 14 octobre 1874 et de PLAS Marie, cultivatrice, demeurant au dit lieu de Védrenne, ici présente et consentant au présent mariage. Lacte de décès de GUILLAUMIE Jean, père de la future a été fourni à la mairie lors de son premier mariage avec ESCLAIR Pierre, en date du 4 novembre 1880, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 22 et 28 octobre 1893 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons, à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: DULAURENT François .Et Dame: GUILLAUMIE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING François, âgé de 51 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Egletons .2- BECOT Joseph, âgé de 47 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .3- FAUGERAS Jean-Baptiste, âgé de 47 ans, non parent, cultivateur, demeurant commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat .4- BILLOT Jean âgé de 45 ans, non parent, forgeron, demeurant à Labrette commune de Péret .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer .CHASSAING, BILLOT, FAUGERAS, BECOT, COMTE adjoint.

Acte 19073- (142)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sabotier, demeurant Egletons, 34 ans, non parent, du 24/01/1894 de:

Pierre SOUNY et de VERGNE MARIE

Lui : Habitant Tulle , Né le 20/02/1844 , De profession charcutier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Son Précédent conjoint : AYMARD Victorine † le 29/12/1892 à Tulle

Elle : Habitant Rosiers , Né le 26/09/1850 , De profession portalière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean SOUNY (Rq: † à Tulle le 05/10/1863). La mère est Marguerite MOUSLAC... († à Laboissière d'Ans (Dordogne) le 26/07/1887)

Le père de l'épouse est Léonard VERGNE (Rq: † à Rosiers le 12/02/1870). La mère de l'épouse est Marie Jeanne GAYE (Rq: † à Rosiers le 16/02/1875)

En présence de Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) , Jean SPINASSE (conseiller général, demeurant Egletons, 33 ans, non parent) , Albert SEZERAT (cafetier, demeurant Egletons, 27 ans, non parent) et Léonard PLAS (sabotier, demeurant Egletons, 34 ans, non parent)

Mariage le 24 janvier 1894 à Egletons .N°1 .L' an 1894, et le 24 du mois de janvier à 8 heures du soir.

.Acte de mariage de SOUNY Pierre, charcutier, né à Tulle le 20 février 1844, domicilié à Egletons, précédemment à Tulle, fils majeur et légitime de SOUNY Jean, décédé à Tulle le 5 octobre 1863 et de MOUSSOUZ Marguerite, décédée à La Boissière d'Ans (Dordogne) le 26 juillet 1887, et veuf en premières noces de AYMARD Victorine, décédée à Tulle le 29 décembre 1892 . Sans aïeul ni aïeule, d'une part

.Et demoiselle VERGNE Marie, portalière, née à Rosiers le 26 septembre 1850, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de VERGNE Léonard, décédé à Rosiers le 12 février 1870 et de GAYE Marie-Jeanne, décédée à Rosiers le 16 février 1875. Sans aïeul ni aïeule, d'autre part.

.Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Tulle les dimanches 14 et 21 janvier 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que

le Sieur: SOUNY Pierre .Et Demoiselle: VERGNE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de :

.1- SEZERAT Louis, âgé de 29 ans, pâtissier, non parent, demeurant à Egletons .2- SPINASSE Jean, âgé de 33 ans, conseiller général, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Albert, âgé de 27 ans, cafetier, non parent, demeurant à Egletons .4- PLAS Léonard, âgé de 34 ans, sabotier, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf VERGNE Marie qui a déclaré ne savoir signer. .SOUNY Pierre, SEZERAT, L. SEZERAT, PLAS, SPINASSE J.,SPINASSE maire.

Acte 19073- (266)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 29 ans, non parent, du 27/01/1894 de:

Jean FARGES et de MAGNODET ANTOINETTE

Lui : Habitant Eyrein (Corrèze) , Né le 03/05/1871 , De profession Domestique , Rq: majeur, domicilié à Vitrac, sans aïeul ni bisaïeul

Elle : Habitant Egletons , Né le 19/04/1874 , De profession servante , Rq: mineure, domiciliée à Egletons (Rq: né de père inconnu). La mère est Léonarde FARGES († à la Rebeyrotte d'Eyrein le 17/10/1893)

Le père de l'épouse est Jean MAGNODET (Rq: † à Egletons le 12/04/1881). La mère de l'épouse est Marguerite LACROIX (Rq: journalière à Egletons, présente et consentante)

En présence de Cyrille CHASSAGNARD (négociant, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) , Léon BESSE (sabotier, demeurant Egletons, 39 ans, oncle de la future) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 29 ans, non parent)

Mariage le 27 janvier 1894 à Egletons .N°2 .L' an 1894, et le 27 du mois de janvier à heures du matin. .Acte de mariage de FARGES Jean, domestique, né à Eyrein (Corrèze) le 3 mai 1871, domicilié au bourg de Vitrac (Corrèze), fils majeur et naturel de FARGES Léonarde, décédée à la Rebeyrotte, commune d'Eyrein, le 17 octobre 1893. Le futur sans aïeul ni bisaïeul, d'une part .Et demoiselle MAGNODET Antoinette, servante, née à Egletons le 19 avril 1874, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MAGNODET Jean, décédé à Egletons le 12 avril 1881 et de LACROIX marguerite, journalière demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Vitrac les dimanches 14 et 21 janvier 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: FARGES Jean .Et Demoiselle: MAGNODET Antoinette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAGNARD Cyrille, âgé de 29 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .2- BESSE Léon, âgé de 39 ans, oncle de la future, sabotier, demeurant à Egletons .3- TREICH Baptiste, âgé de 49 ans, non parent, tailleur, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 29 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .MAGNODET Antoinette, FARGES époux, L. SEZERAT, TREICH, CHASSAGNARD, LACROIX, BESSE, COMTE adjoint .

Acte 19073- (147)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tonnelier, demeurant Egletons, 24 ans, frère de la future, du 10/02/1894 de:

Antoine Jean-Baptiste JARRIGE et de BAUVY HENRIETTE

Lui : Habitant Egletons , Né le 20/04/1867 , De profession marchand de parapluie , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Lignareix (Corrèze) , Né le 08/04/1867 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Ussel (Corrèze) et avant Paris rue d'Assas

Le père est Jean JARRIGE (Rq: † à Egletons le 05/04/1875). La mère est Jeanne VEDRENNE (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François BAUVY (De profession tonnelier , Rq: demeurant Ussel, présent et consentant). La mère de l'épouse est Eulalie LECOURT (Rq: sans profession, demeurant Ussel, présente et consentante)

En présence de Louis Léonard ORLUC (tailleur, demeurant Egletons, 39 ans, non parent) , Léon DIGNAC (mécanicien, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) , François BAUVY (tonnelier, demeurant Egletons, 30 ans, frère de la future) et Auguste BAUVY (tonnelier, demeurant Egletons, 24 ans, frère de la future)

Mariage le 10 février 1894 à Egletons .N°3 .L'an 1894, et le 10 du mois de février à 10 heures du matin. .Acte de mariage de JARRIGE Antoine Jean-Baptiste, marchand de parapluie, né à Egletons le 20 avril 1867, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de JARRIGE Jean, décédé à Egletons le 5 avril 1875 et de VEDRENNE Jeanne, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle BAUVY Henriette, sans profession, née à Lignareix (Corrèze) le 8 avril 1867, domiciliée à Ussel (Corrèze) et avant à Paris, rue d'Assas 118, fille majeure et légitime de BAUVY François, tonnelier et de LECOURT Eulalie, sans profession, demeurant ensemble à Ussel, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Paris (6eme arrondissement) les dimanches 28 janvier et 4 février 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n' pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: JARRIGE Antoine Jean-Baptiste .Et Demoiselle: BAUVY Henriette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ORLUC Louis Léonard, âgé de 39 ans, tailleur d'habits, non parent, demeurant à Egletons .2- DIGNAC Léon, âgé de 23 ans, mécanicien, non parent, demeurant à Egletons .3- BAUVY François, âgé de 30 ans, tonnelier, frère de la future, demeurant à Egletons .4- BAUVY Auguste, âgé de 24 ans, tonnelier, frère de la future, demeurant Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future ainsi que celle du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .BAUVY épouse, JARRIGE époux, L. ORLUC, DIGNAC, BAUVY, BAUVY, BAUVY, COMTE adjoint.

Acte 19073- (286)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Souny de Moustier, 38 ans, non parent, du 14/04/1894 de:

Antoine MONEGER et de LAGOUBY MARIE JOSÉPHINE

Lui : Habitant Darnets (Fouilloux) , Né le 14/04/1870 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Crespel commune de Darnets (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 03/03/1874 , De profession Cultivatrice , Rq: mineure, demeurant Laborie d'Egletons

Le père est Léonard MONEGER (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Crespel de Darnets, présent et consentant). La mère est Marie FONFREIDE (demeurant Crespel de Darnets, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard LAGOUBY (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Laborie d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie CLEDAT (Rq: †à la Peyre de Moustier-Ventadour le 03/12/1874)

En présence de Jean VEDRENNE (cultivateur, demeurant Soudeilles, 25 ans, non parent) , Antoine DAUBECH (cultivateur, demeurant Darnets, 27 ans, cousin du futur) , Jean MANGANNE (cultivateur, demeurant Soudeilles, 24 ans, non parent) et Martin VERVIALLE (cultivateur, demeurant Souny de Moustier, 38 ans, non parent)

Mariage le 14 avril 1894 à Egletons .N°4 .L' an 1894, et le 14 du mois d'avril à l'heures de midi. .Acte de mariage de MONEGER Antoine, cultivateur, né au Fouilloux commune de Darnets le 14 avril 1870, domicilié à Crespel commune de Darnets (Corrèze), fils majeur et légitime de MONEGER Léonard et de FONFREIDE Marie, cultivateurs demeurant à Crespel commune de Darnets (Corrèze) , tous deux ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle LAGOUBY Marie Joséphine, cultivatrice, née à Egletons le 3 mars 1874, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de LAGOUBY Léonard, cultivateur, demeurant à Laborie d'Egletons et de CLEDAT Marie, décédée à la Peyre commune du Moustier-Ventadour le 3 décembre 1874, le dit LAGOUBY Léonard, père de la future, ici présent et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Darnets les dimanches 1 et 8 avril 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons, à la date du 13 courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MONEGER Antoine .Et Demoiselle: LAGOUBY Marie-Joséphine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VEDRENNE Jean, âgé de 25 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Soudeilles .2- DAUBECH Antoine, âgé de 27 ans, cultivateur, cousin du futur, demeurant à Darnets .3- MANGANNE Jean, âgé de 24 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Soudeilles .4- VERVIALLE Martin, âgé de 38 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Souny de Moustier-Ventadour .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec le futur et les témoins, . les autres parties ont déclaré ne savoir signer. .DAUBECH, MONEGER, MANGANNE, VEDRENNE, VERVIALLE, COMPTE adjoint.

Acte 19073- (330)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Rosiers, 66 ans, oncle de la future, du 08/09/1894 de:

Antoine BOURNEIX et de ROBERT EUGÉNIE

Lui : Habitant Moustier-Ventadour (Cérillac) , Né le 08/12/1869 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons (Védrenne) , Né le 30/11/1874 , De profession blanchisseuse , Rq: mineure, domiciliée à Védrenne d'Egletons

Le père est Antoine BOURNEIX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Marie TREMOULET († à Cérillac de Moustier-Ventadour le 23/10/1871)

Le père de l'épouse est Antoine ROBERT (De profession terrassier , Rq: demeurant à Saint-Martin-d'Arrossa (64)). La mère de l'épouse est Madeleine SOUNI (Rq: propriétaire-cultivatrice, Védrenne d'Egletons, présente et consentant)

En présence de Bernard TREMOULLET (propriétaire, à St-Hippolyte, 27 ans, cousin du futur) , Jean Léonard Elie TAUTOU (propriétaire, à Lachapelle-Spinasse, 28 ans, cousin du futur) , François VIOSSANGE (propriétaire-cultivateur à Soudeilles, 28 ans, beau-frère de l'épouse) et Antoine TERRIOUX (cultivateur, demeurant Rosiers, 66 ans, oncle de la future)

Mariage le 8 septembre 1894 à Egletons .N°5 .L'an 1894, et le 8 du mois de septembre à 11 heures du matin. .Acte de mariage de BOURNEIX Antoine, cultivateur, né à Cérillac commune du Moustier-Ventadour le 8 décembre 1869, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BOURNEIX Antoine, cultivateur et de TREMOULET Marie, décédée à Cérillac commune du Moustier-Ventadour le 23 octobre 1871. BOURNEIX Antoine, père du futur, ici présent et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle ROBERT Eugénie, blanchisseuse, née à Védrenne d'Egletons le 30 novembre 1874, domiciliée à Védrenne, fille mineure et légitime de ROBERT Antoine, terrassier, demeurant actuellement à Saint-Martin d'Arrossa (Basses Pyrénées) et de SOUNI Madeleine, propriétaire-cultivatrice, demeurant avec sa fille à Védrenne commune d'Egletons, tous deux ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 26 août et 2 septembre de la même année .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BOURNEIX Antoine .Et Demoiselle: ROBERT Eugénie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- TREMOULET Bernard, âgé de 27 ans, cousin du futur, propriétaire, demeurant à Escouadisse commune de Saint-Hippolyte .2- TAUTOU Jean Léonard Elie, âgé de 28 ans, cousin du futur, propriétaire, demeurant à Lachapelle Spinasse .3- VIOSSANGE François, âgé de 28 ans, beau-frère de la future, propriétaire-cultivateur, demeurant à Chaude-Maison commune de Soudeilles .4- TERRIOU Antoine, âgé de 66 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Rosiers .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir signer. .BOURNEIX, ROBERT Eugénie, BOURNEIX, ROBERT, TREMOULET, TAUTOU, TERRIOU, VIOSSANGE, COMTE adjoint.

Acte 19073- (196)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de postillon, demeurant Egletons, 22 ans, non parent, du 29/09/1894 de:

Baptiste PASCAL et de PEYRAT MARIE MADELEINE

Lui : Habitant Egletons , Né le 10/03/1869 , De profession cocher , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons (Combastel) , Né le 18/09/1869 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Joseph PASCAL (De profession marchand de légumes , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Catherine BEYNET (demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Charles PEYRAT (Rq: † à Combastel d'Egletons le 18/12/1880). La mère de l'épouse est Marie GUILLAUMIE (Rq: propriétaire au Combastel d'Egletons, présent et consentante)

En présence de Clément ANGELBY (commis des contributions, demeurant Egletons, 37 ans, non parent) , Gabriel BRETTE (menuisier, demeurant Egletons, 30 ans, beau-frère du futur) , Jean PEYRAT (cultivateur, demeurant Egletons, 21 ans, frère de la future) et Antoine BRUN (postillon, demeurant Egletons, 22 ans, non parent)

Mariage le 29 septembre 1894 à Egletons .N°6 .L'an 1894, et le 29 du mois de septembre à 1 heures du soir. .Acte de mariage de PASCAL Baptiste, cocher, né à Egletons le 10 mars 1869 , domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de PASCAL Joseph et de BEYNET Catherine, marchands de légumes, demeurant en ville d'Egletons ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et PEYRAT Marie Madeleine, servante, née au Combastel d'Egletons le 18 septembre 1869, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de PEYRAT Charles, décédé au Combastel d'Egletons le 18 décembre 1880 et de GUILLAUMIE Marie, propriétaire au Combastel d'Egletons, ici présent et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 16 et 23 septembre de la présente année .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PASCAL Baptiste .Et Demoiselle: PEYRAT Marie-Madeleine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ANGELBY Clément, âgé de 37 ans, non parent, commis des contributions indirectes, demeurant à Egletons .2- BRETTE Gabriel, âgé de 30 ans, beau-frère du futur, menuisier, demeurant à Egletons .3- PEYRAT Jean, âgé de 21 ans, frère de la future, cultivateur, demeurant au Combastel d'Egletons .4- BRUN Antoine, âgé de 22 ans, non parent, postillon, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur et celle de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .Antoine BRUN, Marie PEYRATépouse, PASCAL Baptiste, BRETTE, Jean PEYRAT. ANGELBY, COMTE adjoint.

Acte 19073- (136)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Egletons, 23 ans, non parent, du 06/10/1894 de:

Léonard MAROUBY et de CHASSAING MARIE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 27/06/1866 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié au Chauffour commune d'Egletons

Elle : Habitant Egletons (Chauffour) , Né le 20/06/1871 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée au Chauffour d'Egletons

Le père est François MAROUBY (Rq: † à Terriou de Vitrac le 14/04/1882). La mère est Jeanne CLEDAT († à Rosiers d'Egletons le 11/04/1869)

Le père de l'épouse est Jean CHASSAING (De profession Maçon , Rq: demeurant au Chauffour, présent et consentant). La mère de l'épouse est Jeanne HOSPITAL (Rq: † au Chauffour d'Egletons le 20/06/1881)

En présence de Jean MAROUBY (maréchal-ferrant, demeurant Rosiers, 26 ans, cousin du futur) , Pierre CROUZETTE (menuisier, demeurant Egletons, 32 ans, non parent) , Jean BERGEAL (cultivateur, à St-Yrieix-le-Déjalat, 24 ans, cousin de la future) et Pierre FARGES (cultivateur, demeurant Egletons, 23 ans, non parent)

Mariage le 6 octobre 1894 à Egletons .N°7 .L'an 1894, et le 6 du mois d'octobre à midi .Acte de mariage de MAROUBY léonard, cultivateur, né à Rosiers canton d'Egletons, le 27 juin 1866, domicilié au Chauffour commune d'Egletons, fils majeur et légitime de MAROUBY François, décédé à Terriou commune de Vitrac (Corrèze) le 14 avril 1882 et de CLEDAT Jeanne, décédée à Rosiers le 11 avril 1869, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et CHASSAING Marie, sans profession, née au Chauffour d'Egletons le 20 juin 1871, domiciliée au Chauffour, fille majeure et légitime de CHASSAING Jean, maçon, demeurant au Chauffour, ici présent et consentant au présent mariage et de HOSPITAL Jeanne, décédée au Chauffour d'Egletons le 20 juin 1881, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 23 et 30 septembre 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MAROUBY Léonard .Et Demoiselle: CHASSAING Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MAROUBY Jean, âgé de 26 ans, cousin du futur, maréchal-ferrant, demeurant à Rosiers .2- CROUZETTE Pierre, âgé de 32 ans, non parent, menuisier, demeurant au Chauffour d'Egletons .3- BERGEAL Jean, âgé de 24 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .4- FARGES Pierre, âgé de 23 ans, non parent, cultivateur, demeurant au Chauffour d'Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future qui a déclaré ne savoir signer .Marie CHASSAING, MAROUBY Léonard, CROUZETTE, MAROUBY Jean, BERGEAL, FARGES, COMTE adjoint. .

Acte 19073- (234)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de propriétaire, demeurant Rosiers, 56 ans, cousin de la future, du 10/11/1894 de:

Jean AMADOUX et de VEYSSIERE MÉLANIE LÉONTINE MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 18/12/1868 , De profession Forgeron , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Argenton-Château (79) , Né le 28/12/1875 , De profession lingère , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard AMADOUX (De profession Forgeron , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Françoise TOUIX († à Egletons le 27/10/1879)

Le père de l'épouse est Léonard VEYSSIERE (Rq: † à Argenton-Château (79) le 18/07/1879). La mère de l'épouse est Marie BESSE (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 45 ans, non parent) , Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) , Jean CHASSAING (propriétaire, demeurant Egletons, 75 ans, oncle de la future) et Léonard BESSE (propriétaire, demeurant Rosiers, 56 ans, cousin de la future)

Mariage le 10 novembre 1894 à Egletons .N°8 .L'an 1894, et le 10 du mois de novembre à 10 heures du matin. .Acte de mariage de AMADOUX Jean, forgeron (ouvrier forgeron), né à Egletons le 18 décembre 1868 , domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de AMADOUX Léonard, forgeron, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de TOUIX Françoise, décédée à Egletons le 27 octobre 1879, d'une part .Et VEYSSIERE Mélanie Léontine Marie, lingère, née à Argenton-Château (deux-sèvres) le 28 décembre 1875, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de VEYSSIERE Léonard, décédé à Argenton-Château (deux sèvres) le 18 juillet 1879 et BESSE Marie, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 28 octobre et 4 novembre de la présente année .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître FORESTIER, notaire à la Chapelle-Spinasse, le 6 novembre 1894. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: AMADOUX Jean .Et Demoiselle: VEYSSIERE Mélanie Léontine Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 45 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- SEZERAT Louis, âgé de 30 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Jean, âgé de 75 ans, oncle de la future, propriétaire, demeurant à Egletons .4- BESSE Léonard, âgé de 56 ans, cousin de la futur, propriétaire, demeurant à La .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .SEZERAT, Mélanie VEYSSIERE, AMADOUX, AMADOUX, BESSE, BESSE, CHASSAING, CHASSAING, SPINASSE maire.

Acte 19073- (146)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur d'habits, demeurant Egletons, 49 ans, non parent, du 08/02/1895 de:

Alexis CHASSAING et de FAURE MARIE

Lui : Habitant Meyrignac-l'Eglise , Né le 16/07/1869 , De profession cordonnier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Sarran (Corrèze) , Né le 18/03/1867 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Sarran

Son Précédent conjoint : VEYSSIERE Antoine † à Sarran le 24/12/1892

Le père est Antoine CHASSAING (Rq: † à Agnoux de Meyrignac-l'Eglise le 29/07/1879). La mère est Geneviève LACROIX (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine FAURE (Rq: † à Sarran le 26/05/1893). La mère de l'épouse est Marguerite Dite Minotte COMBASTEL (Rq: † à Sarran le 13/05/1893)

En présence de François ORLIAGUET (propriétaire, demeurant Egletons, 75 ans, oncle du futur) , Joseph MAURIERE (propriétaire, demeurant Sarran, 52 ans, cousin du futur) , Paulin CAUCU (négociant, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) et Baptiste TREICH (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 49 ans, non parent)

Mariage le 8 février 1895 à Egletons .N°1 .L'an 1895, et le 8 du mois de février à 9 heures du soir .Acte de mariage de CHASSAING Alexis, cordonnier, né à Meyrignac l'Eglise (Corrèze) le 16 juillet 1869, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CHASSAING Antoine, décédé à Agnoux commune de Meyrignac-l'église le 29 juillet 1879 et de LACROIX Geneviève, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et Dame FAURE Marie, sans profession, née à Sarran le 18 mars 1867, domiciliée à Sarran, veuve en premières noces de VEYSSIERE Antoine, décédé au Bru commune de Sarran le 24 décembre 1892, fille majeure et légitime de FAURE Antoine décédé à Sarran le 26 mai 1893 et de COMBASTEL Marguerite dite Minotte, décédée à Sarran le 13 mai 1893, sans aïeul ni aïeule, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Sarran les dimanches 23 et 30 décembre 1894 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASSAING Alexis .Et Dame: FAURE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ORLIAGUET François, âgé de 75 ans, oncle du future, propriétaire, demeurant à Egletons .2- MAURIERE Joseph, âgé de 52 ans, cousin du futur, propriétaire et adjoint au maire de Sarran, demeurant à Sarran .3- CAUCU Paulin, âgé de 49 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .4- TREICH Baptiste, âgé de 49 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .TREICH, CAUCU, MAURIERE, ORLIAGUET, Marie FAURE épouse, CHASSAING Alexis, COMTE adjoint. .

Acte 19073- (313)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent, du 12/02/1895 de:

Léonard PEYRAT et de BOURNAS JULIE

Lui : Habitant Pradines de Bugeat , Né le 14/02/1863 , De profession Domestique , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat , Né le 24/07/1872 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean-Baptiste PEYRAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Pradines, présent et consentant). La mère est Léonarde NOCAUDIE (demeurant à Pradines, présente et consentanteconsentante)

Le père de l'épouse est Clément BOURNAS (De profession Métayer , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine JOLY (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François AUDY (propriétaire, demeurant Egletons, 48 ans, non parent) , François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 43 ans, non parent) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 50 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent)

Mariage le 12 février 1895 à Egletons .N°2 .L'an 1895, et le 12 du mois de février à 11 heures du matin .Acte de mariage de PEYRAT Léonard, domestique, né à Pradines, canton de Bugeat, le 14 février 1863, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de PEYRAT Jean-Baptiste et de NOCAUDIE Léonarde, tous deux cultivateurs, demeurant ensemble à Pradines (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle BOURNAS Julie, couturière, née à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 24 juillet 1872, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BOURNAS Clément et de JOLY Catherine, métayers, demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Pradines les dimanches 20 et 27 janvier de la présente année .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PEYRAT Léonard .Et Demoiselle: BOURNAS Julie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- AUDY François, âgé de 48 ans, non parent, propriétaire, demeurant à Egletons .2- BILLOT François, âgé de 43 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .3- TREICH Baptiste, âgé de 50 ans, non parent, tailleur, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 30 ans, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .Julie BOURNAS épouse, PEYRAT, TREICH, BILLOT, AUDY, SEZERAT, COMTE adjoint. Acte 19073- (192)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 27 ans, non parent, du 15/02/1895 de:

Géral Antoine BOUDET et de FABRY AGATHE

Lui : Habitant Saint-Hilaire-Luc (Bouix) , Né le 17/01/1864 , De profession Marchand , Rq: majeur, domicilié à Lamazière-Basse canton de Neuvic

Elle : Habitant Egletons , Né le 11/06/1873 , De profession lingère , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean BOUDET (Rq: † à la Serre de Lamazière-Basse le 02/03/1888). La mère est Jeanne THEILLOL (cultivatrice à Lamazière-Basse, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Louis FABRY (De profession Propriétaire , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Anne BECH (Rq: † à Egletons le 25/11/1890)

En présence de Jacques BUNISSET (limonadier, demeurant Egletons, 53 ans, cousin-germain de la future) , Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 50 ans, non parent) , Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) et Albert SEZERAT (limonadier, demeurant Egletons, 27 ans, non parent)

Mariage le 15 février 1895 à Egletons .N°3 .L'an 1895, et le 15 du mois de février à 9 heures du soir.
.Acte de mariage de BOUDET Géral Antoine, marchand, né à Bouix commune de Saint-Hilaire-Luc, le 17 janvier 1864, domicilié à Lamazière-Basse, canton de Neuvic (5Corrèze), fils majeur et légitime de BOUDET Jean, décédé à La Serre, commune de Lamazière-Basse le 2 mars 1888, et de THEILLOL Jeanne, cultivatrice, demeurant à Lamazière-Basse, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et FABRY Agathe, lingère, née à Egletons le 11 juin 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de FABRY Louis, propriétaire, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage, et de BECH Anne, décédée à Egletons le 25 novembre 1890, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante :
.Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Lamazière-Basse les dimanches 3 et 10 février 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître FORESTIER, notaire à La Chapelle-Spinasse à la date du 11 février 1895.
.Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BOUDET Géral Antoine .Et Demoiselle: FABRY Agathe .Sont unis par le mariage.
.En présence de : .1- BUNISSET Jacques, âgé de 53 ans, cousin-germain de la future, limonadier, demeurant à Egletons .2- TREICH Baptiste, âgé de 50 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Louis, âgé de 30 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Albert, âgé de 27 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .Agathe FABRY épouse, BOUDET Géral Antoine, FABRY, BUNISSET, SEZERAT, SEZERAT, TREICH, COMTE adjoint.

Acte 19073- (260)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de négociant, demeurant à Egletons, 64 ans, oncle de la future, du 16/04/1895 de:

Jean-Baptiste FARGEIX et de ELEGIDO MARIE ELISABETH

Lui : Habitant Rosiers (la Grésaulière) , Né le 07/11/1868 , De profession employé de commerce , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 08/12/1875 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean FARGEIX (Rq: † à Egletons le 09/05/1874). La mère est Antoinette DEBERNARD († à Egletons le 29/06/1876)

Le père de l'épouse est Antoine ELEGIDO (De profession teinturier , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BUISSON (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François GRAFOUILLERE (négociant, demeurant Egletons, 48 ans, cousin du futur) , Louis BOUSSIER (voyageur de commerce, demeurant Egletons, 41 ans, cousin du futur) , Antoine PAREL (propriétaire, demeurant à Egletons, 56 ans, oncle de la future) et Léonard BEAUJEAN (négociant, demeurant à Egletons, 64 ans, oncle de la future)

Mariage le 16 avril 1895 à Egletons .N° .L'an 1895, et le 16 du mois d'avril à 9 heures du matin .Acte de mariage de FARGEIX Jean-Baptiste, employé de commerce, né à la Grézoulière commune de Rosiers le 7 novembre 1868, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de FARGEIX Jean, décédé à Egletons le 9 mai 1874 et de DEBERNARD Antoinette, décédée à Egletons le 29 juin 1876, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et ELEGIDO Marie Elisabeth, sans profession, née à Egletons le 8 décembre 1875, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de ELEGIDO Antoine, teinturier, demeurant à Egletons et de BUISSON Marie, sans profession, demeurant à Egletons, tous deux ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons, (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 31 mars et 7 avril 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BOREDON, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: FARGEIX Jean-Baptiste .Et Demoiselle: ELEGIDO Marie Elisabeth .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- GRAFOUILLERE François, âgé de 48 ans, cousin du futur, négociant, demeurant à Egletons .2- BOUSSIER Louis, âgé de 41 ans, cousin du futur, voyageur de commerce, demeurant à Egletons .3- PAREL Antoine, âgé de 56 ans, oncle de la future, propriétaire, demeurant à Egletons .4- BEAUJEAN, âgé de 64 ans, oncle de la future, négociant, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie ELEGIDO, Marie BUISSON, ELEGIDO, FARGEIX, PAREL, GRAFOUILLERE, BOUSSIER, BEAUJEAN, COMTE adjoint

Acte 19073- (382)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, au Pilard d'Egletons, 31 ans, cousin-germain de la future, du 23/04/1895 de:

Léon LAGORCE et de REDONDIN MARIE

Lui : Habitant Clermont d'Excideuil (24) , Né le 10/04/1866 , De profession facteur de gare , Rq: majeur, domicilié Gare d'Aubazine commune de Saint-Hilaire-Peyroux

Son Précédent conjoint : COLEY Marguerite † St-Yrieix (H.V) Le 12/11/1892

Elle : Habitant Egletons , Né le 09/12/1868 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean LAGORCE (De profession sans profession , Rq: demeurant à Saint-Hilaire-Peyroux, présent et consentant). La mère est Anne COMBESCOT (demeurant à Saint-Hilaire-Peyroux, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Baptiste REDONDIN (De profession Scieur de long , Rq: demeurant à Bellevue d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Madeleine SANSON (Rq: sans profession, de Bellevue d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean DUBREUIL (chef de station, à Aubazine de St-Hilaire-Peyroux, 52 ans, non parent) , Pierre NICOLAS (sous chef de brigade, à Nexon (H.V) 40 ans, cousin du futur) , Pierre LAGOUBIE (propriétaire, à Lescoute d'Egletons, 37 ans, cousin de la future) et Léonard REDONDIN (cultivateur, au Pilard d'Egletons, 31 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 23 avril 1895 à Egletons .N°5 .L'an 1895, et le 23 du mois d'avril à 11 heures du matin .Acte de mariage de LAGORCE Léon, facteur de gare, né au Bost commune de Clermont-d'Excideuil (24), le 10 avril 1866, domicilié à la gare d'Aubazine commune de Saint-Hilaire-Peyroux, veuf en premières noces de Marguerite COLEY, décédée à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le 12 novembre 1892, fils majeur et légitime de Jean LAGORCE et de Anne COMBESCOT, sans profession, demeurant à Saint-Hilaire-Peyroux, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et REDONDIN Marie, sans profession, née à Egletons le 9 décembre 1868, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de REDONDIN Baptiste, scieur de long et de SANSON Madeleine, sans profession, demeurant à Bellevue d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Hilaire-Peyroux les dimanches 24 et 31 mars 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître Forestier, notaire à Lachapelle Spinasse le 22 avril courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LAGORCE Jean .Et Demoiselle: REDONDIN Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DUBREUIL Jean, âgé de 52 ans, non parent, chef de station, demeurant Aubazine de Saint-Hilaire-Peyroux .2- NICOLAS Pierre, âgé de 40 ans, cousin du futur, chef de brigade, demeurant à Nexon (Haute-Vienne) .3- LAGOUBIE Pierre, âgé de 37 ans, cousin de la future, propriétaire, demeurant à Lescoute d'Egletons .4- REDONDIN Léonard, âgé de 31 ans, cousin-germain de la future, cultivateur, demeurant au Pilard d'Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père du futur ainsi que le père et la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .REDONDIN Marie, REDONDIN Eugénie, Anne COMBESCOT, LAGORCE, LAGOUBIE, DUBREUIL, REDONDIN, NICOLAS, COMTE adjoint.

Acte 19073- (281)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur d'habits, demeurant Egletons, 50 ans, non parent, du 04/05/1895 de:

Gabriel SOUNIE et de BOURNAS LÉONARDE

Lui : Habitant Sarran (les Bordes) , Né le 20/02/1863 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à la Guillaumie commune de Rosiers

Elle : Habitant Egletons (Marzeix) , Né le 24/03/1873 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Martial SOUNIE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à la Guillaumie de Rosiers, présent et consentant). La mère est Françoise VEYSSIERE (demeurant à la Guillaumie de Rosiers, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean BOURNAS (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie VIOSSANGE (Rq: † au Combes d'Egletons le 29/05/1882)

En présence de Martin SOUNIE (cultivateur, demeurant Vitrac, 28 ans, frère du futur) , Léonard PEYRAT (cultivateur, demeurant Egletons, 32 ans, cousin de la future) , Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) et Baptiste TREICH (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 50 ans, non parent)

Mariage le 4 mai 1895 à Egletons .N°6 .L'an 1895, et le 4 du mois de mai à 11 heures du matin .Acte de mariage de SOUNIE Gabriel, cultivateur, né aux Bordes commune de Sarran (Corrèze), le 20 février 1863, domicilié à la Guillaumie commune de Rosiers (Corrèze), fils majeur et légitime de SOUNIE Martial et de VEYSSIERE Françoise, cultivateurs, demeurant ensemble à la Guillaumie commune de Rosiers, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et BOURNAS Léonarde, servant, née à Marzeix commune d'Egletons le 24 mars 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BOURNAS Jean, cultivateur, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de VIOSSANGE Marie, décédée au lieu des Combes commune d'Egletons le 29 mai 1882, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rosiers les dimanches 21 avril et 28 avril 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SOUNIE Gabriel .Et Demoiselle: BOURNAS Léonarde .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- SOUNIE Martin, âgé de 28 ans, frère du futur, cultivateur, demeurant Vitrac (Corrèze) .2- PEYRAT Léonard, âgé de 32 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Louis, âgé de 30 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .4- TREICH Baptiste, âgé de 50 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et la mère du futur et le père de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .Eléonore BOURNAS, SOUNY Gabriel, TREICH, SOUNIE, PEYRAT, SEZERAT, COMTE adjoint.

Acte 19073- (349)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de propriétaire, demeurant Lagarde, 50 ans, oncle de la future, du 20/09/1895 de:

Damien Guillaume MADESCLAIRE et de ESTORGE FRANÇOISE

Lui : Habitant Saint-Sulpice-les-bois , Né le 02/03/1872 , De profession Instituteur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Lagarde-Enval (Corrèze) , Né le 26/10/1870 , De profession institutrice , Rq: majeur, domiciliée à Egletons

Le père est François MADESCLAIRE (De profession Cultivateur , Rq: 54 ans, demeurant St-Sulpice-les-bois, présent et consentant). La mère est Jeanne CANTY († à la Graule de Saint-Sulpice-les-bois le 14/03/1875)

Le père de l'épouse est Antoine ESTORGE (Rq: † à la Michaussée de Lagarde le 01/06/1881). La mère de l'épouse est Marguerite ROUSSANNE (Rq: † à la Michaussée de Lagarde le 24/12/1893)

En présence de Pierre ROUGERIE (cocher, demeurant Saint-Sulpice les bois, 34 ans, beau-frère du futur) , Jean-Louis CHAUMONT (directeur d'école, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) , Jean-Baptiste MASSONIE (instituteur, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) et Etienne ROUSSANNE (propriétaire, demeurant Lagarde, 50 ans, oncle de la future)

Mariage le 20 septembre 1895 à Egletons .N°7 .L'an 1895, et le 20 du mois de septembre à 1 heures du soir .Acte de mariage de MADESCLAIRE Damien, Guillaume, instituteur adjoint, né à La Graule commune de Saint-Sulpice-les-Bois, le 2 mars 1872, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de MADESCLAIRE François, cultivateur, âgé de 54 ans, demeurant à Saint-Sulpice-les-bois, présent et consentant au présent mariage et CANTY Jeanne, décédée à la Graule commune de Saint-Sulpice-les-bois le 14 mars 1875, d'une part .Et demoiselle ESTORGE Françoise, institutrice adjointe, née au Bourg de Lagarde (Corrèze) le 26 octobre 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de ESTORGE Antoine, décédé à la Michaussée commune de Lagarde le 1 juin 1881 et de ROUSSANNE Marguerite, décédée à la Michaussée commune de Lagarde le 24 décembre 1893.(sans aïeul ni aïeule), d'autre part .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Sulpice-les-bois, les dimanches 8 et 15 septembre 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître BRISSET, notaire à Tulle, le 19 septembre 1895. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MADESCLAIRE Damien Guillaume .Et Demoiselle: ESTORGE Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ROUGERIE Pierre, âgé de 34 ans, beau-frère du futur, cocher, demeurant à Saint-Sulpice-les-bois .2- CHAUMONT Jean ouis, âgé de 30 ans, non parent, directeur d'école laïque, demeurant à Egletons .3- MASSONIE Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, non parent, instituteur adjoint, demeurant à Egletons .4- ROUSSANNE Etienne, 50 ans, oncle de la future, propriétaire, demeurant à Lagarde .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .ESTORGE, D. MADESCLAIRE, MADESCLAIRE, ROUGERIE, ROUSSANNE, MASSONIE, CHAUMONT, COMTE adjoint.

Acte 19073- (129)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de ferblantier, demeurant Neuvic, 25 ans, cousin de la future, du 29/10/1895 de:

Paul SEMENOU et de MOURNIAC MARIE FRANÇOISE

Lui : Habitant Sarlat (Dordogne) , Né le 01/07/1870 , De profession boulanger , Rq: majeur, domicilié à Sarlat

Elle : Habitant Pont-de-cé (Maine et Loire) , Né le 20/06/1875 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à La Gare d'Egletons

Le père est Jean SEMENOU (De profession boulanger , Rq: demeurant Sarlat, présent et consentant).

La mère est Elise GAILLARD († à Sarlat le 05/08/1870)

Le père de l'épouse est François MOURNIAC (De profession Aubergiste , Rq: demeurant La Gare d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie JULIEN (Rq: demeurant La Gare d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Anatole GRANGIER (négociant, demeurant Sarlat, 26 ans, non parent) , Noël SEMENOU (employé de commerce, demeurant Sarlat, 21 ans, frère du futur) , Antoine MOURNIAC (menuisier, demeurant Neuvic, 52 ans, oncle de la future) et Antoine ESPINASSE (ferblantier, demeurant Neuvic, 25 ans, cousin de la future)

Mariage le 29 octobre 1895 à Egletons .N°8 .L'an 1895, et le 29 du mois d'octobre à 10 heures du matin .Acte de mariage de SEMENOU Paul, boulanger, né à Sarlat (Dordogne) le 1 juillet 1870, domicilié à Sarlat, fils majeur et légitime de SEMENOU Jean, boulanger, demeurant à Sarlat, ici présent et consentant au présent mariage, et de GAILLARD Elise, décédée à Sarlat le 5 août 1870, d'une part .Et MOURNIAC Marie Françoise, sans profession, née en la commune du Ponts-de-Cé (Maine et Loire), le 20 juin 1875, domiciliée à La Gare d'Egletons, fille mineure et légitime de MOURNIAC François et de JULIEN Marie, aubergiste, demeurant à La Gare d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de SABLAT les dimanches 13 et 20 octobre 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SEMENOU Paul .Et Demoiselle: MOURNIAC Marie Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- GRANGIER Anatole, âgé de 26 ans, non parent, négociant, demeurant à Sarlat .2- SEMENOU Noël, âgé de 21 ans, frère du futur, employé de commerce, demeurant à Sarlat .3- MOURNIAC Antoine, âgé de 52 ans, oncle de la future, demeurant à Neuvic .4- ESPINASSE Antoine, âgé de 25 ans, cousin de la future, ferblantier, demeurant à Neuvic .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future qui a déclaré ne savoir signer .MOURNIAC Marie, SEMENOU Paul, ESPINASSE, MOURNIAC, Marie JULIEN, GRANGIER, COMTE adjoint.

Acte 19073- (380)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 31 ans, non parent, du 07/01/1896 de:

Pierre MAISON et de COMBASTEIL MARIE

Lui : Habitant Clergoux (Moulin du Prévost) , Né le 31/08/1871 , De profession maréchal ferrant , Rq: majeur, domicilié au Bourg de Clergoux

Elle : Habitant Rosiers (La Védrenne) , De profession cuisinière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean MAISON (De profession Meunier , Rq: demeurant au Moulin du Prévost de Clergoux, présent et consentant). La mère est Marie SALLES (demeurant au Moulin du Prévost de Clergoux, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean COMBASTEIL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à La Védrenne de Rosiers, présent et consentant). La mère de l'épouse est Thérèse PLAS (Rq: demeurant La Védrenne de Rosiers, présente et consentante)

En présence de Ulysse PECHADE (clerc de notaire, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) , Abel FOUR (marchand de vin, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) , Pierre COMBASTEIL (commis de magasin, demeurant Egletons, 32 ans, frère de la future) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 31 ans, non parent)

Mariage le 7 janvier 1896 à Egletons .N°1 .L'an 1896, et le 7 du mois de janvier à 10 heures du matin .Acte de mariage de MAISON Pierre, maréchal-ferrant, né au moulin du Prévost commune de Clergoux le 31 août 1871, domicilié au Bourg de Clergoux, fils majeur et légitime de MAISON Jean et de SALLES Marie, meuniers, demeurant ensemble au moulin du Prévost commune de Clergoux, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et COMBASTEIL Marie, cuisinière, née à La Védrenne commune de Rosiers le 4 avril 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de COMBASTEIL Jean et de PLAS Thérèse, cultivateurs, demeurant ensemble à La Védrenne commune de Rosiers, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Clergoux les dimanches 15 et 22 décembre 1895 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MAISON Pierre .Et Demoiselle: COMBASTEIL Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PECHADE Ulysse, âgé de 25 ans, non parent, clerc de notaire, demeurant à Egletons .2- FOUR Abel, âgé de 25 ans, non parent, marchand de vin, demeurant à Egletons .3- COMBASTEIL Pierre, âgé de 32 ans, frère de la future, commis de magasin, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 31 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec le futur et les témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer .MAISON Pierre, Abel FOUR, SEZERAT, COMBASTEIL Pierre, PECHADE, COMTE adjoint.

Acte 19073- (388)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de chapelier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent, du 17/01/1896 de:

Antoine BOULEGUE et de LONGY MARIE

Lui : Habitant Saint-Hilaire-Foissac , Né le 17/01/1866 , De profession Domestique , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Moustier-Ventadour (T.....) , Né le 12/03/1873 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Pierre-Pont commune d'Egletons

Le père est Louis BOULEGUE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Saint-Hilaire-de-Foissac, présent et consentant). La mère est Louise CONTINSOUZA (demeurant Saint-Hilaire-de-Foissac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean LONGY (De profession Meunier , Rq: demeurant Pierre-Pont d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BUISSON (Rq: demeurant Pierre-Pont d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Jacques BUNISSET (limonadier, demeurant Egletons, 54 ans, non parent) , François BUNISSET (quincaillier, demeurant Egletons, 53 ans, non parent) , François SARGUEIL (boucher, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) et Baptiste TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent)

Mariage le 17 janvier 1896 à Egletons .N°2 .L' an 1896, et le 17 du mois de janvier à 8 heures du soir .Acte de mariage de BOULEGUE Antoine, domestique, né à Saint-Hilaire-Foissac, le 17 janvier 1866, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BOULEGUE Louis et de CONTINSOUZA Louise, cultivateurs, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-de-Foissac (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et LONGY Marie, sans profession, née à T..... commune de Moustier-Ventadour le 12 mars 1873, domiciliée à Pierre-Pont commune d'Egletons, fille majeure et légitime de LONGY Jean et de BUISSON Marie, meuniers demeurant à Pierre-Pont commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous SPINASSE Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Hilaire-de-Foissac, les dimanches 5 janvier et 12 janvier 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BOULEGUE Antoine .Et Demoiselle: LONGY Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BUNISSET Jacques, âgé de 54 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .2- BUNISSET François, âgé de 53 ans, non parent, quicaillier, demeurant à Egletons .3- SARGUEIL François, âgé de 29 ans, non parent, boucher, demeurant à Egletons .4- TREICH Baptiste, âgé de 23 ans, non parent, chapelier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les parties, le père du futur et les 4 témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer., .Pierre BOULEGUE, BOULEGUE, LONGY Marie, J. BUNISSET, BUNISSET, SARGUEIL, TREICH, SPINASSE maire.

Acte 19073- (387)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune d'huissier, à Egletons, 28 ans, frère de la future, du 21/01/1896 de:

Jacques LAPORTE et de SARGUEIL ANNA JULIA

Lui : Habitant Saint-Donat (Puy-de-Dôme) , Né le 25/04/1866 , De profession huissier , Rq: majeur, domicilié à Bort (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 25/02/1864 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est François LAPORTE (De profession Propriétaire , Rq: demeurant au Sac de St-Donat(Puy-de-Dôme),consentant par acte du 14). La mère est Jeanne LADEVIE (demeurant au Sac de St-Donat (Puy de-Dôme) consentante par acte du 14)

Le père de l'épouse est Pierre SARGUEIL (De profession Propriétaire , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Léonarde BARRIERE (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean-Baptiste MONEGER (propriétaire, à St-Yrieix- le déjalat, 53 ans, beau-frère de la future) , François VIROLLE (propriétaire, à Egletons, 59 ans, beau-frère de la future) , Barthélemy CHASSAGNARD (boucher, à Egletons, 42 ans, frère de la future?) et Baptiste SARGUEIL (huissier, à Egletons, 28 ans, frère de la future)

Mariage le 21 janvier 1896 à Egletons .N°3 .L' an 1896, et le 21 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de LAPORTE Jacques, huissier, né à Saint-Donat (Puy-de-Dôme), le 25 avril 1866, domicilié à Bort (Corrèze), fils majeur et légitime de François LAPORTE et de Dame Jeanne LADEVIE, propriétaires demeurant ensemble au Sac commune de Saint-Donat (Puy-de-Dôme) qui aux termes d'un acte passé devant Maître VIGIER, notaire à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme) en date du 14 courant ont donné leur consentement au mariage de leur fils avec mademoiselle Anna Julia SARGUEIL, d'une part .Et SARGUEIL Anna Julia, sans profession, née à Egletons le 25 février 1864, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de SARGUEIL Pierre et de dame BARRIERE Léonarde, propriétaires, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Bort les dimanches 5 et 12 janvier 1896 .3- du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 20 janvier 1896. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LAPORTE Jacques .Et Demoiselle: SARGUEIL Anna Julia .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MONEGER Jean-Baptiste, âgé de 53 ans, beau-frère de la future, propriétaire, demeurant au village du Monteil de St-Yrieix-le-Déjalat .2- VIROLLE François, âgé de 59 ans, beau-frère de la future, propriétaire, demeurant à Beyne d'Egletons .3- CHASSAGNARD Barthélemy, âgé de 42 ans, frère de la future?, boucher, demeurant à Egletons .4- SARGUEIL Baptiste, âgé de 28 ans, frère de la future, huissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir signer. .Anne Julia SARGUEIL, J. LAPORTE, SARGUEIL, MONEGER, VIROLLE, B. SARGUEIL, CHASSAGNARD, COMTE adjoint.
Acte 19073- (389)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sous-officier, demeurant Tulle, 30 ans, cousin-germain de la future, du 25/01/1896 de:

Antoine BAZETOUX et de MARAND MARIA

Lui : Habitant Davignac (Pécresse) , Né le 01/05/1871 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Pécresse commune de Davignac

Elle : Habitant Egletons , Né le 14/07/1863 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Simon BAZETOUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Pécresse de Davignac, présent et consentant). La mère est Marie VENNAT (demeurant à Pécresse de Davignac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph MARAND (De profession Marchand , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Agathe FOURNIAL (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de François BORDES (instituteur, demeurant Davignac, 39 ans, cousin-germain du futur) , Léonard VARIERAS (cultivateur, demeurant Davignac, 50 ans, non parent) , Martial FOURNIAL (négociant, demeurant Tulle, 52 ans, oncle de la future) et Antoine FREA (sous-officier, demeurant Tulle, 30 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 25 janvier 1896 à Egletons .N°4 .L' an 1896, et le 25 du mois de janvier à 10 heures du matin .Acte de mariage de BAZETOUX Antoine, cultivateur, né à Pécresse commune de Davignac le 1 mai 1871, domicilié à Pécresse commune de Davignac, fils majeur et légitime de BAZETOUX Simon et VENNAT Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Pécresse commune de Davignac (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MARAND Maria, couturière, née à Egletons le 14 juillet 1863, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de MARAND Joseph et de FOURNIAL Agathe, marchands, demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Davignac les dimanches 5 et 12 janvier 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BAZETOUX Antoine .Et Demoiselle: MARAND Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BORDES François, âgé de 39 ans, cousin-germain du futur, instituteur, demeurant à Davignac .2- VARIERAS Léonard, âgé de 50 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Davignac .3- FOURNIAL Martial, âgé de 52 ans, oncle de la future, négociant, demeurant à Tulle .4- FREA Antoine, âgé de 30 ans, cousin-germain de la future, sous-officier, demeurant à Tulle .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères père et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Marie MARAND, Agathe FOURNIAL, BAZETOUX Antoine, VARIERAS, FOURNIAL, F. BORDES, FREA, COMTE adjoint

Acte 19073- (354)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sous-officier, demeurant Tulle, 30 ans, cousin-germain de la future, du 25/01/1896 de:

François BAZETOUX et de MARAND CATHERINE

Lui : Habitant Davignac (Pécresse) , Né le 01/12/1872 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Pécess commune de Davignac (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 05/11/1868 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Simon BAZETOUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Davignac, présent et consentant). La mère est Marie VENNAT (demeurant Davignac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph MARAND (De profession Marchand , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Agathe FOURNIAL (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François BORDES (instituteur, demeurant Davignac, 39 ans, cousin-germain de la future) , Léonard VARIERAS (cultivateur, demeurant Davignac, 50 ans, non parent) , Martial FOURNIAL (négociant, demeurant Tulle, 52 ans, oncle de la future) et Antoine FREA (sous-officier, demeurant Tulle, 30 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 25 janvier 1896 à Egletons .N°5 .L' an 1896, et le 25 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de BAZETOUX François, cultivateur, né à Pécess commune de Davignac, domicilié à Pécess commune de Davignac (Corrèze), fils majeur et légitime de BAZETOUX Simon et de VENNAT Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Pécess commune de Davignac, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MARAND Catherine, couturière, née à Egletons le 5 novembre 1868, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de MARAND Joseph et de FOURNIAL Agathe, marchands, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Davignac les dimanches 5 et 12 janvier 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BAZETOUX François .Et Demoiselle: MARAND Catherine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BORDES François, âgé de 39 ans, cousin-germain de la future, instituteur, demeurant à Davignac .2- VARIERAS Léonard, âgé de 50 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Davignac .3- FOURNIAL Martial, âgé de 52 ans, oncle de la future, négociant, demeurant à Tulle .4- Fréa Antoine, âgé de 30 ans, cousin-germain dela future, demeurant à Tulle .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Marceline Catherine MARAND, BAZETOUX François, Agathe FOURNIAL, VARIERAS, FOURNIAL, BORDES, FREA, COMTE adjoint.

Acte 19073- (345)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de menuisier, demeurant Lapeau de Soursac, 29 ans, non parent, du 01/02/1896 de:

François Victor REIX et de ESTRADE ELÉONORE

Lui : Habitant Saint-Hilaire-Foissac , Né le 29/08/1865 , De profession Menuisier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 14/12/1875 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jacques REIX (De profession garde pêche , Rq: demeurant St-Hilaire-Foissac, présent et consentant). La mère est Louise MONCOURIER (institutrice retraitée, demeurant St-Hilaire-Foissac, présente/consent)

Le père de l'épouse est Pierre ESTRADE (Rq: † à Egletons le 31 juillet 1881). La mère de l'épouse est Eugénie BOURNAS (Rq: propriétaire, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François DEMICHEL (entrepreneur, demeurant Egletons, 38 ans, beau-frère du futur) , François BILLOT (propriétaire, de St-Yrieix-le-Déjalat, 56 ans, oncle de la future) , François BOURNAS (propriétaire, demeurant Meymac, 33 ans, oncle de la future) et Baptiste FERNICHE (menuisier, demeurant Lapeau de Soursac, 29 ans, non parent)

Mariage le 1 février 1896 à Egletons .N°6 .L'an 1896, et le 1 du mois de février à 11 heures du matin .Acte de mariage de REIX François Victor, menuisier, né à Saint-Hilaire-Foissac (Corrèze), le 29 avril 1865, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de REIX Jacques, garde-pêche et de MONCOURIER Louise, institutrice en retraite, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-de-Foissac (corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et ESTRADE Eléonore, couturière, née à Egletons le 14 décembre 1875, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de ESTRADE Pierre, décédé à Egletons le 31 juillet 1881 et de BOURNAS Eugénie, propriétaire, demeurant à Egletons ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 19 et 26 janvier de la présente année .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons le 31 janvier 1896. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: REIX François Victor .Et Demoiselle: ESTRADE Eléonore .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DEMICHEL François, âgé de 38 ans, beau-frère du futur, demeurant à Egletons .2- BILLOT François âgé de 56 ans, oncle de la future, propriétaire et maire de Saint-Yrieix-le-Déjalat, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .3- BOURNAS François, âgé de 33 ans, oncle de la future, propriétaire, demeurant à Meymac .4- FERNICHE Baptiste, âgé de 29 ans, non parent, menuisier, demeurant à Lapeau de Soursac .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .REIX Pierre, Eugénie BOURNAS, DESMICHEL, ESTRADE, Louise REIX, BILLOT, FERNICHE, BOURNAS F., COMTE adjoint.

Acte 19073- (355)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 36 ans, non parent, du 13/02/1896 de:

Jean-Baptiste MASSONIE et de SOL SOPHIE JULIETTE MARIE JULIA

Lui : Habitant Darnets (Corrèze) , Né le 06/10/1872 , De profession Instituteur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Albussac (Corrèze) , Né le 24/12/1870 , De profession institutrice , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MASSONIE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant à Darnets, présent et consentant). La mère est Marthe BOURNEIX (demeurant à Darnets, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Henri SOL (De profession Instituteur , Rq: demeurant Tulle, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie Julia PEYRAFORT (Rq: † à Albussac le 11/06/1878)

En présence de Damien Guillaume MADESCLAIRE (instituteur, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Jean-Louis ESCURE (instituteur, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) , Jean MAZEYRAT (cordonnier, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) et Pierre CORREZE (limonadier, demeurant Egletons, 36 ans, non parent)

Mariage le 13 février 1896 à Egletons .N°7 .L'an 1896, et le 13 du mois de février à 8 heures du matin .Acte de mariage de MASSONIE Jean-Baptiste, instituteur adjoint, né à Darnets (Corrèze) le 6 octobre 1872, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de MASSONIE Antoine et de BOURNEIX Marthe, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à Darnets, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et SOL Sylvie Juliette Marie Julia Mélanie Grâce, institutrice adjointe, née à Albussac (Corrèze) le 24 décembre 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de JOL Henri, instituteur, demeurant à Tulle, ici présent et consentant au présent mariage et de PEYRAFORT Marie Julia, décédée à Albussac le 11 juin 1878, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard adjoint au maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Darnets les dimanches 2 et 9 février 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître BRISSET, notaire à Tulle, à la date du 6 février de la présente année. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MASSONIE Jean-Baptiste .Et Demoiselle: SOL Sophie, Juliette Marie Julia Mélanie Grâce .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MADESCLAIRE Damien Guillaume, âgé de 24 ans, non parent, instituteur adjoint, demeurant à Egletons .2- ESCURE Jean-Louis, âgé de 23 ans, non parent, instituteur adjoint, demeurant à Egletons .3- MAZEYRAT Jean, âgé de 29 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- CORREZE Pierre, âgé de 36 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .CORREZE, MADESCLAIRE, SOL, MASSONIE, MAZEYRAT SOL Henri, ESCURE, MASSONIE, MASSONIE, COMTE adjoint.

Acte 19073- (297)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de marchand de vin, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 15/02/1896 de:

Pierre BOISSONNADE et de VIOSSANGE MARIA

Lui : Habitant Aurillac (Cantal) , Né le 01/09/1870 , De profession marchand-colporteur , Rq: majeur, domicilié à Aurillac (Cantal)

Elle : Habitant Egletons , Né le 20/01/1876 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean BOISSONNADE (De profession marchand-colporteur , Rq: domicilié à Aurillac, consentant par acte). La mère est Geneviève LOCHE (domiciliée à Aurillac, consentante par acte)

Le père de l'épouse est Jean VIOSSANGE (De profession chiffonnier , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marguerite BOUIGE (Rq: journalière à Egletons, présent ete consentante)

En présence de Baptiste BOISSONNADE (marchand-colporteur, demeurant Aurillac, 23 ans, frère du futur) , Baptiste TREICH (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) , Pierre PAQUET (limonadier, demeurant Egletons, 60 ans, non parent) et Abel FOUR (marchand de vin, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 15 février 1896 à Egletons .N°8 .L'an 1896, et le 15 du mois de février à 9 heures du matin .Acte de mariage de BOISSONNADE Pierre, marchand-colporteur, né à Aurillac (Cantal) le 1 septembre 1870, domicilié à Aurillac (Cantal), fils majeur et légitime de BOISSONNADE Jean et de LOCHE Geneviève, marchands colporteurs, domiciliés à Aurillac (Cantal) qui aux termes d'un acte passé devant Maître COUDERT et son collègue, notaires à Aurillac en date de 7 février 1896, ont donné leur consentement au mariage de leur fils avec Mademoiselle VIOSSANGE Marie, d'une part .Et VIOSSANGE Maria, sans profession, née à Egletons le 20 janvier 1876, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de VIOSSANGE Jean, chiffonnier et de BOUIGE Marguerite, journalière, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Aurillac les dimanches 2 et 9 février 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BOISSONNADE Pierre .Et Demoiselle: VIOSSANGE Maria .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BOISSONNADE Baptiste, âgé de 23 ans, frère du futur, marchand-colporteur, demeurant à Aurillac .2- TREICH Baptiste, âgé de 51 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .3- PAQUET Pierre, âgé de 60 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .4- FOUR Abel, âgé de 26 ans, non parent, marchand de vin, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .Maria VIOSSANGE, BOISSONNADE, BOISSONNADE, TREICH, PAQUET, Abel FOUR, COMTE adjoint.

Acte 19073- (168)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Soudeilles, 39 ans, oncle à la future, du 29/02/1896 de:

Barthélemy PEYRAT et de MONEGER JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 23/09/1863 , De profession Cantonnier , Rq: majeur, domicilié à Paris rue Brignon n°10

Elle : Habitant Soudeilles (La Besse) , Né le 17/04/1870 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à La Gare d'Egletons

(Rq: né de père inconnu). La mère est Françoise PEYRAT (sans profession, au Puy Corbier d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine MONEGER (De profession Aubergiste , Rq: demeurant La Gare d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise DAVID (Rq: demeurant La Gare d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Jeannet PEYRAT (cultivateur au Combastel d'Egletons, 22 ans, cousin-germain du futur) , François COUDERT (cultivateur, demeurant Soudeilles, 25 ans, non parent) , François MONEGER (militaire, demeurant Limoges, 24 ans, frère de la future) et Antoine DAVID (cultivateur, demeurant Soudeilles, 39 ans, oncle à la future)

Mariage le 29 février 1896 à Egletons .N°9 .L'an 1896, et le 29 du mois de février à 12 heures du matin .Acte de mariage de PEYRAT Barthélemy, cantonnier-paveur, né à Egletons le 23 septembre 1863, domicilié à Paris rue Brignon n°10, fils majeur et naturel de PEYRAT Françoise, sans profession, demeurant au Puy Corbier d'Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et MONEGER Jeanne, sans profession, née à La Besse commune de Soudeilles le 17 avril 1870, domiciliée à La Gare d'Egletons, fille majeure et légitime de MONEGER Antoine et de DAVID Louise, aubergistes demeurant ensemble à La Gare d'Egltons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Paris 7e arrondissement les dimanches 16 et 28 février 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PEYRAT Barthélemy .Et Demoiselle: MONEGER Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PEYRAT Joannet, âgé de 22 ans, cousin-germain du futur, cultivateur, demeurant au Combastel d'Egletons .2- COUDERT François, âgé de 25 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Soudeilles .3- MONEGER François, âgé de 24 ans, frère de la future, militaire, demeurant à Limoges .4- DAVID Antoine, âgé de 39 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Soudeilles .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .PEYRAT, MONEGER Jeanne, MONEGER, DAVID, COUDERT, PEYRAT Barthélemy, MONEGER, COMTE adjoint.

Acte 19073- (359)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 31 ans, non parent, du 13/04/1896 de:

Antoine COURNILLOU et de ESPINASSE MARGUERITE

Lui : Habitant Nneuvic (le petit Paris) , Né le 17/09/1854 , De profession marchand de cochons , Rq: majeur, domicilié à Neuvic (Corrèze)

Son Précédent conjoint : ROUSSANGE Marie † A Neuvic Le 18/01/1895

Elle : Habitant Egletons , Né le 29/05/1870 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine COURNILLOU (Rq: † à Neuvic le 14/01/ 1895). La mère est Jeanne DAMIEN († à Neuvic le 13/11/1882)

Le père de l'épouse est Gérôme ESPINASSE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Antoinette MASCHAT (Rq: † à Egletons le 09/01/1892)

En présence de Baptiste TREICH (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 52 ans, non parent) , François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Léonard BEAUJEAN (cultivateur, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 31 ans, non parent)

Mariage le 13 avril 1896 à Egletons .N°10 .L'an 1896, et le 13 du mois d'avril à 8 heures du matin .Acte de mariage de COURNILLOU Antoine, marchand de cochon, né au Petit Paris commune de Neuvic le 17 septembre 1854, domicilié à Neuvic (Corrèze), fils majeur et légitime de Antoine, décédé à Neuvic le 14 janvier 1895 et de DAMIEN Jeanne, décédée à Neuvic le 13 novembre 1882, le futur, veuf en premières noces de ROUSSANGE Marie, décédée à Neuvic le 18 janvier 1895, d'une part .Et ESPINASSE Marguerite, sans profession, née à Egletons le 29 mai 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Gérôme, cultivateur, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de MAS Antoinette, décédée à Egletons, le 9 janvier 1892, d'autre part. .Dressé par nous COMTE Léonard, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Neuvic les dimanches 29 mars et 5 avril 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: COURNILLOU Antoine .Et Demoiselle: ESPINASSE Marguerite .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- TREICH Baptiste, âgé de 52 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .2- BILLOT François, âgé de 44 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .3- BEAUJEAN Léonard, âgé de 25 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 31 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future qui a déclaré ne savoir signer. .ESPINASSE Marguerite, BILLOT, COURNILLOU, TREICH, BEAUJEAN, SEZERAT, COMTE adjoint.

Acte 19073- (243)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de notaire, demeurant Meymac, 30 ans, ami de la famille, du 04/08/1896 de:
François BRAGADOUR et de SEURRE-BOUSQUET MARIE JOSÉPHINE ADÈLE

Lui : Habitant Meymac , Né le 28/05/1865 , De profession négociant , Rq: majeur, domicilié à Meymac
Elle : Habitant Egletons , Né le 25/05/1874 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jacques BRAGADOUR (De profession Maître d'hôtel , Rq: 66 ans, demeurant Meymac, présent et consentant). La mère est Marie MONTEIL († à Meymac le 02/06/1867)

Le père de l'épouse est Paul SEURRE-BOUSQUET (De profession greffier de justice , Rq: † à Egletons le 06/02/1882). La mère de l'épouse est Thérèse RIVIERE (Rq: 47 ans, propriétaire à Egletons, présente et consentante)

En présence de Joseph ANTOINE (armurier, demeurant Tulle, 48 ans, beau-frère du futur) , Baptiste SAINT-GERMAIN (maître bottier, demeurant Meymac, 43 ans, beau-frère du futur) , Pierre Joseph SEURRE-BOUSQUET (... des postes, demeurant Egletons, 26 ans, frère de la future) et Adolphe CHAPELLE (notaire, demeurant Meymac, 30 ans, ami de la famille)

Mariage le 4 août 1896 à Egletons .N°11 .L'an 1896, et le 4 du mois d'août à 10 heures du matin .Acte de mariage de bragadour François, négociant, né à Meymac, le 28 mai 1865, domicilié à Meymac, fils majeur et légitime de BRAGADOUR Jacques, maître d'hôtel, âgé de 66 ans, demeurant à Meymac, ici présent et consentant au présent mariage et de MONTEIL Marie, décédée à Meymac le 2 juin 1867, d'une part .Et SEURRE-BOUSQUET Marie Joséphine Adèle, sans profession, née à Egletons le 25 mai 1874, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de SEURRE-BOUSQUET Paul, décédé à Egletons le 6 février 1882, en son vivant greffier de justice de paix du canton d'Egletons et de dame RIVIERE Thérèse, propriétaire, âgée de 47 ans, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Meymac les dimanches 19 et 26 juillet 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître FORESTIER, notaire à Lachapelle-Spinasse, à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BRAGADOUR François .Et Demoiselle: SEURRE-BOUSQUET Marie Joséphine Adèle .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ANTOINE Joseph, âgé de 48 ans, beau-frère du futur, armurier, demeurant à Tulle .2- SAINT-GERMAIN Baptiste, âgé de 43 ans, beau-frère du futur, maître bottier, demeurant Meymac .3- SEURRE-BOUSQUET Pierre Joseph, âge de 26 ans, frère de la future, ... des postes demeurant à Egletons .4- CHAPELLE Adolphe, âgé de 30 ans, ami de la famille, notaire, demeurant à Meymac .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .CHAPELLE,SEURRE-BOUSQUET- S.GERMAIN, ANTOINE, Marie SEURRE-BOUSQUET, BRAGADOUR, Thérèse SEURRE-BOUSQUET? BRAGADOUR, VIALANEIX maire.

Acte 19073- (244)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boulanger, demeurant Tulle, 76 ans, oncle de la future, du 07/11/1896 de:

Martial SABEAU et de BRANDIBAS EUGÉNIE

Lui : Habitant Darnets (Espagne) , Né le 22/08/1870 , De profession valet de chambre , Rq: majeur, domicilié à Paris 39 rue François 1er

Elle : Habitant Egletons (Bellevue) , Né le 16/10/1879 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Bellevue d'Egletons

Le père est Jean SABEAU (Rq: † à Darnets le 02/04/1882). La mère est Léonarde VEYSSIERE (cultivatrice, demeurant Espagne de Darnets, présent et consentante)

Le père de l'épouse est Dominique BRANDIBAS (Rq: † à Bellevue d'Egletons le 29/08/1888). La mère de l'épouse est Catherine SABEAU (Rq: aubergiste à Bellevue d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Martial VESSIERE (propriétaire-cultivateur, demeurant Darnets, 65 ans, oncle du futur) , Joseph TRAUX (employé commerce, demeurant Egletons, 35 ans, beau-frère du futur) , Georges SALLE (armurier, demeurant Tulle, 35 ans, beau-frère de la future) et Antoine LEIGNAC (boulangier, demeurant Tulle, 76 ans, oncle de la future)

Mariage le 7 novembre 1896 à Egletons .N°12 .L'an 1896, et le 7 du mois de novembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de SABEAU Martial, valet de chambre, né au village d'Espagne commune de Darnets (Corrèze) le 22 août 1870, domicilié à Paris n°39 rue François 1er, fils majeur et légitime de SABEAU Jean, décédé au moulin du lieuteret commune de Darnets le 2 avril 1882 et de VESSIERE Léonarde, cultivatrice, demeurant à Espagne commune de Darnets, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et BRANDIBAS Eugénie, sans profession, née à Bellevue commune d'Egletons le 16 octobre 1879, domiciliée à Bellevue d'Egletons, fille mineure et légitime de BRANDIBAS Dominique, décédé à Bellevue commune d'Egletons le 29 août 1888 et de SABEAU Catherine, aubergiste, demeurant à Bellevue commune d'Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Paris 8eme arrondissement les dimanches 25 octobre et 1 novembre 1896 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SABEAU Martial .Et Demoiselle: BRANDIBAS Eugénie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VEYSSIERE Martial, âgé de 65 ans, oncle du futur, propriétaire-cultivateur, demeurant à Bourneix commune de Darnets .2- TRAUX Joseph, âgé de 35 ans, beau-frère du futur, employé de commerce, demeurant à Egletons .3- SALLE Georges, âgé de 35 ans, beau-frère de la future, armurier, demeurant à Tulle .4- LEIGNAC Antoine, âgé de 76 ans, oncle de la future, ancien boulangier, demeurant à Tulle .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .Martial SABEAU, Eugénie BRANDIBAS, vve BRANDIBAS, LEIGNAC, TRAUX, VEYSSIERE? VIALANEIX maire.

Acte 19073- (143)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de menuisier, demeurant Védrenne, 34 ans, cousin-germain de la future, du 09/01/1897 de:

Pierre FARGES et de GAYE MARIE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons (Veyrieres) , Né le 09/08/1872 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié au Chauffour d'Egletons

Elle : Habitant Péret (Theillac) , Né le 16/04/1876 , Rq: mineure, domiciliée à Védrenne d'Egletons

Le père est François FARGES (De profession propriétaire cultivateur , Rq: 60 ans, demeurant Chauffour d'Egletons, présent et consentant). La mère est Marie MONTEIL (47 ans, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph GAYE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: 48 ans, demeurant Védrenne d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine COURTEIX (Rq: 48 ans, demeurant Védrenne d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean SOUDEILLETTE (cultivateur, demeurant Combret de Rosiers, 48 ans, cousin du futur) , Jean CROUZETTE (conseiller municipal, demeurant Egletons, 42 ans, non parent) , Jean BALLET (cultivateur, demeurant Soudeilles, 52 ans, oncle de la future) et Pierre CROUZETTE (menuisier, demeurant Védrenne, 34 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 9 janvier 1897 à Egletons .N°1 .L'an 1897, et le 9 du mois de janvier à 1 heures du soir .Acte de mariage de FARGES Pierre, cultivateur, né à Veyrieres, commune de Rosiers le 9 août 1872, domicilié au Chauffour commune d'Egletons, fils majeur et légitime de FARGES François âgé de 60 ans et de MONTEIL Marie, âgée de 47 ans, propriétaires-cultivateurs demeurant au Chauffour commune d'Egletons, présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et GAYE Marie, sans profession, née à Theillac commune de Péret le 16 avril 1876, domiciliée à Védrenne commune d'Egletons, fille mineure et légitime de GAYE Joseph, âgé de 48 ans, et de COURTEIX Catherine, âgée de 48 ans, propriétaires-cultivateurs, demeurant à Védrenne commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 27 décembre 1896 et 3 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons, à la date du 7 janvier courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: FARGES Pierre .Et Demoiselle: GAYE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- SOUDEILLETTE Jean, âgé de 48 ans, cousin du futur, cultivateur, demeurant à Combret commune de Rosiers .2- CROUZETTE Jean, âgé de 42 ans, non parent, conseiller municipal d'Egletons, demeurant à Védrenne .3- BALLET Jean, âgé de 52 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Soudeilles .4- CROUZETTE Pierre, âgé de 34 ans, cousin-germain de la future, menuisier, demeurant à Védrenne .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère du futur, la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .Marie GAYE, FARGES Pierre, GAYE, SOUDEILLETTE, BALLET, CROUZETTE, CROUZETTE, VIALANEIX maire.

Acte 19073- (376)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 27 ans, cousin du futur, du 15/01/1897 de:

Louis CHASSAING et de MONJANEL MARIE

Lui : Habitant Egletons (le Chauffour) , Né le 18/04/1873 , De profession Forgeron , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est François CHASSAING (Rq: † à Egletons le 05/07/1894). La mère est Marie BOURNAS (48 ans, débitante à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean MONJANEL (De profession fermier , Rq: 54 ans, demeurant Orluc d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Antoinette COURTEIX (Rq: † à Orluc commune d'Egletons le 26/09/1881)

En présence de Louis CHASSAING (marchand de grain, demeurant Egletons, 53 ans, oncle du futur) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 47 ans, oncle du futur) , Eugène LELU (gendarme, demeurant Egletons, 50 ans, cousin de la futur) et Martin CHABRERIE (cordonnier, demeurant Egletons, 27 ans, cousin du futur)

Mariage le 15 janvier 1897 à Egletons .N°2 .L' an 1897, et le du mois de Janvier à 7 heures du soir .Acte de mariage de CHASSAING Louis, forgeron, né au Chauffour commune d'Egletons le 18 avril 1873, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CHASSAING François, décédé à Egletons le 5 juillet 1894 et de BOURNAS Marie, débitante, âgée de 48 ans, demeurant à Egletons, présente et consentante au présent mariage, d'une part .Et MONJANEL Marie, sans profession, née à Egletons le 30 janvier 1876, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MONJANEL Jean, fermier, demeurant à Orluc commune d'Egletons, âgée de 54 ans et de COURTEIX Antoinette, décédée à Orluc commune d'Egletons le 26 septembre 1881, MONJANEL Jean, ici présent et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 3 et 10 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASSAING Louis .Et Demoiselle: MONJANEL Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 53 ans, oncle du futur, marchand de grain, demeurant à Egletons .2- CHASSAING Louis, âgé de 47 ans, oncle du futur, cordonnier, demeurant à Egletons .3- LELU Eugène, âgé de 50 ans, cousin au ? degré avec la future, gendarme retraité, demeurant à Egletons .4- CHABRERIE Martin, âgé de 27 ans, cousin au 3eme degré avec le futur, cordonnier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie MONJANEL, CHASSAING, CHASSAING, Marie BOURNAS, CHABRERIE, LELU, CHASSAING, CHASSAING, VIALANEIX maire.

Acte 19073- (292)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de négociant, demeurant Egletons, 66 ans, non parent, du 26/03/1897 de:

François CHASTRE et de CHASTAGNER TOINETTE

Lui : Habitant Combressol (Loussine) , Né le 24/03/1848 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Combressol canton de Meymac, sans aïeul ni aïeule

Son Précédent conjoint : LACROIX Marie † à Meyrignac-l'Eglise Le 11/04/1889

Elle : Habitant Moustier-Ventadour (Bissière) , Né le 23/07/1869 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Chantegril commune d'Egletons

Le père est François CHASTRE (Rq: † à Loussine de Combressol le 24/07/1887). La mère est Marie BOURNEIX († à Meymac le 07/01/1891)

Le père de l'épouse est François CHASTAGNER (De profession Cultivateur , Rq: 68 ans, demeurant Chantegril, présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise MONTEIL (Rq: 65 ans, demeurant à Chantegril, présente et consentante)

En présence de François COUDERT (plâtrier, demeurant Egletons, 47 ans, non parent) , Gabriel BRETTE (menuisier, demeurant Egletons, 32 ans, non parent) , Joseph SEZERAT (ferblantier, demeurant Egletons, 37 ans, non parent) et Pierre ALLEMANDOU (négociant, demeurant Egletons, 66 ans, non parent)

Mariage le 26 mars 1897 à Egletons .N°3 .L'an 1897, et le 26 du mois de mars à 8 heures du soir .Acte de mariage de CHASTRE François, cultivateur, né à Loussine commune de Combressol (Corrèze), domicilié à Combressol canton de Meymac (Corrèze), veuf en premières noces de LACROIX Marie, décédée à Agnoux commune de Meyrignac-l'église (Corrèze) le 11 avril 1889, fils majeur et légitime de CHASTRE François, décédé à Loussine commune de Combressol . le 24 juillet 1887 et de BOURNEIX Marie, décédée à Meymac le 7 janvier 1891, le futur sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et CHASTAGNER Toinette, cultivatrice, née à Bissière commune de Moustier-Ventadour le 23 juillet 1869, domiciliée à Chantegril commune d'Egletons, fille majeure et légitime de CHASTAGNER François, âgé de 68 ans et de MONTEIL Louise, cultivatrice, âgée de 65 ans, demeurant ensemble à Chantegril commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Combressol les dimanches 7 et 14 amrs 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASTRE François .Et Demoiselle: CHASTAGNER Toinette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- COUDERT François, âgé de 47 ans, non parent, plâtrier, demeurant à Egletons .2- BRETTE Gabriel, âgé de 32 ans, non parent, menuisier, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Joseph, âgé de 37 ans, non parent, ferblantier, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Pierre, âgé de 66 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer. .SEZERAT, COUDERT, ALLEMANDOU, BRETTE, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (208)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 32 ans, non parent, du 03/04/1897 de:

Félix Léonard CHASSAING et de VERDIER MARGUERITE

Lui : Habitant Meyrignac-l'Eglise (Agnoux) , Né le 12/09/1971 , De profession cordonnier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 11/11/1871 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine CHASSAING (Rq: † à Agnoux de Meyrignac-l'Eglise le 29/07/1879). La mère est Geneviève LACROIX (demeurant Egletons, ici présente et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre VERDIER (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Rosiers d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie POMMIER (Rq: cultivatrice à Rosiers d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre PAQUET (limonadier, demeurant Egletons, 60 ans, non parent) , Baptiste TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 48 ans, non parent) et Louis SEREZAT (pâtissier, demeurant Egletons, 32 ans, non parent)

Mariage le 3 avril 1897 à Egletons .N°4 .L'an 1897, et le 3 du mois d'avril à 11 heures du matin .Acte de mariage de CHASSAING Félix Léonard, cordonnier, né à Agnoux commune de Meyrignac-l'Eglise le 12 septembre 1871, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CHASSAING Antoine, décédé le 29 juillet 1879 à Agnoux, commune de Meyrignac l'Eglise (Corrèze) et de LACROIX Geneviève, sans profession demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et VERDIER Marguerite, servante, née à Rosiers, canton d'Egletons le 11 novembre 1871, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de VERDIER Pierre, cultivateur et de POMMIER Marie, cultivatrice, demeurant ensemble à Rosiers d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 21 et 28 mars 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASSAING Félix Léonard .Et Demoiselle: VERDIER Marguerite .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PAQUET Pierre, âgé de 60 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .2- TREICH Baptiste, âgé de 24 ans, non parent, chapelier, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 48 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 32 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir signer. .PAQUET, SEZERAT, CHASSAING Marguerite, TREICH, VERDIER, CHASSAING, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (221)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de mécanicien, demeurant Egletons, 24 ans, non parent, du 07/05/1897 de:

Antoine BATTUT et de COUDERT MARIE

Lui : Habitant La Chapelle-Spinasse (Rugeac) , Né le 08/07/1867 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Rugeac commune de La Chapelle-Spinasse

Elle : Habitant Egletons (Bouchard) , Né le 23/10/1869 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Pierre BATTUT (Rq: † à Rugeac commune de La Chapelle-Spinasse le 23/01/1878). La mère est Jeanne AUCHABIE (64 ans, cultivatrice à Rugeac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Louis COUDERT (Rq: † à Egletons le 18/12/1870). La mère de l'épouse est Marie PAILLASSOU (Rq: 63 ans, sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 48 ans, non parent) , Emile GAUTHERIE (pharmacien, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) et Etienne DIGNAC (mécanicien, demeurant Egletons, 24 ans, non parent)

Mariage le 7 juillet 1897 à Egletons .N°5 .L'an 1897, et le 7 du mois de Juillet à 9 heures du soir .Acte de mariage de BATTUT Antoine, cultivateur, né à Rugeac commune de La Chapelle-Spinasse le 8 juillet 1867, domicilié à Rugeac commune de La Chapelle-Spinasse, canton d'Egletons (Corrèze), fils majeur et légitime de BATTUT Pierre, décédé à Rugeac commune de La Chapelle-Spinasse le 23 janvier 1878 et de AUCHABIE Jeanne, cultivatrice, âgée de 64 ans, demeurant au dit lieu de Rugeac ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle COUDERT Marie, sans profession, née à Bouchard commune d'Egletons le 23 octobre 1869, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de COUDERT Louiiiis, décédé à Egletons le 18 décembre 1870 et de PAILLASSOU Marie, sans profession, âgée de 63 ans, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie et en celle de La Chapelle-Spinasse les dimanches 25 avril et 2 mai 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BATTUT Antoine .Et Demoiselle: COUDERT Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BILLOT François, âgé de 44 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .2- CHASSAING Louis, âgé de 48 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .3- GAUTHERIE Emile, âgé de 30 ans, non parent, pharmacien, demeurant à Egletons .4- DIGNAC Etienne, âgé de 24 ans, non parent, mécanicien, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .BATTUT, COUDERT Marie, E.GAUTHERIE, DIGNAC, BILLOT, CHASSAING, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (198)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Rosiers, 27 ans, beau-frère de la future, du 02/10/1897 de:

Pierre CEAUX et de GORSE MARIA

Lui : Habitant Saint-Yrieix-le-déjalat (Commerly) , Né le 11/04/1862 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Commerly commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat

Elle : Habitant St-Yrieix-le-déjalat (Lachaud) , Né le 09/07/1875 , De profession servante , Rq: majeure, domiciliée à à Egletons

Le père est Joseph CEAUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Commerly, présent et consentant). La mère est Jeanne FAUGERAS (demeurant Commerly, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean GORSE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant au Peuch de Rosiers, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise CHASSAING (Rq: demeurant au Peuch de Rosiers, présente et consentante)

En présence de Jean HOSPITAL (scieur de long, demeurant St-Yrieix, 28 ans, beau-frère du futur) , Jacques MAGNAUDET (cultivateur, demeurant Rosiers, 28 ans, non parent) , Jean CHASSAING (cultivateur, demeurant Egletons, 62 ans, oncle de la future) et Jacques BERGEAL (cultivateur, demeurant Rosiers, 27 ans, beau-frère de la future)

Mariage le 2 octobre 1897 à Egletons .N°6 .L'an 1897, et le 2 du mois d'octobre à 10 heures du matin .Acte de mariage de CEAUX Pierre, cultivateur, né à Commerly commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 11 avril 1862, domicilié à Commerly commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat (Corrèze) , fils majeur et légitime de CEAUX Joseph et de FAUGERAS Jeanne, cultivateurs demeurant à Commerly commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat, ici présents et consentant au présent mariage, .d'une part. .Et de GORSE Maria, servante, née à Lachaud commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 9 juillet 1875, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de GORSE Jean et de CHASSAING Françoise, cultivateurs, demeurant au Peuch, commune de Rosiers (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 19 et 26 septembre 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 1 octobre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CEAUX Pierre .Et Demoiselle: GORSE Maria .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- HOSPITAL Jean, âgé de 28 ans, beau-frère du futur, scieur de long, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .2- MAGNAUDET Jacques, âgé de 28 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Rosiers .3- CHASSAING Jean, âgé de 62 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Egletons .4- BERGEAL Jacques, âgé de 27 ans, beau-frère de la future, cultivateur, demeurant à Rosiers .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .Maria GORSE, CEAUX Pierre, HOSPITAL, CHASSAING, MAGNAUDET, BERGEAL, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (340)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Védrenne, 36 ans, cousin du futur, du 09/11/1897 de:

Pierre GRANDE et de BECH AGATHE

Lui : Habitant Tulle , Né le 28/11/1873 , De profession brasseur , Rq: majeur, domicilié à Tulle

Elle : Habitant Egletons , De profession sans profession , Rq: majeure, domicilié à Egletons

Le père est Joseph GRANDE (De profession brasseur , Rq: domicilié à Tulle, présent et consentant). La mère est Marie BOURNET († à Tulle le 25/04/1891)

Le père de l'épouse est Henri BECH (De profession Sabotier , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Antoinette BOURNEIX (Rq: sans profession, demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Jules VERGNE (ancien maire à Tulle, 61 ans, non parent) , François BOURNEIX (cultivateur, demeurant Egletons, 67 ans, oncle des futurs) , Jacques GANNES (distillateur, demeurant Bugeat, 28 ans, beau-frère de la future) et Léon SOUSTRE (sans profession, demeurant Védrenne, 36 ans, cousin du futur)

Mariage le 9 novembre 1897 à Egletons .N°7 .L'an 1897, et le 9 du mois de novembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de GRANDE Pierre, brasseur, né à Tulle le 28 novembre 1873, domicilié à Tulle quai de Rigny, fils majeur et légitime de GRANDE Joseph, brasseur, domicilié à Tulle quai de Rigny, ici présent et consentant au présent mariage et de BOURNET Marie, décédée à Tulle quai de Rigny le 25 avril 1891, d'une part .Et demoiselle BECH Agathe, sans profession, née à Egletons le 7 février 1870, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BECH Henri, sabotier et de BOURNEIX Antoinette, sans profession, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage,d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Tulle les dimanches 24 et 30 octobre 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: GRANDE Pierre .Et Demoiselle: BECH Agathe .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VERGNE Jules, âgé de 61 ans, non parent, ancien maire de Tulle, demeurant à Tulle .2- BOURNEIX François, âgé de 67 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant à Bellevue d'Egletons .3- GANNES Jacques, âgé de 28 ans, beau-frère de la future, distillateur, demeurant à Bugeat .4- SOUSTRE Léon, âgé de 36 ans, cousin du futur, sans profession, demeurant à Védrenne commune d'Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père du futur qui a déclaré ne savoir signer. .GRANDE, BECH, GANNES, SOUSTRE, BOURNEIX, BOURNET, BECH, VIALANEIX maire.

Acte 19073- (176)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cuisinier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent, du 13/11/1897 de:

Etienne MASSONIE et de NOAILLES MARIE

Lui : Habitant Darnets (le Mas) , Né le 15/01/1875 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Bouchard commune d'Egletons

Elle : Habitant Saint-Yrieix-le-déjalat (V-Maison) , Né le 21/11/1870 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Bouchard d'Egletons

Le père est Antoine MASSONIE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant au Mas de Darnets, présent et consentant). La mère est Catherine BERGEAL (demeurant au Mas de Darnets, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Martial NOAILLES (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Bouchard, présent et consentant). La mère de l'épouse est Léonarde MEUNIER (Rq: demeurant à Bouchard, présente et consentante)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 48 ans, non parent) , Baptiste SARGUEIL (boucher, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Auguste BAUVY (tonnelier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent) et Louis SARGUEIL (cuisinier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent)

Mariage le 13 novembre 1897 à Egletons .N°8 .L'an 1897, et le 13 du mois de novembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de MASSONIE Etienne, cultivateur, né au Mas commune de Darnets (Corrèze), le 15 janvier 1875, domicilié à Bouchard commune d'Egletons, fils majeur et légitime de MASSONIE Antoine et de BERGEAL Catherine, cultivateurs, demeurant au Mas commune de Darnets (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et NOAILLES Marie, cultivatrice, née à la Vieille-Maison commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat, le 21 novembre 1870, domiciliée à Bouchard commune d'Egletons, fille majeure et légitime de NOAILLES Martial et de MEUNIER Léonarde, cultivateurs, demeurant à Bouchard commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Darnets les dimanches 31 octobre et 7 novembre 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MASSONIE Etienne .Et Demoiselle: NOAILLES Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 48 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- SARGUEIL Baptiste, âgé de 24 ans, non parent, boucher, demeurant à Egletons .3- BAUVY Auguste, âgé de 28 ans, non parent, tonnelier, demeurant à Egletons .4- SARGUEIL Louis, âgé de 28 ans, non parent, cuisinier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des parties qui ont déclaré ne savoir signer. .MASSONIE Etienne, Marie NOUAÏLLE, SARGUEIL, CHASSAING, A. BAUVY, SARGUEIL, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (317)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur, demeurant Egletons, 43 ans, oncle de la future, du 04/12/1897 de:

Pierre ESTAGER et de TERRIOUX MARIE

Lui : Habitant Davignac (Bordes) , Né le 08/12/1869 , De profession voyageur de commerce , Rq: majeur, domicilié aux Bordes commune de Davignac

Elle : Habitant Egletons , Né le 14/03/1875 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Simon ESTAGER (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant aux Bordes de Davignac, présent et consentant). La mère est Françoise COURTEIX (demeurant aux Bordes de Davignac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François TERRIOUX (Rq: † à Egletons le 30/10/1882). La mère de l'épouse est Léonarde MONEGER (Rq: † à Egletons le 09/02/1881)

En présence de Claude CUISINIER (voyageur, demeurant Davignac, 42 ans, beau-frère du futur) , Etienne ESTAGER (voyageur, demeurant Davignac, 33 ans, frère du futur) , Jean MONEGER (marchand de vin, demeurant Egletons, 45 ans, oncle de la future) et Louis TERRIOUX (tailleur, demeurant Egletons, 43 ans, oncle de la future)

Mariage le 4 décembre 1897 à Egletons .N°9 .L'an 1897, et le 4 du mois de décembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de ESTAGER Pierre, voyageur, né aux Bordes commune de Davignac (Corrèze) le 8 décembre 1869, domicilié aux Bordes commune de Davignac, fils majeur et légitime de ESTAGER Simon et de COURTEIX Françoise, propriétaires cultivateurs, demeurant aux Bordes commune de Davignac, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et TERRIOUX Marie, couturière, née à Egletons le 14 mars 1875, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de TERRIOUX François, décédé à Egletons le 30 octobre 1882 et de MONEGER Léonarde, décédée à Egletons le 9 février 1881, la future sans aïel ni aïeule, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Davignac les dimanches 21 et 28 novembre 1897 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons, à la date du 4 décembre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ESTAGER Pierre .Et Demoiselle: TERRIOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CUISINIER Claude, âgé de 42 ans, beau-frère du futur, voyageur, demeurant à Davignac .2- ESTAGER Etienne, âgé de 33 ans, frère du futur, voyageur, demeurant à Davignac .3- MONEGER Jean, âgé de 45 ans, oncle de la future, marchand de vin, demeurant à Egletons .4- TERRIOUX Louis, âgé de 43 ans, oncle de la future, tailleur, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Marie TERRIOUX, C. CUISINIER, TERRIOUX, ESTAGER Pierre, E.ESTAGER, MONEGER J., CHAPOULIE H. adjoint.

Acte 19073- (163)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sabotier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent, du 29/01/1898 de:

François BUISSON et de MONEGER ELÉONORE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons (Maumont) , Né le 09/04/1873 , De profession terrassier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 20/06/1878 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean BUISSON (Rq: † à Maumont commune de Rosiers le 14/01/1876). La mère est Marie ESCLAUSE (58 ans, journaliste à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Gérard MONEGER (Rq: † à Egletons le 26/04/1893). La mère de l'épouse est Marie VEYSSIÈRE (Rq: 53 ans, couturière à Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre ESCLAUSE (cultivateur, demeurant Moustier-Ventadour, 62 ans, oncle du futur) , Baptiste CHAZANOËL (demeurant Egletons, 28 ans, non parent) , Michel MONEGER (cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, frère de la future) et Martial MAMEA (sabotier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent)

Mariage le 29 janvier 1898 à Egletons .N°1 .L'an 1898, et le 29 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de BUISSON François, terrassier, né à Maumont commune de Rosiers, le 9 avril 1873, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BUISSON Jean, décédé à Maumont commune de Rosiers, le 14 janvier 1876 et de ESCLAUSE Marie, journaliste, âgée de 58 ans, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et MONEGER Eléonore, couturière, née à Egletons le 20 juin 1878, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MONEGER Gérard, décédé à Egletons le 26 avril 1893 et de VEYSSIERE Marie, couturière, âgée de 53 ans, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Léonard, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 16 et 23 janvier 1898 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BUISSON François .Et Demoiselle: MONEGER Eléonore .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ESCLAUSE Pierre, âgé de 62 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant à Moustier-Ventadour .2- CHAZANOEL Baptiste, âgé de 28 ans, non parent, demeurant à Egletons .3-MONEGER Michel, âgé de 25 ans, frère de la future, cordonnier, demeurant Egletons .4- MAMEA Martial, âgé de 23 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le futur et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Eléonore MONEGER, Marie VEYSSIERE, ESCLAUSE, MONEGER Michel, CHAZANOEL Baptiste, Martial MAMEA, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (277)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boucher, demeurant Egletons, 25 ans, non parent, du 19/02/1898 de:

Jeannet MASTOULAT et de VEYSSIERE FRANÇOISE

Lui : Habitant St-Martial-de-Gimel (au Verdier) , Né le 24/10/1873 , De profession couvreur , Rq: majeur, domicilié à Clergoux (Corrèze)

Elle : Habitant Vitrac (la Rivière) , Né le 30/12/1866 , De profession Domestique , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean MASTOULAT (Rq: † à Feix de Champagnac-la-Noaille le 13/01/1894). La mère est Marie REBEYROTTE (sans profession, demeurant à Clergoux, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean-Baptiste VEYSSIERE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Meyrignac de Marcillac-la-Croisille, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie SOUNI (Rq: demeurant Meyrignac de Marcillac-la-Croisille, présente et consentante)

En présence de Jean DUFAURE (couvreur, demeurant Egletons, 55 ans, non parent) , Henri BECH (sabotier, demeurant Egletons, 53 ans, non parent) , François SARGUEIL (boucher, demeurant Egletons, 31 ans, non parent) et Baptiste, SARGUEIL (boucher, demeurant Egletons, 25 ans, non parent)

Mariage le 19 février 1898 à Egletons .N°2 .L'an 1898, et le 19 du mois de février à 9 heures du matin .Acte de mariage de MASTOULAT Jeannet, couvreur, né au Verdier commune de Saint-Martial-de-Gimel, le 24 octobre 1873, domicilié à Clergoux (Corrèze), fils majeur et légitime de MASTOULAT Jean, décédé à Feix commune de Champagnac-la- Noaille, le 13 janvier 1894 et de REBEYROTTE Marie, sans profession, demeurant à Clergoux, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et VEYSSIERE Françoise, domestique, née au lieu de la Rivière commune de Vitrac (Corrèze), domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de VEYSSIERE Jean-Baptiste et de SOUNI Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Meyrignac commune de Marcillac-la-Croisille, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Clergoux les dimanches 6 et 13 février courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître Etienne Léopol ARMAND, notaire à Marcillac-la-Croisille à la date du 14 février courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MASTOULAT Jeannet .Et Demoiselle: VEYSSIERE Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DUFAURE Jean, âgé de 55 ans, non parent, couvreur, demeurant à Egletons .2- BECH Henri, âgé de 53 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .3- SARGUEIL François, âgé de 31 ans, non parent, boucher, demeurant à Egletons .4- SARGUEIL Baptiste, âgé de 25 ans, non parent, boucher, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .MASTOULAT, Françoise VEYSSIERE, VEYSSIERE, Marie SOUNI, SARGUEIL, BECH, DUFAURE, SARGUEIL, VIALANEIX maire.

Acte 19073- (159)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 62 ans, non parent, du 10/03/1898 de:

Jean-Baptiste TREICH et de BENOIT JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 18/07/1872 , De profession chapelier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Darnets (la Bardèche) , Né le 08/05/1875 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Rochefort-sur-mer (Charente-inférieure)

Le père est Joseph TREICH (Rq: † à Egletons le 18/04/1885). La mère est Claire NOUAILLE (chapelière, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph BENOIT (Rq: † à Rochefort-sur-mer le 29/05/1897). La mère de l'épouse est Anne MICHELOUX (Rq: † à la Bardèche de Darnets le 14/02/1878)

En présence de Léonard BEAUJEAN (négociant, demeurant Egletons, 66 ans, non parent) , Alfred GAILLARD (camionneur, demeurant Egletons, 35 ans, cousin du futur) , Bernard BOURNEIX (cultivateur, demeurant Darnets, 60 ans, cousin de la future) et Pierre PAQUET (limonadier, demeurant Egletons, 62 ans, non parent)

Mariage le 10 mars 1898 à Egletons .N°3 .L'an 1898, et le 10 du mois de mars à 11 heures du matin .Acte de mariage de TREICH Jean-Baptiste, chapelier, né à Egletons le 19 juillet 1872, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de TREICH Joseph, décédé à Egletons, le 18 avril 1885 et de NOUAILLE Claire, chapelière, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et BENOIT Jeanne, sans profession, née à La Bardèche commune de Darnets (Corrèze) le 8 mai 1875, domiciliée à Rochefort-sur-mer (Charente-inférieure), fille majeure et légitime de BENOIT Joseph, décédé à Rochefort-sur-mer (Charente-Inférieure) le 29 mai 1897, et de MICHELOUX Anne, décédée à la Bardèche commune de Darnets le 14 février 1878, la future sans aïeul ni aïeule, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rochefort-sur-mer les dimanches: Egletons les 20 et 27 février, à Rochefort les 27 février et 6 mars derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: TREICH Jean-Baptiste .Et Demoiselle: BENOIT Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BEAUJEAN Léonard, âgé de 66 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .2- GAILLARD Alfred, âgé de 35 ans, cousin du futur, camionneur, demeurant à Egletons .3- BOURNEIX Bernard, âgé de 60 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à la Bardèche commune de Darnets .4- PAQUET Pierre, âgé de 62 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Jeanne BENOIT, Jean-Baptiste TREICH, BOURNEIX, PAQUET, GAILLARD, BEAUJEAN, VIALANEIX maire. .

Acte 19073- (173)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 46 ans, non parent, du 24/03/1898 de:

Léonard TREUIL et de MALAURIE FRANÇOISE

Lui : Habitant Saint-Augustin (Corrèze) , Né le 31/03/1872 , De profession maître bottier , Rq: majeur, domicilié au Lonzac (Corrèze)

Elle : Habitant Saint-Hippolyte (Corrèze) , Né le 05/04/1877 , De profession lingère , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard TREUIL (Rq: † à Saint-Augustin le 06/06/1878). La mère est Jeanne MIALET († à Saint-Augustin le 24/01/1881)

Le père de l'épouse est Jean MALAURIE (De profession Maçon , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie MONEGER (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard BEAUJEAN (négociant, demeurant Egletons, 67 ans, non parent) , Félix VIDALON (négociant, demeurant Egletons, 41 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) et François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 46 ans, non parent)

Mariage le 24 mars 1898 à Egletons .N°4 .L'an 1898, et le 24 du mois de mars à 9 heures du matin .Acte de mariage de TREUIL Léonard, maître bottier, né à Saint-Augustin (Corrèze), domicilié au Lonzac (Corrèze), fils majeur et légitime de TREUIL Léonard, décédé le 6 juin 1878 à Saint-Augustin (Corrèze) et de MIALET Jeanne, décédée le 24 janvier 1881 à Saint-Augustin (Corrèze), le futur sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et MALAURIE Françoise, lingère, née à Saint-Hippolyte (Corrèze) le 5 avril 1877, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MALAURIE Jean, maçon et de MONEGER Marie, sans profession, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle du Lonzac les dimanches 13 et 20 mars courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 23 mars courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: TREUIL Léonard .Et Demoiselle: MALAURIE Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BEAUJEAN Léonard, âgé de 67 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .2- VIDALON Félix, âgé de 41 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 49 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- BILLOT François, âgé de 46 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future qui a déclaré ne savoir signer. .Françoise MALAURIE, Léonard TREUIL, Marie MONEGER, BEAUJEAN, VIDALON, BILLOT, CHASSAING, VIALANEIX maire.
Acte 19073- (158)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 46 ans, non parent, du 05/05/1898 de:

Jean CHASSAING et de GORSE MARIE

Lui : Habitant Jardin d'Egletons , Né le 09/08/1839 , De profession Maçon , Rq: majeur, domicilié à Chaffour commune d'Egletons

Son Précédent conjoint : HOSPITAL Jeanne † A Védrenne Le 23/06/1881

Elle : Habitant St-Yrieix-le-Déjalat (Laborde) , Né le 28/02/1850 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée au Pestour d'Egletons

Le père est Martial CHASSAING (Rq: † à Champagnac-la-Croisille le 24/07/1860). La mère est Jeanne VERGNE († à Champagnac-la-Noaille le 17/07/1853)

Le père de l'épouse est Jean GORSE (Rq: † à Laborde commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 05/03/1895). La mère de l'épouse est Françoise MONTEIL (Rq: † à Saint-Yrieix-le-Déjalat le 16/03/1895)

En présence de Martin LYMAGE (aubergiste, demeurant Egletons, 61 ans, non parent) , Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) et François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 46 ans, non parent)

Mariage le 5 mai 1898 à Egletons .N°5 .L'an 1898, et le 5 du mois de mai à 8 heures du matin .Acte de mariage de CHASSAING Jean, maçon, né au Jardin canton d'Egletons (Corrèze) le 9 août 1839, comme il résulte à défaut d'acte de naissance, d'un acte de notoriété homologué par le tribunal civil de première instance de Tulle en date du 24 novembre 1866, dont l'extrait demeurera annexé au présent acte de mariage, après avoir été paraphé par nous maire de la commune d'Egletons, domicilié à Chaffour commune d'Egletons, veuf en premières noces de HOSPITAL Jeanne, décédée à Védrenne commune d'Egletons, le 23 juin 1881, fils majeur et légitime de CHASSAING Martial, décédé en la commune de Champagnac-la-Noaille le 24 juillet 1860 et de VERDIER Jeanne, décédée en la commune de Champagnac-la-Noaille le 17 juillet 1853, d'une part .Et GORSE Marie, cultivatrice, née à Laborde de Saint-Yrieix-le-Déjalat, le 28 février 1850, domiciliée au Pestour commune d'Egletons, fille majeure et légitime de GORSE Jean, décédé à Laborde commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 5 mars 1895 et de MONTEIL Françoise, décédée à Saint-Yrieix-le-Déjalat, le 16 mars 1895, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 24 avril et 1 mai 1898 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 4 mai courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASSAING Jean .Et Demoiselle: GORSE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- LYMAGE Martin, âgé de 61 ans, non parent, aubergiste, demeurant à Egletons .2- SEZERAT Louis, âgé de 33 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 49 ans, non parent, cordonnier, demeurant Egletons .4- BILLOT François, âgé de 46 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les parties contractantes qui ont déclaré ne savoir signer. .LYMAGE, CHASSAING, SEZERAT, BILLOT, H. CHAPOULIE. .

Acte 19073- (164)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent, du 02/06/1898 de:

Jean-Baptiste CHAZANOEL et de BAZETOUT ALPHONSINE, ARMANDINE

Lui : Habitant Moustier-Ventadour (Tonnant) , Né le 06/12/1869 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 01/10/1864 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Son Précédent conjoint : LADIGNAC Jean † à Egletons le 08/08/1893

Le père est Jean CHAZANOEL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Tonnant de Moustier-Ventadour, présent et consentant). La mère est Jeanne BLANCHERIE (†à Sérilhac de Moustier-Ventadour le 16/02/1896)

Le père de l'épouse est Michel BAZETOUT (De profession Menuisier , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Agathe VARRIERAS (Rq: † à la Bourboule (Puy-de-Dôme) le 26/07/1877)

En présence de Baptiste TREICH (tailleur, demeurant Egletons, 53 ans, oncle du futur) , Martin CHABRERIE (cordonnier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent) , Léonard BORDES (tailleur, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent)

Mariage le 2 juin 1898 à Egletons .N°6 .L'an 1898, et le 2 du mois de juin à 7 heures du matin .Acte de mariage de CHAZANOEL Jean-Baptiste, cultivateur, né à Tonnant commune de Moustier-Ventadour le 6 décembre 1869, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CHAZANOEL Jean, cultivateur, demeurant à Tonnant commune de Moustier-Ventadour, ici présent et consentant au présent mariage, et de BLANCHERIE Jeanne, décédée à Sérilhac commune de Moustier-Ventadour, le 16 février 1896, d'une part .Et BAZETOUT Alphonsine Armandine, sans profession, née à Egletons le 1 octobre 1864, domiciliée à Egletons, veuve de LADIGNAC Jean, décédé à Egletons le 8 août 1893, fille majeure et légitime de BAZETOUT Michel, menuisier, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de VARRIERAS Agathe, décédée à la Bourboule (Puy-de-dôme) le 26 juillet 1877, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 22 et 29 mai derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHAZANOEL Jean-Baptiste .Et Demoiselle: BAZETOUT Alphonsine Armandine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- TREICH Baptiste, âgé de 53 ans, oncle du futur, tailleur, demeurant à Egletons .2- CHABRERIE Martin, âgé de 28 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .3- BORDES Léonard, âgé de 23 ans, non parent, ouvrier tailleur, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 33 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père du futur qui à déclaré ne savoir signer. .CHAZANOEL, BAZETOUT épouse BAZETOUT, TREICH, BORDES, CHABRERIE, SEZERAT, H. CHAPOULIE maire.

Acte 19073- (204)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de facteur de gare, demeurant Egletons, 56 ans, cousin du futur, du 08/06/1898 de:

François MIECH et de POUMEYROL ANNE

Lui : Habitant Péret (La Brette) , Né le 26/11/1873 , De profession cordonnier , Rq: majeur et naturel, domicilié à Péret canton de Meymac

Elle : Habitant Egletons (Le Pestour) , Né le 22/06/1873 , De profession Domestique , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

(Rq: père inconnu). La mère est Marguerite MIECH (49 ans, domestique à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Michel POUMEYROL (Rq: † à Egletons le 02/03/1891). La mère de l'épouse est Léonarde FOURNIAL (Rq: † au Pestour d'Egletons le 15/01/1878)

En présence de Jacques CHASSAING (propriétaire, demeurant Egletons, 63 ans, non parent) , Auguste FEYDEL (cultivateur, demeurant Moustier-Ventadour, 55 ans, oncle du futur) , Jean MIECH (terrassier, demeurant Péret, 46 ans, oncle du futur) et Baptiste COUDERT (facteur de gare, demeurant Egletons, 56 ans, cousin du futur)

Mariage le 8 juin 1898 à Egletons .N°7 .L'an 1898, et le 8 du mois de juin à 9 heures du matin .Acte de mariage de MIECH François, cordonnier, né à La Brette commune de Péret (Corrèze) le 26 novembre 1873, domicilié à Péret canton de Meymac, département de la Corrèze, fils majeur et naturel de MIECH Marguerite, domestique, âgée de 49 ans, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et POUMEYROL Anne, domestique, née au Pestour commune d'Egletons le 22 juin 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de PPOUMEYROL Michel, décédé à Egletons le 2 mars 1891 et de FOURNIAL Léonarde, décédée au Pestour commune d'Egletons le 15 janvier 1878, la future sans aïeul ni aïeule, d'autre part. .Dressé par nous VIALANEIX Joseph membre du conseil municipal de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Péret les dimanches 29 mai et 5 juin derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MIECH François .Et Demoiselle: POUMEYROL Anna .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Jacques, âgé de 63 ans, non parent, propriétaire en retraite, demeurant à Egletons .2- FEYDEL Auguste, âgé de 55 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant aux Forges commune de Moustier-Ventadour .3- MIECH Jean, âgé de 46 ans, oncle du futur, terrassier, demeurant à Péret .4- COUDERT Baptiste, âgé de 56 ans, cousin par alliance du futur, facteur de gare, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur et FEYDEL Auguste témoin qui ont déclaré ne savoir signer. .MIECH François, POUMEYROL Anna, CHASSAING, COUDERT, POUMEYROL Frère de la future, MIECH, VIALANEIX conseiller municipal.

Acte 19073- (230)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent, du 11/06/1898 de:

François-Alvinet (Sylvain?) BOURNAS et de BOUYGES LUCIE

Lui : Habitant Eyrein (Treins) , Né le 13/01/1873 , De profession propriétaire-négociant en vin , Rq: majeur, domicilié à Vieille-Maison de St-Yrieix-le-Déjalat

Elle : Habitant Moustier-Ventadour (Mavaleix) , Né le 13/12/1879 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Marcellin BOURNAS (Rq: † à Treins d'Eyrein le 19/04/1875). La mère est Eugénie CHABRERIE (propriétaire, demeurant Vielle-Maison, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard BOUYGES (De profession propriétaire-négociant en vin , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise MASSONIE (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Antoine BOURNAS (propriétaire, de St-Yrieix-le-Déjalat, 46 ans, oncle du futur) , Marcellin COUDERT (propriétaire à St-Yrieix-le-Déjalat, 26 ans, beau-frère du futur) , Jean MASSONIE (propriétaire, à Soudeilles, 68 ans, grand-père de la future) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent)

Mariage le 11 juin 1898 à Egletons .N°8 .L'an 1898, et le 11 du mois de Juin à 9 heures du matin .Acte de mariage de BOURNAS François Alvinet, propriétaire et négociant en vin, né à Treins commune d'Eyrein (Corrèze) le 3 janvier 1873, domicilié à Vielle-Maison commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat (Corrèze), fils majeur et légitime de BOURNAS Marcellin, décédé à Treins commune d'Eyrein (Corrèze) le 19 avril 1875 et de CHABRERIE Eugénie, propriétaire, demeurant à Vieille-Maison, commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et BOUYGES Lucie, sans profession, née au Mavaleix, commune de Moustier-Ventadour, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de BOUYGES Léonard et de MASSONIE Françoise, propriétaires et négociants en vins, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous SIKORA Eugène, conseiller municipal délégué de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui a procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 29 mai et 5 juin derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître FORESTIER, notaire à Lachapelle-Spinasse à la date du 10 juin courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BOURNAS François Alviney .Et Demoiselle: BOUYGES Lucie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BOURNAS Antoine, âgé de 46 ans, oncle du futur, propriétaire, demeurant à Vielle-Maison commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat .2- COUDERT Marcellin, âgé de 26 ans, beau-frère du futur, propriétaire, demeurant Pommier commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat .3- MASSOUNIE Jean, âgé de 68 ans, grand-père de la future, propriétaire, demeurant au Theil commune de Soudeille .4- SEZERAT Louis, âgé de 33 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir signer. .Lucie BOUYGES, Sylvain BOURNAS époux (le prénom n'est pas le même que dans l'acte), Eugène CHABRERIE, Léonard BOUYGES, MASSONIE, BOURNAS, SEZERAT, ..x..., E. SIKORA adjoint.

Acte 19073- (131)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent, du 15/07/1898 de:

Gabriel MARZIVE et de PEYRAT LÉONARDE CATHERINE

Lui : Habitant Péret (Theihac) , Né le 15/05/1865 , De profession Maçon , Rq: majeure, domicilié à Saint-Etienne (Loire)

Son Précédent conjoint : BARDE Marie † à St-Etienne le 04/03/1895

Elle : Habitant Egletons (le Combastel) , Né le 18/05/1872 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Védrenne d'Egletons

Le père est Jean MARZIVE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Péret, présent et consentant).

La mère est Jeanne Marie FAUGERAS († à Péret le 08/04/1871)

Le père de l'épouse est Charles PEYRAT (Rq: † au Combastel d'Egletons le 18/12/1880). La mère de l'épouse est Marie GUILLAUMIE (Rq: cultivatrice à Védrenne d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) , Jean-Baptiste MARRAND (sacristain, demeurant Egletons, 47 ans, non parent) , Jean PEYRAT (gendarme, demeurant Egletons, 50 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent)

Mariage le 15 Juillet 1898 à Egletons .N°9 .L'an 1898, et le 15 du mois de Juillet à 5 heures du soir .Acte de mariage de MARZIVE Gabriel, maçon, né à Teilhac commune de Péret (Corrèze) le 15 mai 1865, domicilié à Saint-Etienne (Loire) , veuf en premières noces de BARDE Marie, décédée à Saint-Etienne (Loire) le 4 mars 1895, fils majeur et légitime de MARZIVE Jean, cultivateur, demeurant à Péret (Corrèze), ici présent et consentant au présent mariage et de FAUGERAS Jeanne Marie, décédée à Péret (Corrèze) le 8 avril 1871, d'une part .Et PEYRAT Léonarde Catherine, cultivatrice, née à Combastel commune d'Egletons le 18 mai 1872, domiciliée à Védrenne commune d'Egletons, fille majeure et légitime de PEYRAT Charles, décédé au Combastel commune d'Egletons le 18 décembre 1880 et de GUILLAUMIE Marie, cultivatrice, demeurant à Védrenne commune d'Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous FAYE Martial, adjoint au maire de la commune d'Egletons, le maire empêché, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Etienne les dimanches 3 et 10 juillet 1898 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MARZIVE Gabriel .Et Demoiselle: PEYRAT Léonarde Catherine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 49 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- MARRAND Jean-Baptiste, âgé de 47 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .3- PEYRAT Jean, âgé de 50 ans, non parent, gendarme en retraite, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 33 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père du futur ainsi que la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .MARZIVE, PEYRAT, CHASSAING, MARRAND, PEYRAT, SEZERAT, ..?.. , FAYE adjoint.

Acte 19073- (190)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent, du 05/08/1898 de:

Antoine CHABRERIE et de SALVANEIX MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 01/01/1844 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Son Précédent conjoint : PLAS Marie Miette † à Egletons le 25/06/1896

Elle : Habitant Sarran (Bru) , Né le 13/05/1855 , De profession Journalière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Son Précédent conjoint : POMMIER Jean † Auzances (23) Le 03/02/1887

Le père est Mamoi Dit Etienne CHABRERIE (Rq: † à Egletons le 02/12/1871). La mère est Marie COUDERT (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine SALVANEIX (Rq: † à Egletons le 04/12/1870). La mère de l'épouse est Marguerite BESSE (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean BARRIERE (boulangier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent) , Louis SARGUEIL (cuisinier, demeurant Egletons, 27 ans, non parent) , Pierre CORREZE (conseiller municipal à Egletons, 39 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent)

Mariage le 5 août 1898 à Egletons .N°10 .L'an 1898, et le 5 du mois d'août à 9 heures du soir .Acte de mariage de CHABRERIE Antoine, cultivateur, né à Egletons, le 1 janvier 1844, domicilié à Egletons, veuf en premières noces de PLAS Marie Miette décédée à Egletons le 25 juin 1896, fils majeur et légitime de CHABRERIE Man... dit Etienne, décédé à Egletons le 2 décembre 1871 et de COUDERT Marie, sans profession demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et SALVANEIX Marie, journalière, née au Bru commune de Sarran (Corrèze) le 13 mai 1855, domiciliée à Egletons, veuve en premières noces de POMMIER Jean, décédé en la commune des Mars canton d'Auzances (Creuse) le 3 février 1887, fille majeure et légitime de SALVANEIX Antoine, décédé à Egletons le 4 décembre 1870 et de BESSE Marguerite, sans profession, ici présente et consentant au présent mariage, BESSE Marguerite, mère de la future demeurant à Egletons, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 17 et 24 juillet dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHABRERIE Antoine .Et Dame: SALVANEIX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BARRIERE Jean, âgé de 28 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .2- SARGUEIL Louis, âgé de 27 ans, non parent, cuisinier, demeurant à Egletons .3- CORREZE Pierre, âgé de 39 ans, non parent, conseiller municipal, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 33 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la future et les mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .SARGUEIL, CHABRERIE, SEZERAT, CORREZE, BARRIERE, MONEGER maire. .

Acte 19073- (151)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de forgeron, demeurant Egletons, 54 ans, non parent, du 10/09/1898 de:

François Antoine SARGUEIL et de COUDERT MARIE MARTHE

Lui : Habitant Egletons , Né le 19/06/1867 , De profession huissier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 12/09/1877 , De profession institutrice , Rq: mineure, domiciliée à Egletons venant de St-Angel

Le père est Pierre SARGUEIL (Rq: † à Egletons le 22/12/1896). La mère est Léonarde BARRIERE (propriétaire o Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François COUDERT (De profession peintre en bâtiment , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marguerite THEIL (Rq: institutrice, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Henri CHAPOULIE (négociant, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Jacques LAPORTE (huissier, demeurant à Bort, 32 ans, beau-frère du futur) , Jean VIOSSANGES (propriétaire, demeurant à Soudeille, 58 ans, cousin de la future) et Pierre Léonard AMADOUX (forgeron, demeurant Egletons, 54 ans, non parent)

Mariage le 10 septembre 1898 à Egletons .N°11 .L'an 1898, et le 10 du mois de septembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de SARGUEIL François Antoine, huissier, né à Egletons, le 19 juin 1867, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de SARGUEIL Pierre, décédé à Egletons le 22 décembre 1896 et de BARRIERE Léonarde, propriétaire, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part. .Et demoiselle COUDERT Marie Marthe, institutrice, née à Egletons, le 12 septembre 1877, domiciliée à Egletons actuellement et ci-devant à Saint-Angel (Corrèze), fille mineure et légitime de COUDERT François, peintre en bâtiments et de THEIL Marguerite, institutrice, domiciliés ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Angel les dimanches 28 août et 4 septembre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour . .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: SARGUEIL François Antoine .Et Demoiselle: COUDERT Marie Marthe .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHAPOULIE Henri, âgé de 44 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .2- LAPORTE Jacques, âgé de 32 ans, beau-frère du futur, huissier, demeurant à BORT .3- VIOSSANGES Jean, âgé de 58 ans, cousin de la future, propriétaire, demeurant à Soudeille .4- AMADOUX Pierre Léonard, âgé de 54 ans, non parent, forgeron, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf madame SARGUEIL, mère du futur qui a déclaré ne savoir signer. .Marie Marthe COUDERT, François COUDERT, SARGUEIL, Henriette THEIL, AMADOU, VIOSSANGE, H. CHAPOULIE maire. .

Acte 19073- (187)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 62 ans, non parent, du 26/09/1898 de:

François TOURNEIX et de TREICH MARIE

Lui : Habitant Corrèze (Brousse) , Né le 15/09/1878 , De profession tailleur d'habits , Rq: mineur, domicilié de fait à Egletons et de droit à Corrèze

Elle : Habitant Egletons , Né le 04/02/1877 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard TOURNEIX (De profession Propriétaire , Rq: demeurant à Brousse de Corrèze, présent et consentant). La mère est Marie SOULARUE (demeurant à Brousse de Corrèze, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean-Baptiste TREICH (De profession tailleur d'habits , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise DUBOIS (Rq: † à Egletons le 21/05/1880)

En présence de Jacques BUNISSET (limonadier, demeurant Egletons, 57 ans, cousi du futur) , François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 46 ans, non parent) , Michel TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 38 ans, cousin de la future) et Pierre PACQUET (limonadier, demeurant Egletons, 62 ans, non parent)

Mariage le 26 septembre 1898 à Egletons .N°12 .L'an 1898, et le 26 du mois de septembre à 9 heures du matin .Acte de mariage de TOURNEIX François, tailleur d'habits, né au village de Brousse commune de Corrèze, le 15 septembre 1878, domicilié de fait à Egletons et de droit à Brousse commune de Corrèze, fils mineur et légitime de TOURNEIX Léonard et de SOULARUE Marie, propriétaires cultivateurs, demeurant ensemble au village de Brousse, commune de Corrèze, ici présent et consentant au présent mariage, d'une part .Et TREICH Marie, sans profession, née à Egletons le 4 février 1877, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de TREICH Jean-Baptiste, tailleur d'habits demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de DUBOIS Louise, décédée à Egletons le 21 mai 1880, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Corrèze les dimanches 11 et 18 septembre derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: TOURNEIX François .Et Demoiselle: TREICH Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BUNISSET Jacques, âgé de 57 ans, cousin avec la future, limonadier, demeurant à Egletons .2- BILLOT François, âgé de 46 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .3- TREICH Michel, âgé de 38 ans, cousin avec la future, chapelier, demeurant à Egletons .4- PACQUET Pierre, âgé de 62 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .TOURNEIX François, Marie TREICH, TOURNEIX, Marie TREICH, PACQUET, TREICH Michel, BUNISSET, BILLOT, MONEGER maire.

Acte 19073- (381)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boulanger, demeurant Egletons, 34 ans, non parent, du 29/09/1898 de:

Jean BARRIERE et de REIX MARIE LOUISE

Lui : Habitant Egletons , Né le 20/08/1869 , De profession boulanger , Rq: Majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 23/02/1880 , De profession sans profession , Rq: mineure, domicilié de fait à Egletons et de droit à Puteaux (Seine)

Le père est Léonard BARRIERE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Marie CARAMINOT (demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard Léon REIX (De profession marchand de vin , Rq: demeurant à Puteaux (Seine) présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise VIOSSANGE (Rq: marchande devins, demeurant Puteaux, consentante par acte du 21/09)

En présence de Léonard BARRIERE (boulanger, demeurant Egletons, 36 ans, frère du futur) , Barthélemy CHASSAGNARD (boucher, demeurant à Egletons, 44 ans, oncle de la future) , Simon VIOSSANGE (boulanger, demeurant Egletons, 71 ans, oncle de la future) et Baptiste ASTOR (boulanger, demeurant Egletons, 34 ans, non parent)

Mariage le 29 septembre 1898 à Egletons .N°13 .L'an 1898, et le 29 du mois de septembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de BARRIERE Jean, boulanger, né à Egletons le 20 août 1869, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BARRIERE Léonard et de CARAMINAT Marie, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et REIX Marie-Louise, sans profession, née à Egletons le 23 février 1880, domiciliée de fait à Egletons et de droit à Puteaux (Seine), fille mineure et légitime de REIX Léonard Léon, marchand de vin, demeurant à Puteaux (Seine) ici présent et consentant au présent mariage et de VIOSSANGE Louise, marchande de vin, demeurant également à Puteaux (Seine) avec son mari, laquelle à donné son consentement au présent mariage, suivant acte passé devant Monsieur le maire de Puteau(Seine) en date du 21 septembre courant, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Puteaux les dimanches 18 et 25 septembre derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 28 septembre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BARRIERE Jean .Et Demoiselle: REIX Marie-Louise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BARRIERE Léonard, âgé de 32 ans, frère du futur, boulanger, demeurant à Egletons .2- CHASSAGNARD Barthélemy, âgé de 44 ans, oncle de la future, boucher, demeurant à Egletons .3- VIOSSANGE Simon, âgé de 71 ans, oncle de la future, boulanger, demeurant à Egletons .4- ASTOR Baptiste, âgé de 34 ans, non parent, boulanger, demeurant Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf m. et Mme BARRIERE, père et mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .VIOSSANGE, BARRIERE, REIX, ASTOR, REIX, Marie-Louise REIX, CHASSAGNARD, BARRIERE, MONEGER maire.

Acte 19073- (152)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de facteur des postes, demeurant Paris, 26 ans, non parent, du 04/10/1898 de:

Blaise Etienne BRUGERE et de PECRESSE ANNE URSULLE

Lui : Habitant Lonzac , Né le 21/10/1873 , De profession facteur , Rq: majeur, domicilié de fait à Paris Bd-St-Germain, et de droit au Lonzac

Elle : Habitant Vitrac (La Rivière) , Né le 27/03/1875 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est François BRUGERE (Rq: † au Lonzac le 08/10/1883). La mère est Marie COUNIL (lingère, demeurant au Lonzac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Martial PECRESSE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Laborie d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Ursulle Françoise VEYSSIERE (Rq: demeurant Laborie d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Justin FAUGERAS (pharmacien, demeurant Egletons, 28 ans, non parent) , Pierre ALLEMANDOUX (négociant, demeurant Egletons, 68 ans, non parent) , François BILLOT (coiffeur, demeurant Egletons, 46 ans, non parent) et Léonard MONTEIL (facteur des postes, demeurant Paris, 26 ans, non parent)

Mariage le 4 octobre 1898 à Egletons .N°14 .L'an 1898, et le 4 du mois d'octobre à 10 heures du matin .Acte de mariage de BRUGERE Blaise Etienne, facteur des postes, né au Lonzac (Corrèze) le 21 octobre 1873, domicilié de fait à Paris boulevard St-Germain et de droit au Lonzac (Corrèze), fils majeur et légitime de BRUGERE François, décédé au Lonzac le 8 octobre 1883 et de COUNIL Marie, lingère, demeurant au bourg du Lonzac, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et PECRESSE Anne Ursulle, sans profession, née au village de la Rivière commune de Vitrac (Corrèze), domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de PECRESSE Martial et de VEYSSIERE Ursulle Françoise, cultivateurs demeurant ensemble à Laborie commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle du Lonzac les dimanches 11 et 18 septembre 1898 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BRUGERE Blaise Etienne .Et Demoiselle: PECRESSE Anne Ursulle .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- FAUGERAS Justin, âgé de 28 ans, non parent, pharmacien, demeurant à Egletons .2- ALLEMANDOUX Pierre, âgé de 68 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .3- BILLOT François, âgé de 46 ans, non parent, coiffeur, demeurant à Egletons .4- MONTEIL Léonard, âgé de 26 ans, non parent, facteur des postes, demeurant à Paris .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir signer. .BRUGERE, PECRESSE Anna, PECRESSE, BILLOT, Marie COUNIL, FAUGERAS, ALLEMANDOUX, MONEGER maire. .

Acte 19073- (327)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent, du 29/10/1898 de:

Léonard DELBEGUE et de LECLERC ANGÉLIQUE

Lui : Habitant Moustier-Ventadour (Chanselve) , Né le 06/02/1875 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Saint-Hilaire de Foissac (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 08/04/1881 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine DELBEGUE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant St-Hilaire-Foissac, présent et consentant). La mère est Marie BOUYGE († à Darnets (la Barrière) le 09/03/1877)

Le père de l'épouse est Alfred LECLERC (Rq: absent du pays depuis † de 4 ans). La mère de l'épouse est Antoinette MAGOUX (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de François BOUYGE (cultivateur, à Moustier-Ventadour, 26 ans, cousin du futur) , Jean-Baptiste ORLIAGUET (cultivateur, demeurant Lafage, 25 ans, non parent) , Jean LAC (cultivateur, à St-Hilaire-Foissac, 26 ans, non parent) et Léonard COURTEIX (cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent)

Mariage le 29 octobre 1898 à Egletons .N°15 .L'an 1898, et le 29 du mois d'octobre à l'heures de midi .Acte de mariage de DELBEGUE Léonard, cultivateur, né à la Chanselve commune de Moustier-Ventadour, le 6 février 1875, domicilié à Saint-Hilaire-Foissac (Corrèze), fils majeur et légitime de DELBEGUE Antoine, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-Foissac, ici présent et consentant au présent mariage et de BOUYGE Marie, décédée à La Barrière commune de Darnets (Corrèze) le 9 mars 1877, d'une part .Et LECLERC Angélique, sans profession, née à Egletons le 8 avril 1881, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de LECLERC Alfred qui est dans l'impossibilité de donner son consentement au présent mariage en raison de son absence du pays depuis 14 ans environs, constaté par acte de notoriété dressé par M. le juge de paix du canton d'Egletons en date du 22 octobre 1898 et de MAGOUX Antoinette, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Hilaire-Foissac les dimanches 16 et 23 octobre 1898 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: DELBEGUE Léonard .Et Demoiselle: LECLERC Angélique .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BOUYGE François, âgé de 26 ans, cousin du futur, cultivateur, demeurant à Moustier-Ventadour .2- ORLIAGUET Jean-Baptiste, âgé de 25 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Lafage .3- LAC Jean, âgé de 26 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-Foissac .4- COURTEIX Léonard, âgé de 23 ans, cordonnier, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf DELBEGUE Antoinette père du futur qui a déclaré ne savoir signer. .DELBEGUE Léonard, LECLERC Angélique, Antoinette MAGOU, BOUYGE François, Jean LAC, Jean-Baptiste ORLIAGUET, COURTEIX, MONEGER maire. .

Acte 19073- (148)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 47 ans, non parent, du 24/11/1898 de:

Pierre Frédéric REDONDIN et de TEILLAC MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 18/07/1866 , De profession Forgeron , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Saint-Hilaire-Foissac , Né le 07/02/1878 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Pierre REDONDIN (De profession Forgeron , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Catherine BOUYGE († à Egletons le 01/04/1897)

Le père de l'épouse est Léonard TEILLAC (De profession Aubergiste , Rq: demeurant à Laborie d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Toinette CHAUSSON (Rq: demeurant Laborie d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Joseph DEYMARD (maître d'hôtel, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Jean-Baptiste ASTOR (boulangier, demeurant Egletons 34 ans, non parent) , Léon CHABRAS (maréchal-ferrant, demeurant Egletons, 39 ans, non parent) et Pierre GUILLAUMIE (cordonnier, demeurant Egletons, 47 ans, non parent)

Mariage le 24 novembre 1898 à Egletons .N°15 .L'an 1898, et le 24 du mois de novembre à 9 heures du matin .Acte de mariage de REDONDIN Pierre Frédéric, forgeron, né à Egletons, le 18 juillet 1866, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de REDONDIN Pierre, forgeron, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de BOUYGE Catherine, décédée à Egletons, le 1 avril 1897, d'une part .Et TEILLAC Marie, couturière, née à Saint-Hilaire-Foissac (Corrèze) le 7 février 1878, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de TEILLAC Léonard et de CHAUSSON Toinette, aubergistes, demeurant à Laborie d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 13 et 20 novembre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 22 novembre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: REDONDIN Pierre Frédéric .Et Demoiselle: TEILLAC Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DEYMARD Joseph, âgé de 44 ans, non parent, maître d'hôtel, demeurant à Egletons .2- ASTOR Jean-Baptiste, âgé de 34 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .3- CHABRAS Léon, âgé de 39 ans, non parent, maréchal-ferrant, demeurant à Egletons .4- GUILLAUMIE Pierre, âgé de 47 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie TEILLAC, REDONDIN Pierre, REDONDIN, DAYMARD, ASTOR, TEILLAC, Antoinette CHAUSSON, CHABRAS, GUILLAUMIE, MONEGER maire.

Acte 19073- (259)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 34 ans, non parent, du 21/01/1899 de:

Joseph CHAUMEIL et de MILHOME ANTOINETTE

Lui : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat (Chaussades , Né le 13/07/1871 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Pouget commune d'EgletonsEgletons

Elle : Habitant St-Hilaire-Foissac (Lespinasse) , Né le 15/06/1879 , De profession Cultivatrice , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine CHAUMEIL (De profession fermier , Rq: domicilié au Poujet d'Egletons, présent et consentant). La mère est Françoise SOUNY (domicilié au Pouget d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean MILHOME (De profession Cultivateur , Rq: domicilié à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BALITTE (Rq: † à Lespinasse de St-Hilaire-Foissac le 04/01/1899)

En présence de Pierre JOLY (sabotier, demeurant Egletons, 26 ans, beau-frère de la future) , Léonard JOLY (sabotier, demeurant Egletons, 53 ans, non parent) , François SARGUEIL (boucher, demeurant Egletons, 32 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 34 ans, non parent)

Mariage le 21 janvier 1899 à Egletons .N°1 .L' an 1899, et le 21 du mois de janvier à 9 heures du matin

.Acte de mariage de CHAUMEIL Joseph, cultivateur, né à Saint-Yrieix-le-Déjalat, le village de Chaussades, le 13 juillet 1871, comme il résulte à défaut d'acte de naissance du jugement rendu par le tribunal civil de Salle, les 18 avril 1872, dont l'extrait restera annexé au présent acte de mariage, domicilié à Pouget commune d'Egletons, fils majeur et légitime de CHAUMEIL Antoine et de SOUNY Françoise, tous deux domiciliés au dit lieu de Pouget, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MILHOME Antoinette, cultivatrice, née au lieu de Lespinasse commune de Saint-Hilaire-Foissac le 15 juin 1879, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MILHOME Jean, cultivateur, domicilié à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de BALITTE Marie, décédée au dit lieu de Lespinasse commune de Saint-Hilaire-Foissac, le 4 janvier 1899, d'autre part.

.Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 8 et 15 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHAUMEIL Joseph .Et Demoiselle: MILHOMME Antoinette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- JOLY Pierre, âgé de 26 ans, beau-frère de la future, sabotier, demeurant à Egletons .2- JOLY Léonard, âgé de 53 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .3- SARGUEIL François, 32 ans, non parent, boucher, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 34 ans, non parent, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la future et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .CHAUMEIL Joseph, CHAUMEIL, SARGUEIL, MILHOMME, JOLY, Pierre JOLY, SEZERAT, JOLY, MONEGER maire.

Acte 19073- (290)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de pâtissier, demeurant Egletons, 34 ans, cousin de la future, du 28/01/1899 de:

Léonard BASSALER et de BRUN MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 25/09/1867 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons, sans aïeul ni aïeule

Elle : Habitant Egletons , Né le 17/11/1873 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard BASSALER (Rq: † à Cornil le 13/11/1897). La mère est Marie CHASSAGNE († à Egletons le 28/08/1870)

Le père de l'épouse est Jean BRUN (De profession messenger , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie MOULIN (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Léon CHABRAT (maréchal-ferrant, demeurant Egletons, 39 ans, non parent) , Jean DUFAURE (couvreur, demeurant Egletons, 56 ans, non parent) , Joseph PASCAL (marchand de légumes, demeurant Egletons, 62 ans, non parent) et Louis SEZERAT (pâtissier, demeurant Egletons, 34 ans, cousin de la future)

Mariage le 28 janvier 1899 à Egletons .N°2 .L' an 1899, et le 28 du mois de janvier à 10 heures du matin .Acte de mariage de BASSALER Léonard, cultivateur, né à Egletons le 25 septembre 1867, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BASSALER Léonard, décédé à Cornil (Corrèze) le 13 novembre 1897, ainsi qu'il résulte de la transcription faite sous le n°31 des registres des décès de la commune d'Egletons année 1897 et de CHASSAGNE Marie, décédée à Egletons le 28 août 1870, le futur sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et BRUN Marie, sans profession, née à Egletons le 17 novembre 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BRUN Jean et de MOULIN Marie, messagers, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 15 et 22 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BASSALER Léonard .Et Demoiselle: BRUN Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHABRAT Léon, âgé de 39 ans, non parent, maréchal-ferrant, demeurant à Egletons .2- DUFAURE Jean, âgé de 56 ans, non parent, couvreur, demeurant à Egletons .3- PASCAL Joseph, âgé de 62 ans, non parent, marchand de légumes, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 34 ans, cousin de la future, pâtissier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie BRUN née MOULIN, Marie BRUN, DUFAURE, BASSALER Sylvain, CHABRAT, CHASSAING, SEZERAT, PASCAL, MONEGER maire.

Acte 19073- (225)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur d'habits, demeurant Egletons, 27 ans, non parent, du 10/02/1899 de:

François CARCENAT et de BARRIERE MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 03/10/1874 , De profession Sabotier , Rq: majeur, domicilié à Egletons
Elle : Habitant Egletons , Né le 20/07/1875 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard CARCENAT (Rq: † à Egletons le 09/04/1893). La mère est Rose PLAS (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Louis BARRIERE (De profession sans profession , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marguerite DEBERNARD (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Michel MONEGER (cordonnier, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) , Baptiste MARRAND (sacristain, demeurant Egletons, 47 ans, non parent) , Gabriel BARRIERE (employé communal à Egletons, 28 ans, frère de la future) et François ROBERT (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 27 ans, non parent)

Mariage le 10 février 1899 à Egletons .N°3 .L'an 1899, et le 10 du mois de février à 7 heures du soir .Acte de mariage de CARCENAT François, sabotier, né à Egletons le 3 octobre 1874, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CARCENAT Léonard, décédé à Egletons le 9 avril 1893 et de PLAS Rose, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et BARRIERE Marie, sans profession, née à Egletons le 20 juillet 1875, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BARRIERE Louis et de DEBERNARD Marguerite, tous deux sans profession, demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 29 janvier et 5 février courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CARCENAT François .Et Demoiselle: BARRIERE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MONEGER Michel, âgé de 26 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- MARRAND Baptiste, âgé de 47 ans, non parent, sacristain, demeurant à Egletons .3- BARRIERE Gabriel, âgé de 28 ans, frère de la future, employé de commune, deurant à Egletons .4- ROBERT François, âgé de 27 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur ainsi que celle de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .CARCENAT François, MONEGER, Marie BARRIERE, G. BARRIERE, BARRIERE, MARRAND, ROBERT, MONEGER maire. .

Acte 19073- (261)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 25 ans, non parent, du 11/02/1899 de:

Gustave Marie ALLEMANDOU et de MEDARD AMÉLIE

Lui : Habitant Saint-Pierre-de-Chignac(24) , Né le 14/03/1876 , De profession boulanger , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Darnets (La Bourre) , Né le 13/05/1880 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Pierre ALLEMANDOU (De profession négociant , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Marie Noémie BRUN (demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean MEDARD (De profession marchand de vin , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Eugénie ESTRADE (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Henri ALLEMANDOU (employé de commerce, demeurant Brives, 27 ans, frère du futur) , Joseph SEZERAT (ferblantier, demeurant Egletons, 39 ans, beau-frère du futur) , Jean MEDARD (propriétaire, demeurant Soudeilles, 50 ans, oncle de la future) et Baptiste GRAFOUILLERE (sans profession, demeurant Egletons, 25 ans, non parent)

Mariage le 11 février 1899 à Egletons .N°4 .L'an 1899, et le 11 du mois de février à 10 heures du matin .Acte de mariage de ALLEMANDOU Gustave Marie, boulanger, né à Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne) le 14 mars 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de ALLEMANDOU Pierre et de BRUN Marie Noémie, négociants, demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MEDARD Amélie, sans profession, née à La Bourre commune de Darnets (Corrèze) le 13 mai 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MEDARD Jean et de ESTRADE Eugénie, marchands de vin, demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 22 et 29 janvier derniers .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, dressé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 10 février courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ALLEMANDOU Gustave Marie .Et Demoiselle: MEDARD Amélie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ALLEMANDOU Henri, âgé de 27 ans, frère du futur, employé de commerce, demeurant à Brive .2- SEZERAT Joseph, âgé de 39 ans, beau-frère du futur, ferblantier, demeurant à Egletons .3- MEDARD Jean, âgé de 50 ans, oncle de la future, propriétaire, demeurant à la Soudeillette commune de Soudeille .4- GRAFOUILLERE Baptiste, âgé de 25 ans, non parent, sans profession, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .H.ALLEMANDOU, Gustave ALLEMANDOU, Amélie MESARD, J. SEZERAT, Noémie ALLEMANDOU née BRUN, GRAFEUILLERE, MEDARD, ESTRADE Eugénie, MEDARD, MONEGER maire,

Acte 19073- (170)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Egletons, 34 ans, oncle de la future, du 06/04/1899 de:

Léonard FEYDEL et de NOUAILLE EUGÉNIE DITE AURÉLIE

Lui : Habitant Péret (La Brette) , Né le 23/06/1872 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié au village des Farges, commune du Moustier-Ventadour

Elle : Habitant Egletons (à Bouchard) , Né le 01/01/1876 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Bouchard d'Egletons

Le père est Auguste FEYDEL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant aux Farges de Moustier-Ventadour, présent et consentant). La mère est Marie MIECH (demeurant au Farges de Moustier-Ventadour, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Martial NOUAILLE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Bouchard d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie MEUNIER (Rq: demeurant à Bouchard d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard FEYDEL (cultivateur, demeurant aux Farges, 24 ans, frère du futur) , Auguste FEYDEL (cordonnier, demeurant aux Farges, 21 ans, frère du futur) , Martin VERVIALE (meunier, demeurant Egletons, 40 ans, oncle de la future) et Jean VERVIALLE (cultivateur, demeurant Egletons, 34 ans, oncle de la future)

Mariage le 6 avril 1899 à Egletons .N°5 .L'an 1899, et le 6 du mois d'avril à 1 heures du soir .Acte de mariage de FEYDEL Léonard, cultivateur, né au village de la Brette, commune de Péret, le 23 juin 1872, domicilié au village des Farges commune de Moustier-Ventadour, fils majeur et légitime de FEYDEL Auguste et de MIECH Marie, tous deux cultivateurs, demeurant au village des Farges, commune de Moustier-Ventadour, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et NOUAILLE Eugénie dite Amélie, sans profession, née à Bouchard commune d'Egletons le 1 janvier 1876, domiciliée à Bouchard, fille majeure et légitime de NOUAILLE Martial et de MEUNIER Marie, cultivateurs, demeurant ensemble au village de Bouchard commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Moustier-Ventadour les dimanches 26 mars et 2 avril 1899 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 5 avril courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: FEYDEL Léonard .Et Demoiselle: NOUAILLE Eugénie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- FEYDEL Léonard, âgé de 24 ans, frère du futur, cultivateur demeurant aux Farges commune de Moustier-Ventadour .2- FEYDEL Auguste, âgé de 21 ans, frère du futur, cordonnier, demeurant aux Farges commune de Moustier-Ventadour .3- VERVIALE Martin, âgé de 40 ans, oncle de la future, meunier, demeurant à Lescoute d'Egletons .4- VERVIALLE Jean, âgé de 34 ans, oncle de la future, cultivateur, demeurant à Bouchard d'Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .Eugénie NOUAILLE, VERVIALLE, VERVIALLE? Léonard FEYDEL, FEYDEL, VERVIALLE Jean, FEYDEL, Michel NOUAILLE, Marie MASSONIE, Jean NOUAILLE, Marie FEYDEL, MONEGER maire.

Acte 19073- (308)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 47 ans, cousin du futur, du 15/04/1899 de:

Léonard MONTEIL et de CHASSAING MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 23/07/1872 , De profession facteur des postes , Rq: majeur, domicilié à Paris rue du Théâtre n°18

Elle : Habitant Meyrignac-l'Eglise (Agnoux) , Né le 16/10/1873 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MONTEIL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Rosiers d'Egletons, présent et consentant). La mère est Marie MONTEIL (demeurant Rosiers d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine CHASSAING (Rq: † à Agnoux commune de Meyrignac-l'Eglise le 29/07/1879). La mère de l'épouse est Geneviève LACROIX (Rq: sans profession, d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 49 ans, non parent) , Jean-Baptiste TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) , Alexis CHASSAING (facteur des postes, demeurant Paris, 30 ans, frère de la future) et François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 47 ans, cousin du futur)

Mariage le 15 avril 1899 à Egletons .N°6 .L'an 1899, et le 15 du mois d'avril à 9 heures du matin .Acte de mariage de MONTEIL Léonard, facteur des postes, né à Egletons le 23 juillet 1872, domicilié à Paris, rue du Théâtre n°18, fils majeur et légitime de MONTEIL Antoine et de MONTEIL Marie, cultivateurs, demeurant ensemble au lieu de Bethléem commune de Rosiers caton d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHASSAING Marie, couturière, née à Agnoux commune de Meyrignac-l'Eglise le 16 octobre 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de CHASSAING Antoine, décédé à Agnoux, commune de Meyrignac-l'Eglise (Corrèze) le 29 juillet 1879 et de LACROIX Geneviève, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Paris les dimanches à Paris les 19 et 26 mars dernier et à Egletons les 2 et 9 avril .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MONTEIL Léonard .Et Demoiselle: CHASSAING Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 49 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- TREICH Jean-Baptiste, âgé de 26 ans, non parent, chapelier, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Alexis, âgé de 30 ans, frère de la future, facteur des postes, demeurant à Paris .4- BILLOT François, âgé de 47 ans, cousin du futur, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .CHASSAING Marie, MONTEIL Léonard, Marie MONTEIL, CHASSAING, CHASSAING, BILLOT, TREICH, MONTEIL, LACROIX, MONEGER maire. .

Acte 19073- (307)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur d'habits, demeurant Egletons, 23 ans, cousin de la future, du 29/04/1899 de:

Jean-Baptiste NIFFLE et de MALAGNOUX MARIE

Lui : Habitant Ussel , Né le 07/11/1872 , De profession clerc de notaire , Rq: majeur, domicilié à Ussel
Elle : Habitant Egletons , Né le 19/06/1881 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine NIFFLE (De profession jardinier , Rq: demeurant Ussel, présent et consentant). La mère est Marie LEPEYTRE (demeurant Ussel, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François MALAGNOUX (Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Jeanne MAZIEU (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jacques NIFFLE (tailleur d'habits, demeurant Ussel, 58 ans, oncle du futur) , François LEPEYTRE (cultivateur, demeurant St-Martin (79), 62 ans, oncle du futur) , François VIROLLE (voyageur, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) et Pierre MALAGNOUX (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 23 ans, cousin de la future)

Mariage le 29 avril 1899 à Egletons .N°7 .L' an 1899, et le 29 du mois d'avril à 10 heures du matin .Acte de mariage de NIFFLE Jean-Baptiste, clerc de notaire, né à Ussel le 7 novembre 1872, domicilié à Ussel, fils majeur et légitime de NIFFLE Antoine et de LEPEYTRE Marie, jardiniers, semeurant ensemble à Ussel, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MALAGNOUX Marie, sans profession, née à Egletons le 19 juin 1881, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MALAGNOUX François et de MAZIEU Jeanne, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Ussel les dimanches 9 et 16 avril courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: NIFFLE Jean-Baptiste .Et Demoiselle: MALAGNOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- NIFFLE Jacques, âgé de 58 ans, oncle du futur, tailleur d'habits, demeurant à Ussel .2- LEPEYTRE François, âgé de 62 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant Lacharpentière? commune de Saint-Martin (79) .3- VIROLLE François, âgé de 26 ans, non parent, voyageur, demeurant à Egletons .4- MALAGNOUX Pierre, âgé de 23 ans, cousin de la future, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf madame NIFFLE et madame MALAGNOUX qui ont déclaré ne savoir signer. .JB NIFFLE, NIFFLE, MALAGNOUX Marie, VIROLLE, MALAGNOUX, NIFFLE père, MALAGNOUX, MONEGER maire.

Acte 19073- (207)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sabotier, demeurant Egletons, 42 ans, cousin de la future, du 06/05/1899 de:

François CLEGNAC et de REDONDIN MARIA

Lui : Habitant Vertou (Loire-Inférieure) , Né le 29/11/1876 , De profession boulanger , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 03/06/1878 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine CLEGNAC (Rq: † à Vertou (Loire-Inférieur) le 30/08/1890). La mère est Marie MASSONIE (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard REDONDIN (De profession Scieur de long , Rq: demeurant Laborie d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BORDAS (Rq: † à La Borie d'Egletons le 21/12/1894)

En présence de François REIX (cultivateur, au Masmonteil de Rosiers, 54 ans, oncle du futur) , Jean COMTE (cultivateur, demeurant Egletons, 57 ans, non parent) , Pierre BOURNAS (sabotier, demeurant Egletons, 41 ans, non parent) et Jean REIX (sabotier, demeurant Egletons, 42 ans, cousin de la future)

Mariage le 6 mai 1899 à Egletons .N°8 .L'an 1899, et le 6 du mois de mai à 9 heures du matin .Acte de mariage de CLEGNAC François, boulanger, né à Vertou (Loire-Inférieur) le 29 novembre 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de CLEGNAC Antoine, décédé à Vertou (Loire-Inférieure) le 30 août 1890 et de MASSONIE Marie, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentante au présent mariage, d'une part .Et REDONDIN Maria, sans profession, née à Egletons le 3 juin 1878, domiciliée à Egletons, fille Mineure et légitime de REDONDIN Léonard, scieur de long, demeurant à Laborie d'Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de BORDAS Marie, décédée à Laborie d'Egletons, le 21 décembre 1894, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, conseiller municipal ,délégué de la commune d'Egletons(le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 23 et 30 avril dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 5 mai courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CLEGNAC François .Et Demoiselle: REDONDIN Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- REIX François, âgé de 54 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant au Masmonteil de Rosiers .2- COMTE Jean, âgé de 57 ans, non parent, cultivateur, demeurant à Egletons .3- BOURNAS Pierre, âgé de 41 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .4- REIX Jean, âgé de 42 ans, cousin de la future, sabotier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf REDONDIN père de la future et Marie MASSONIE, mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .Maria REDONDIN, CLEGNAC François, F.REIX, COMTE, J.REIX, H. CHAPOULIE conseiller municipal.

Acte 19073- (220)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune d'employé, demeurant Egletons, 34 ans, non parent, du 12/08/1899 de:

Jean BAZETOUT et de VIOSSANGE LÉONARDE

Lui : Habitant Egletons , Né le 08/05/1876 , De profession Menuisier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 13/12/1880 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Louis BAZETOUT (Rq: † au moulin de Cauzan commune de Vebret (15) le 22/11/1896). La mère est Cathrine GUILLAUMIE (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean VIOSSANGE (De profession chiffonnier , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marguerite BOUIGE (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard BAZETOUT (menuisier, demeurant à Vitry(Seine), 39 ans, frère du futur) , Jean-Baptiste FARGEIX (négociant, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) , Célestin MONEGER (entrepreneur, à St-Yrieix-le-Déjalat, 26 ans, non parent) et Louis SEZERAT (employé, demeurant Egletons, 34 ans, non parent)

Mariage le 12 août 1899 à Egletons .N°9 .L'an 1899, et le 12 du mois d'Août à 11 heures du matin .Acte de mariage de BAZETOUT Jean, menuisier, né à Egletons le 8 mai 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BAZETOUT Louis, décédé au moulin de Cauzans, commune de Vebret (Cantal), le 22 novembre 1896 et de GUILLAUMIE Catherine, sans profession, domiciliée à Egletons, ici présente et consentante au présent mariage, d'une part .Et VIOSSANGE Léonarde, sans profession, née à Egletons le 13 décembre 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de VIOSSANGE Jean, chiffonnier et de BOUIGE Marguerite, sans profession, domiciliés ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 30 juillet et 6 août 1899 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BAZETOUT Jean .Et Demoiselle: VIOSSANGE Léonarde .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BAZETOUT Léonard, âgé de 39 ans, frère du futur, menuisier, demeurant à Vitry (Seine) .2- FARGEIX Jean-Baptiste, âgé de 30 ans, non parent, négociant, demeurant à Egletons .3- MONEGER Célèstin, âgé de 26 ans, non parent, entrepreneur, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .4- SEZERAT Louis, âgé de 34 ans, non parent, employé, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mère des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .Jean BAZETOUT, VIOSSANGE Léonard, L. SEZERAT, L. BAZETOUT, JB.FARGEIX, MONEGER, MONEGER maire.

Acte 19073- (240)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Darnets, 33 ans, beau-frère du futur, du 02/09/1899 de:

Baptiste VINATIER et de JOLY LÉONARDE MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 23/09/1876 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Combret commune de Rosiers d'Egletons

Elle : Habitant Sarran (Salvaneix) , Né le 01/01/1872 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Gabriel VINATIER (Rq: † au Theil de Moustier-Ventadour le 18/04/1895). La mère est Jeanne PERET (cultivatrice à Péret de Rosiers d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine JOLY (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine JOLY (Rq: cultivatrice, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean VINATIER (cultivateur à Combret de Rosiers, 33 ans, frère du futur) , Antoine SAUGERAS (cultivateur, aux Combes d'Egletons, 22 ans, non parent) , Justin FAUGERAS (pharmacien, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) et Jacques GAYE (cultivateur, demeurant Darnets, 33 ans, beau-frère du futur)

Mariage le 2 septembre 1899 à Egletons .N°10 .L'an 1899, et le 2 du mois de septembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de VINATIER Baptiste, cultivateur, né à Egletons le 23 septembre 1876, domicilié à Combret commune de Rosiers d'Egletons, fils majeur et légitime de VINATIER Gabriel, décédé au Theil commune de Moustier-Ventadour le 18 avril 1895 et de PERET Jeanne, cultivatrice, demeurant à Combret commune de Rosiers d'Egletons, ici présente et consentante au présent mariage, d'une part .Et JOLY Léonarde Marie, cultivatrice, née à Salvaneix commune de Sarran le 1 janvier 1872, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de JOLY Antoine et de JOLY Catherine, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rosiers d'Egletons les dimanches 20 et 27 août 1899 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: VINATIER Baptiste .Et Demoiselle: JOLY Léonarde Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VINATIER Jean, âgé de 33 ans, frère du futur, cultivateur, demeurant à Combret de Rosiers d'Egletons .2- SAUGERAS Antoine, âgé de 22 ans, non parent, cultivateur, demeurant aux Combes d'Egletons .3- FAUGERAS Justin, âgé de 29 ans, non parent, pharmacien, demeurant à Egletons .4- GAYE Jacques, âgé de 33 ans, beau-frère du futur, cultivateur, demeurant à Darnets .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .VINATIER Baptiste, JOLY Léonarde Marie, VINATIER Jean, SAUGERAS Antoine, GAYE Jacques, FAUGERAS Justin, MONEGER maire.

Acte 19073- (351)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 21 ans, amie de la future, du 07/10/1899 de:

Jules DEBERNARD et de REBEYROTTE MARIE

Lui : Habitant La Chapelle-Spinasse , Né le 31/03/1876 , De profession employé , Rq: majeur, domicilié de fait à Egletons et de droit à La Chapelle-Spinass

Elle : Habitant Egletons , Né le 08/09/1880 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean-Pierre DEBERNARD (Rq: † à La Chapelle-Spinasse le 25/01/1893). La mère est Marie FAUGERAS (sans profession, à La Chapelle-Spinasse, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine REBEYROTTE (De profession facteur rural , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise VENNAT (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard DEBERNARD (négociant, demeurant Brive, 38 ans, frère du futur) , Léonard COURTEIX (cordonnier, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) , Maria REBEYROTTE (employée PTT, demeurant Brive, 23 ans, soeur de la future) et Jeanne COURTEIX (sans profession, demeurant Egletons, 21 ans, amie de la future)

Mariage le 7 octobre 1899 à Egletons .N°11 .L'an 1899, et le 7 du mois de 11 à heures du matin .Acte de mariage de DEBERNARD Jules, employé, né à La Chapelle-Spinasse le 31 mars 1876, domicilié de fait à Egletons et de droit à La Chapelle-Spinasse (Corrèze), fils majeur et légitime de DEBERNARD Jean-Pierre, décédé à La Chapelle-Spinasse le 25 janvier 1893 et de FAUGERAS Marie, sans profession, domiciliée à La Chapelle-Spinasse, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et REBEYROTTE Marie, sans profession, née à Egletons le 8 septembre 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de REBEYROTTE Antoine, facteur rural, et de VENNAT Louise, sans profession, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de La Chapelle-Spinasse les dimanches 24 septembre et 1 octobre 1899 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: DEBERNARD Jules .Et Demoiselle: REBEYROTTE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DEBERNARD Léonard, âgé de 38 ans, frère du futur, négociant, demeurant à Brive .2- COURTEIX Léonard, âgé de 23 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .3- Demoiselle REBEYROTTE Maria, âgée de 23 ans, soeur de la future, employée par les Postes et Télégraphe, demeurant à Brive .4- COURTEIX Jeanne, âgée de 21 ans, amie de la future, sans profession, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .DEBERNARD Jules, REBEYROTTE Marie, COURTEIX Jeanne, L. DEBERNARD, M. REBEYROTTE, COURTEIX, MONEGER maire.

Acte 19073- (191)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune d'épicier, demeurant Egletons, 35 ans, non parent, du 20/11/1899 de:

Jean PEYRAT et de MONJANEL CATHERINE

Lui : Habitant Egletons(Combastel) , Né le 27/09/1873 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Combastel commune d'Egletons

Elle : Habitant Egletons (Orluc) , Né le 26/11/1878 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Orluc d'Egletons

Le père est Charles PEYRAT (Rq: † au Combastel d'Egletons le 18/12/181880). La mère est Marie GUILLAUMIE († au Combastel d'Egletons le 18/09/1890)

Le père de l'épouse est Jean MONJANEL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Orluc d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Antoinette COURTEIX (Rq: † à Orluc d'Egletons le 26/09/1881)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) , Jean PEYRAT (gendarme, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) , Louis CHASSAING (forgeron, demeurant Egletons, 26 ans, beau-frère de la future) et Louis SEZERAT (épiciers, demeurant Egletons, 35 ans, non parent)

Mariage le 20 novembre 1899 à Egletons .N°12 .L'an 1899, et le 20 du mois de novembre à 8 heures du soir .Acte de mariage de PEYRAT Jean, cultivateur, né à Combastel d'Egletons, le 27 septembre 1873, domicilié à Combastel commune d'Egletons, fils majeur et légitime de PEYRAT Charles, décédé au Combastel commune s'Egletons le 18 décembre 1880 et de Marie GUILLAUMIE, décédée au Combastel le 18 septembre 1899, le futur sans aïeul ni aïeul, d'une part .Et MONJANEL Catherine, sans profession, née à Orluc commune d'Egletons le 26 novembre 1878, domiciliée à Orluc d'Egletons, fille mineure et légitime de MONJANEL Jean, cultivateur, demeurant à Orluc commune d'Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de COURTEIX Antoinette, décédée à Orluc d'Egletons le 26 septembre 1881, d'autre part .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 5 et 12 novembre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date du 20 novembre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PEYRAT Jean .Et Demoiselle: MONJANEL Catherine .Sont unis par le mariage. . Aussitôt les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant légitime PEYRAT Marie née d'eux le 23 octobre 1889 à Orluc commune d'Egletons, inscrit le 24 octobre de la même année sur les registres de l'état civil de la commune d'Egletons sou le n°45 .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 51 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- PEYRAT Jean, âgé de 51 ans, non parent, gendarme en retraite, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 26 ans, beau-frère de la future, forgeron, demeurant à Egletons .4- SEZERAT Louis, âgé de 35 ans, non parent, épiciers, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Catherine MONJANEL, Jean PEYRAT, Jean MONJANEL, CHASSAING, PEYRAT, SEZERAT, CHASSAING, MONEGER maire.

Acte 19073- (257)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de xhapelière, demeurant Egletons, 32 ans, non parente, du 29/11/1899 de:

Henri MIALARET et de CHASSAING MARIE

Lui : Habitant Lamazière-Basse , Né le 11/11/1876 , De profession ferblantier , Rq: majeur, domicilié à Lamazière-Basse (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons(Le Gril) , Né le 28/04/1882 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MIALARET (De profession ferblantier , Rq: demeurant Lamazière-Basse, présent et consentant). La mère est Delphine Françoise VIRAVEAU (épicière, demeurant Lamazière-Basse, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Martial CHASSAING (Rq: † à la Celette de Monestier-Merlines le 24/06/1883). La mère de l'épouse est Marie FAURE (Rq: † à Egletons le 10/10/1898)

En présence de Léon BRUNEL (voiturier, demeurant Egletons, 22 ans, non parent) , Michel TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 40 ans, non parent) , Antoinette MONTUSCLAT (négociante, demeurant Egletons, 47 ans, non parente) et Marie BUISSON (xhapelière, demeurant Egletons, 32 ans, non parente)

Mariage le 29 novembre 1899 à Egletons .N°13 .L'an 1899, et le 29 du mois de novembre à 6 heures du soir .Acte de mariage de MIALARET Henri, ferblantier, né à Lamazière-Basse (Corrèze) le 11 novembre 1876, domicilié à Lamazière-Basse (orrèze), fils majeur et légitime de MIALARET Antoine, ferblantier et de Delphine Françoise VIRAVEAU, épicière, domiciliés à La Mazière-Basse, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHASSAING Marie, sans profession, née au Gril commune d'Egletons le 28 avril 1882, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de CHASSAING Martial, décédé le 24 juin 1883, à l'établissement de la Calotte commune de Monestier-Merlines, ainsi qu'il résulte de transcription faite aux registres des décès de la commune d'Egletons à la date du 14 juillet 1883 et de FAURE Marie, décédée à Egletons le 10 octobre 1898, la future étant sans aïeul ni aïeule, est assistée de ORLUC Léonard, tailleur d'habits, âgé de 72 ans, grand-oncle et tuteur de la future, domicilié à Egletons, qui donne son consentement au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Lamazière-Basse les dimanches 19 et 26 novembre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MIALARET Henri .Et Demoiselle: CHASSAING Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BRUN Léon, âgé de 22 ans, non parent, voiturier, demeurant à Eletons .2- TREICH Michel, âgé de 40 ans, non parent, chapelier, demeurant à Egletons .3- Dame MONTUSCLAT Antoinette, 47 ans, non parente, négociante, demeurant à Egletons .4- Dame BUISSON Marie, âgée de 32 ans, non parente, chapelière, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie CHASSAING, Henri MIALARET, MIALARET, MONTUSCLAT, Delphine Françoise VIRAVEAU, TREICH, BRUN, ORLUC, BUISSON, MONEGER maire.

Acte 19073- (252)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Rosiers, 21 ans, cousin-germain de la future, du 16/01/1900 de:

Paul Léonard BORDES et de VERGNE ZÉLIE

Lui : Habitant Treignac , Né le 17/10/1874 , De profession sellier , Rq: majeur, domicilié à Meymac depuis moins de 6 mois, et avant à Tulle

Elle : Habitant Egletons , Né le 04/09/1880 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Blaise BORDES (De profession Armurier , Rq: domicilié à Tulle, présent et consentant). La mère est Marguerite ROMANET (tailleuse, présente et consentante)

(Rq: père inconnu). La mère de l'épouse est Marie VERGNE (Rq: marchande de légumes à Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard BORZEIX (négociant en vin, demeurant Tulle, 42 ans, cousin-germain du futur) , Emile BALDASSARI (fumiste, demeurant Tulle, 29 ans, beau-frère du futur) , Pierre SOUNY (sellier, demeurant Egletons, 27 ans, beau-frère de la future) et Antoine VERGNE (cultivateur, demeurant Rosiers, 21 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 16 janvier 1900 à Egletons .N°1 .L'an 1900, et le 16 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de BORDES Paul Léonard, sellier, né à Treignac le 17 octobre 1874, domicilié à Meymac depuis moins de 6 mois et avant avec ses père et mère à Tulle, rue d'Alverge 35, fils majeur et légitime de BORDES Blaise, armurier et de ROMANET Marguerite, tailleuse, domiciliés à Tulle, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et VERGNE Zélie, couturière, née à Egletons le 4 septembre 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure de VERGNE Marie, marchande de légumes, domiciliée à Egletons, ici présente et consentante au présent mariage et de père non dénommé, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Tulle les dimanches 31 décembre dernier et 7 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BORDES Paul Léonard .Et Demoiselle: VERGNE Zélie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BORZEIX Léonard, âgé de 42 ans, cousin-germain du futur, négociant en vins, demeurant à Tulle .2- BALDASSARI Emile, âgé de 29 ans, beau-frère du futur, fumiste, demeurant à Tulle .3- SOUNY Pierre, âgé de 27 ans, beau-frère de la future, sellier, demeurant à Egletons .4- VERGNE Antoine, âgé de 21 ans, cousin-germain de la future, cultivateur, demeurant à La Védrenne de Rosiers .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf Monsieur et Madame BORDES, père et mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer, ainsi que dame VERGNE Marie qui a déclaré aussi ne savoir signer. .SOUNY Pierre, BORZEIX, BALDASSARI, P. BORDES, Z. VERGNE, VERGNE, MONEGER maire.

Acte 19073- (304)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Lapleau, 73 ans, oncle du futur, du 06/02/1900 de:
Jean MAUREILLE et de MARRAND ANTOINETTE

Lui : Habitant Lapleau (La Borie) , Né le 14/02/1872 , De profession cordonnier , Rq: majeur, domicilié à Lapleau (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 27/06/1876 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine MAUREILLE (De profession marchand de parapluie , Rq: demeurant à Lapleau, présent et consentant). La mère est Antoinette LARBRE (sans profession, demeurant à Lapleau, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard MARRAND (Rq: † à Egletons le 08/05/1877). La mère de l'épouse est Léonarde LACROIX (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Antoine MOURNIAC (cultivateur, demeurant Lapleau, 28 ans, beau-frère du futur) , Antoine PLAS (sabotier, demeurant Egletons, 34 ans, non parent) , Baptiste MARRAND (sacristain, demeurant Egletons, 49 ans, cousin-germain de la future) et Pierre MAUREILLE (cultivateur, demeurant Lapleau, 73 ans, oncle du futur)

Mariage le 6 février 1900 à Egletons .N°2 .L'an 1900, et le 6 du mois de février à 11 heures du matin .Acte de mariage de MAUREILLE Jean, cordonnier, né à Laborie commune de Lapleau le 14 février 1872, domicilié à Lapleau (Corrèze), fils majeur et légitime de MAUREILLE Antoine, marchand de parapluie et de LARBRE Antoinette, sans profession, demeurant ensemble à Lapleau, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MARRAND Antoinette, sans profession, née à Egletons le 27 juin 1876, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de MARRAND Léonard, décédé à Egletons le 8 mai 1877 et de LACROIX Léonarde, sans profession, demeurant à Egletons, ici présente et consentante au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Lapleau les dimanches 21 et 28 janvier 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MAUREILLE Jean .Et Demoiselle: MARRAND Antoinette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MOURNIAC Antoine, âgé de 28 ans, beau-frère du futur, cultivateur demeurant à Lapleau .2- PLAS Antoine, âgé de 34 ans, non parent, sabotier, demeurant à Egletons .3- MARRAND Baptiste, âgé de 49 ans, cousin-germain de la future, sacristain, demeurant à Egletons .4- MAUREILLE Pierre, âgé de 73 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant à Lapleau .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la future, les père et mère du futur et la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer, ainsi que MAUREILLE Pierre témoin qui a déclaré ne savoir signer. .MAYREILLE Jean, MOURNIAC Antoine, PLAS, Baptiste MARRAND, MONEGER maire. .

Acte 19073- (306)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de tailleur d'habits, demeurant Egletons, 55 ans, grand oncle de la futur, du 16/02/1900 de:

Antoine ARTIGES et de AGNOUX MARIE

Lui : Habitant Darnets , Né le 09/03/1875 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 25/03/1879 , De profession Domestique , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard ARTIGES (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Catherine VEDRENNE (cultivatrice demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Baptiste AGNOUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BONNEGOUX (Rq: Cultivatrice, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Baptiste ESTRADÉ (cordonnier, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Jean BARDECHE (forgeron, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) et Jean-Baptiste TREICH (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 55 ans, grand oncle de la futur)

Mariage le 16 février 1900 à Egletons .N°3 .L'an 1900, et le 16 du mois de février à 8 heures du soir .Acte de mariage de ARTIGES Antoine, cultivateur, né à Darnets le 9 mars 1875, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de ARTIGES Léonard et de VEDRENNE Catherine, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et AGNOUX Marie, domestique, née à Egletons le 25 mars 1879, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de AGNOUX Baptiste et de BONNEGOUX Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 4 et 11 février 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ARTIGES Antoine .Et Demoiselle: AGNOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ESTRADÉ Baptiste, âgé de 24 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- BARDECHE Jean, âgé de 24 ans, non parent, forgeron, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 51 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- TREICH Jean-Baptiste, âgé de 55 ans, grand-oncle de la future, tailleur-d'habits, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les mères des futurs qui ont déclaré ne savoir signer. .Marie AGNOUX, ARTIGE, TREICH, Antoine ARTIGE, AGNOUX Baptiste, ESTRADÉ, BARDECHE, CHASSAING, MONEGER Maire.

Acte 19073- (336)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Sarran, 27 ans, cousin-germain de la future, du 21/04/1900 de:

Joseph VIALLE et de FARGES EMILIE

Lui : Habitant Champagnac-la-Noaille (Sevezergue) , Né le 03/01/1864 , De profession Maçon , Rq: majeur, domicilié à Sévezergue, commune de Champagnac-la-Noaille

Elle : Habitant Rosiers d'Egletons (Veyrière) , Né le 01/12/1874 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Chauffour d'Egletons

Le père est Martial VIALLE (Rq: † à Sévezergue de Champagnac-la-Noaille le 25/06/1872). La mère est Françoise BILLAUT (cultivatrice, demeurant Sévezergue, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François FARGES (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant au Chauffour d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie MONTEIL (Rq: demeurant au Chauffour d'Egletons, présente et consentante)

En présence de François BERGEAL (cultivateur, demeurant St-Hippolyte, 35 ans, cousin-germain du futur) , Michel BILLOT (cultivateur, demeurant Eyrein, 55 ans, oncle du futur) , François SOUDEILLETTE (cultivateur, demeurant Rosiers, 53 ans, cousin de la future) et Jean MONTEIL (cultivateur, demeurant Sarran, 27 ans, cousin-germain de la future)

Mariage le 21 avril 1900 à Egletons .N°4 .L'an 1900, et le 21 du mois d'avril à 2 heures du soir .Acte de mariage de VIALLE Joseph, maçon, né à Sévezergue commune de Champagnac-la-Noaille le 3 janvier 1864, domicilié au dit lieu de Sevezergue, commune de Champagnac-la-Noaille, fils majeur et légitime de VIALLE Martial, décédé à Sévezergue, commune de Champagnac la Noaille le 25 juin 1872 et de BILLAUT Françoise, cultivatrice, demeurant à Sévezergue, commune de Champagnac la Noaille, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et FARGES Emilie, cultivatrice, née à Veyrières commune de Rosiers d'Egletons, le 1 décembre 1874, domiciliée au Chauffour d'Egletons, fille majeure et légitime de FARGES François et de MONTEIL Marie, propriétaires-cultivateurs, demeurant ensemble au Chauffour d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Champagnac-la-Noaille les dimanches 1 et 8 avril 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons, à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: VIALLE Joseph .Et Demoiselle: FARGES Emilie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BERGEAL François, âgé de 35 ans, cousin-germain du futur, cultivateur, demeurant à Saint-Hippolyte .2- BILLOT Michel, âgé de 55 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant à Eyrein .3- SOUDEILLETTE François, âgé de 53 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à Combret de Rosiers d'Egletons .4- MONTEIL Jean, âgé de 27 ans, cousin-germain de la future, cultivateur, demeurant à Sarran .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf monsieur et madame FARGES, père et mère de la future et mme veuve VIALLE, mère du futur, qui ont déclaré ne savoir signer. .VIALLE Joseph, FARGES Amélie, BERGEAL, BILLOT, SOUDEILLETTE, H. VIALLE, MONTEIL, MONEGER maire. .

Acte 19073- (318)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boulanger, demeurant Egletons, 24 ans, non parent, du 08/05/1900 de:

Pierre NORMAND et de PEYRAT JEANNE

Lui : Habitant Allassac , Né le 24/12/1872 , De profession peintre-plâtrier , Rq: majeur, domicilié à Allassac

Elle : Habitant Peret (La Brette , Né le 21/04/1876 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Baptiste NORMAND (De profession plâtrier , Rq: demeurant à Allassac, présent et consentant). La mère est Marie VERBON (cultivatrice, demeurant à Allassac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine PEYRAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Lucie CHASSAING (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean PIGNOL (carrier, demeurant Allassac, 25 ans, non parent) , Baptiste NORMAND (plâtrier, demeurant Egletons, 39 ans, oncle du futur) , Louis SEZERAT (secrétaire de mairie, demeurant Egletons, 35 ans, non parent) et Gustave ALLEMANDOU (boulangier, demeurant Egletons, 24 ans, non parent)

Mariage le 8 mai 1900 à Egletons .N°5 .L'an 1900, et le 8 du mois de mai à 11 heures du matin .Acte de mariage de NORMAND Pierre, peintre-plâtrier, né à Allassac (Corrèze) le 24 décembre 1872, domicilié à Allassac, fils majeur et légitime de NORMAND Baptiste, plâtrier et de VERBON Marie, cultivatrice, demeurant ensemble à Allassac (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et PEYRAT Jeanne, sans profession, née à la Brette commune de Peret le 21 avril 1876, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de PEYRAT Antoine et de CHASSAING Lucie, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Allassac les dimanches 22 et 29 avril 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: NORMAND Pierre .Et Demoiselle: PEYRAT Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PIGNOL Jean, âgé de 25 ans, non parent, carrier, demeurant à Allassac .2- NORMAND Baptiste, âgé de 39 ans, oncle du futur, plâtrier, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Louis, âgé de 35 ans, non parent, secrétaire de mairie, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 24 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .NORMAND, PEYRAT, NORMAND, NORMAND, ALLEMANDOU, SEZERAT, PIGNOL, Marie VERBON, MONEGER maire.

Acte 19073- (186)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de limonadier, demeurant Egletons, 48 ans, non parent, du 31/05/1900 de:

Jean PEYRAT et de LACROIX MARIE

Lui : Habitant Egletons (Védrenne) , Né le 03/06/1864 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Védrenne d'Egletons, sans aïeul ni aïeule

Son Précédent conjoint : BOURNAS Anna † au Combastel Le 21/03/1900

Elle : Habitant St-Yrieix-le-Déjalat (Commerly) , Né le 26/04/1862 , De profession Domestique , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Charles PEYRAT (Rq: † au Combastel d'Egletons le 18/12/1880). La mère est Marie GUILLAUMIE († au Combastel d'Egletons le 18/09/1899)

Le père de l'épouse est Michel LACROIX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Commerly de St-Yrieix-le-Déjalat, consentant par acte). La mère de l'épouse est Léonarde DUFAURE (Rq: † à Commerly de St-Yrieix-le-Déjalat le 07/08/1899)

En présence de Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 51 ans, non parent) , Pierre SOUNY (sellier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent) , Joseph SEZERAT (ferblantier, demeurant Egletons, 40 ans, non parent) et François BILLOT (limonadier, demeurant Egletons, 48 ans, non parent)

Mariage le 31 mai 1900 à Egletons .N°6 .L'an 1900, et le 31 du mois de mai à 9 heures du soir .Acte de mariage de PEYRAT Jean, cultivateur, né à Védrenne d'Egletons le 3 juin 1864, domicilié à Védrenne d'Egletons, veuf en premières noces de BOURNAS Anna, décédée à Védrenne le 21 mars dernier, fils majeur et légitime de PEYRAT Charles, décédé au Combastel d'Egletons le 18 décembre 1880 et de GUILLAUMIE Marie, décédée au Combastel d'Egletons le 18 septembre 1899. Le futur sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et LACROIX Marie, domestique, née à Commerly de Saint-Yrieix-le-Déjalat le 26 avril 1862, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de LACROIX Michel, cultivateur, demeurant à Commerly de Saint-Yrieix-le-Déjalat, lequel à donné son consentement au présent mariage, ainsi qu'il résulte de l'acte passé devant M. l'adjoit au maire de Saint-Yrieix-le-Déjalat, le maire étant absent, endate du 30 mai courant, et de DUFAURE Léonarde, décédée à Comerly, commune de Saint-Yrieix-le-Dejalat le 7 août 1899, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1- de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 20 et 27 mai courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, passé devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PEYRAT Jean .Et Demoiselle: LACROIX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASSAING Louis, âgé de 51 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .2- SOUNY Pierre, âgé de 28 ans, non parent, sellier, demeurant à Egletons .3- SEZERAT Joseph, âgé de 40 ans, non parent, ferblantier, demeurant à Egletons .4- BILLOT François, âgé de 48 ans, non parent, limonadier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la future qui a déclaré ne savoir signer. .SOUNY Pierre, PEYRAT, SEZERAT, BILLOT, CHASSAING, MONEGER maire. .

Acte 19073- (224)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Darnets, 53 ans, cousin de la future, du 11/08/1900 de:

François Marcellin CHASTAGIER et de BESSOUX MARIE

Lui : Habitant Soudeilles (Lafont) , Né le 15/01/1877 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Touvent commune d'Egletons

Elle : Habitant Darnets (Maleyre) , Né le 19/05/1876 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée au Theil commune d'Egletons,

Le père est Jean CHASTAGIER (De profession Colon , Rq: demeurant à Touvent d'Egletons, présent et consentant). La mère est Charlotte FARGETTAS (demeurant à Touvent d'Egletons, présente et consentante)

(Rq: père inconnu). La mère de l'épouse est Marie BESSOUX (Rq: cultivatrice au Gril d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Auguste BOULADOUR (cultivateur, demeurant Soudeilles, 56 ans, oncle du futur) , Pierre DUTHEIL (cultivateur, demeurant Darnets, 25 ans, cousin de la future) , Léonard ORLUC (tailleur d'habits, demeurant Egletons, 72 ans, non parent) et Antoine DUTHEIL (cultivateur, demeurant Darnets, 53 ans, cousin de la future)

Mariage le 11 août 1900 à Egletons .N°7 .L'an 1900, et le 11 du mois d'Août à l'heures de midi .Acte de mariage de CHASTAGNIER François Marcellin, cultivateur, né à Lafont commune de Soudeilles le 15 janvier 1877, domicilié à Touvent, commune d'Egletons, fils majeur et légitime de CHASTAGNIER Jean et de FARGETAS Charlotte, colons, demeurant ensemble à Touvent commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle BESSOUX Marie, cultivatrice, née à Maleyre commune de Darnets, domiciliée au Gril commune d'Egletons, fille majeure et naturelle de BESSOUX Marie, cultivatrice, demeurant au Gril d'Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, et de père inconnu, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2- des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 29 juillet et 5 août 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons, les 9 et 10 août courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASTAGNIER François Marcellin .Et Demoiselle: BESSOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BOULADOUR Auguste, âgé de 56 ans, oncle du futur, cultivateur, demeurant à Soudeilles .2- DUTHEIL Pierre, âgé de 25 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à Darnets .3- ORLUC Léonard, âgé de 72 ans, non parent, tailleur d'habits, demeurant à Egletons .4- DUTHEIL Antoine, âgé de 53 ans, cousin de la future, cultivateur, demeurant à Darnets .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les futurs et les témoins, les autres parties ont déclaré ne savoir signer. .CHASTAGNIER François, BESSEAUX Marie, DUTHEIL, ORLUC, DUTHEIL Antoine, BOULADOUR, MONEGER maire. .

Acte 19073- (256)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant à Egletons, 34 ans, non parent aux futurs, du 14/09/1900 de:

Léon Léonard BUISSON et de BAZETOUT MARTHE

Lui : De profession boucher , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Davignac , Né le 04/07/1880 , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Auguste BUISSON (De profession boucher , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Louise MONTEIL (demeurant à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine BAZETOUT (De profession limonadier , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine MASSOUBRE (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de François BILLOT (coiffeur, demeurant Egletons, 48 ans parent de la future) , Jean-Baptiste TREICH (chapelier, demeurant Egletons, 28 ans, non parent aux futurs) , Pierre BOURNAS (sabotier, demeurant Egletons, 43 ans, non parent aux futurs) et François GUILLAUMIE (cultivateur, demeurant à Egletons, 34 ans, non parent aux futurs)

Mariage le 14 septembre 1900 à Egletons .N°8 .L'an 1900, et le 14 du mois de septembre à 8 heures du soir .Acte de mariage de BUISSON Léon Léonard, boucher, né à Egletons le 3 juin 1874, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de BUISSON Auguste, boucher et de Monteil Louise demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle BAZETOUT Marthe, née à Davignac le 4 juillet 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de BAZETOU Antoine, limonadier et de MASSOUBRE Catherine demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 2 et 9 septembre 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BUISSON Léon Léonard .Et Demoiselle: BAZETOU Marthe .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BILLOT François, âgé de 48 ans, parent du futur, coiffeur, demeurant à Egletons .2- TREICH Jean-Baptiste, âgé de 28 ans, non parent aux futurs, chapelier, demeurant à Egletons .3- BOURNAS Pierre, âgé de 43 ans, non parent aux futurs, sabotier, demeurant à Egletons .4- GUILLAUMIE François, âgé de 34 ans, non parent aux futurs, cultivateur, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les futurs, les parents, les témoins, sauf madame BAZETOU qui a déclaré ne savoir signer. .GUILLAUMIE, TREICH, BUISSON fils, BAZETOUX, BOURNAS, MONTEIL Louise, BILLOT, MONEGER maire.

Acte 19073- (217)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Egletons, 31 ans, beau-frère à la future, du 20/09/1900 de:

Antoine BORDES et de MALAGNOUX MARIE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons (Combret) , Né le 03/04/1874 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat

Elle : Habitant Egletons , Né le 05/01/1880 , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Martial BORDES (De profession Cultivateur , Rq: demeurant St-Yrieix-le-Déjalat, présent et consentant). La mère est Catherine PLAS (demeurant St-Yrieix-le-Déjalat, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard MALAGNOUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Catherine PLAS (Rq: † à la Védrenne de Rosiers le 07/08/1891)

En présence de Jean BORDES (cultivateur, demeurant St-Yrieix, 30 ans, frère du futur) , Gustave ALLEMANDOU (boulangier, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , François MALAGNOUX (cultivateur, demeurant Egletons, 32 ans, frère de la future) et Joseph VEYSSIERE (cultivateur, demeurant Egletons, 31 ans, beau-frère à la future)

Mariage le 20 septembre 1900 à Egletons .N°9 .L'an 1900, et le 20 du mois de septembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de BORDES Antoine, cultivateur, né à Combret, commune de Rosiers d'Egletons le 3 avril 1874, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat, fils majeur et légitime de BORDES Martial, cultivateur, et de PLAS Catherine, sans profession, demeurant ensemble à Saint-Yrieix-le-Déjalat, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part. .Et demoiselle MALAGNOUX Marie, née à Egletons le 5 janvier 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de MALAGNOUX Léonard, cultivateur, cultivateur, demeurant à Egletons ici présent et consentant au présent mariage et de PLAS Catherine, décédée à la Védrenne de Rosiers le 7 août 1891, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 9 et 16 septembre 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT les 11 et 19 septembre courant. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BORDES Antoine .Et Demoiselle: MALAGNOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BORDES Jean, âgé de 30 ans, frère au futur, cultivateur, demeurant à St-Yrieix .2- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 24 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .3- MALAGNOUX François, âgé de 32 ans, frère à la future, cultivateur, demeurant à Egletons .4- VEYSSIERE Joseph, âgé de 31 ans, beau-frère à la future, cultivateur, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les futurs, les parents, les témoins, sauf BORDESMartial et PLAS Catherine qui ont déclaré ne savoir signer. .Marie MALAGNOUX, BORDES Antone, VEYSSIERE, ALLEMANDOU, MALAGNOUX, MALAGNOUX, BORDE, H. CHAPOULIE adjoint. .

Acte 19073- (165)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Darnets, 21, "illisible", du 22/09/1900 de:

Léonard VERGNE et de BEUNAT MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 24/03/1877 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Soudeille

Elle : Habitant Darnets , Né le 01/05/1879 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée au Chambon d'Egletons

Le père est Antoine VERGNE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Soudeillette de Soudeille, présent et consentant). La mère est Marguerite GUILLAUMIE (demeurant Soudeillette de Soudeille, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine BEUNAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant au Chambon d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise DEMATHIEU (Rq: demeurant au Chambon d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Antoine VERGNE (cultivateur, demeurant Rosiers, 27 ans, cousin du futur) , Jean PEYRAT (cultivateur, demeurant Rosiers, 27 ans, cousin du futur) , Léonard BEUNAT (cultivateur, demeurant Egletons, 26 ans, frère de la future) et Antoine LAMOURE (cultivateur, demeurant Darnets, 21, "illisible")

Mariage le 22 septembre 1900 à Egletons .N°10 .L'an 1900, et le 22 du mois de septembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de VERGNE Léonard, cultivateur, né à Egletons le 24 mars 1877, domicilié à Soudeillette commune de Soudeille, fils majeur et légitime de VERGNE Antoine, cultivateur et de GUILLAUMIE Marguerite, sans profession, demeurant ensemble à Soudeillette commune de SOUDEILLE, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle BEUNAT Marie, sans profession, née à Darnets le 1 mai 1879, domiciliée au Chambon commune d'Egletons, fille mineure et légitime de BEUNAT Antoine, cultivateur et de DEMATHIEU Françoise, demeurant ensemble au Chambon commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint au maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Soudeille les dimanches 9 et 16 septembre 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage . .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: VERGNE Léonard .Et Demoiselle: BEUNAT Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VERGNE Antoine, âgé de 27 ans, cousin au futur, cultivateur, demeurant à La Védrenne de Rosiers d'Egletons .2- PEYRAT Jean, âgé de 27 ans, cousin du futur, cultivateur, demeurant à Védrenne .3- BEUNAT Léonard, âgé de 26 ans, frère à la future, cultivateur, demeurant au Chambon d'Egletons .4- LAMOURE Antoine, âgé de 21 ans, illisible, cultivateur, demerant La Barrière de Darnets .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les futurs, et les témoins, les parents ayant déclaré ne savoir signer. .Maria BEUNAT, Joanente PEYRAT, Léonard VERGNE, VERGNE Antoine, LAMOURE, BEUNAT, H. CHAPOULIE adjoint. .

Acte 19073- (371)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sabotier, demeurant Egletons, 44 ans, oncle de la future, du 20/10/1900 de:

Léonard COURTEIX et de REIX SUZANNE

Lui : Habitant Egletons (Chantegril) , Né le 09/02/1876 , De profession cordonnier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 24/10/1880 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est François COURTEIX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Marie ORLIANGE (demeurant à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard REIX (De profession Sabotier , Rq: présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise LACROIX (Rq: sans profession, demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard ROBERT (voyageur de commerce, demeurant Egletons, 35 ans, non parent) , Alphonse MONBOT (buraliste, demeurant Egletons, 37 ans, non parent) , Jean-Marie REIX (employé de commerce, demeurant Egletons, 25 ans, frère de la future) et Jean REIX (sabotier, demeurant Egletons, 44 ans, oncle de la future)

Mariage le 20 octobre 1900 à Egletons .N°11 .L'an 1900, et le 20 du mois d'octobre à 10 heures du matin .Acte de mariage de COURTEIX Léonard, cordonnier, né à Chantegril d'Egletons le 9 février 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de COURTEIX François et de ORLIANGE Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et Suzanne REIX, sans profession, née à Egletons le 24 octobre 1880, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de REIX Léonard, sabotier et de LACROIX Françoise, sans profession, demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint au maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 7 et 14 octobre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: COURTEIX Léonard .Et Demoiselle: REIX Suzanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ROBERT Léonard, âgé de 35 ans, non parent, voyageur de commerce, demeurant à Egletons .2- MONBOT Alphonse, âgé de 37 ans, non parent, buraliste, demeurant à Egletons .3- REIX Jean-Marie, 25 ans, frère de la future, employé de commerce, demeurant à Egletons .4- REIX Jean, âgé de 44 ans, oncle de la future, sabotier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf madame COURTEIX mère du futur et madame REIX mère de la future, qui ont déclaré ne savoir signer. .REIX, REIX, REIX, COURTEIX, Suzanne REIX, ROBERT, J. REIX, A. MONBOT, H. CHAPOULIE adjoint. .

Acte 19073- (174)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boulanger, demeurant Egletons, 24 ans, non parent, du 27/10/1900 de:

François BRUNOT et de CHAUMEIL MARGUERITE

Lui : Habitant Saint-Yrieix-le-Déjalat , Né le 15/04/1867 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat

Elle : Habitant Vitrac (Taraves) , Né le 24/02/1869 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, domiciliée à Pouget d'Egletons

Le père est Jean-Baptiste BRUNOT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant St-Yrieix-le-Déjalat, présent et consentant). La mère est Françoise ORLUC (demeurant St-Yrieix-le-Déjalat, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine CHAUMEIL (De profession Colon , Rq: domicilié à Pouget d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise SOUNI (Rq: présente et consentante)

En présence de Barthélemy BEAUJEAN (clerc de notaire, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) , Léonard ROBERT (voyageur de commerce, demeurant Egletons, 35 ans non parent) , Baptiste ESTRADE (cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) et Gustave ALLEMANDOU (boulangier, demeurant Egletons, 24 ans, non parent)

Mariage le 27 octobre 1900 à Egletons .N°12 .L'an 1900, et le 27 du mois d'octobre à 11 heures du matin .Acte de mariage de BRUNOT François, cultivateur, né à Saint-Yrieix-le-Déjalat, le 15 avril 1867, domicilié à Saint-Yrieix-le-Déjalat, fils majeur et légitime de BRUNOT Jean-Baptiste et de ORLUC Françoise, cultivateurs, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHAUMEIL Marguerite, cultivatrice, née à Taraves commune de Vitrac, le 24 février 1869, domiciliée à Pouget d'Egletons, fille majeure et légitime de CHAUMEIL Antoine et de SOUNI Françoise, colons, demeurant à Pouget d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Yrieix-le-Déjalat les dimanches 14 et 21 octobre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons à la date de ce jour. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BRUNOT François .Et Demoiselle: CHAUMEIL Marguerite .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BEAUJEAN Barthélemy, âgé de 23 ans, non parent, clerc de notaire, demeurant à Egletons .2- ROBERT Léonard, âgé de 35 ans, non parent, voyageur de commerce, demeurant à Egletons .3- ESTRADE Baptiste, âgé de 25 ans, non parent, cordonnier, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 24 ans, non parent, boulangier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf monsieur et madame BRUNOT, père et mère du futur, et madame CHAUMEIL, mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .BRUNOT, CHAUMEIL Marguerite, CHAUMEIL, ROBERT, ALLEMANDOU, BEAUJEAN, ESTRADE, MONEGER maire.

Acte 19073- (185)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Darnets, 22 ans, non parent, du 10/01/1901 de:

Louis VERGNE et de BEUNAT JEANNE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 07/01/1876 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à La Védrenne de Rosiers d'Egletons

Elle : Habitant Darnets , Né le 25/04/1881 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Chambon d'Egletons

Le père est Léonard VERGNE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant la Védrenne de Rosiers, présent et consentant). La mère est Antoinette GUILLAUMIE (demeurant La Védrenne de Rosiers, présente et consentant)

Le père de l'épouse est Antoine BEUNAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Chambon d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise DEMATHIEU (Rq: demeurant Chambon d'Egletons, présente et consentante)

En présence de Léonard VERGNE (cultivateur, demeurant la Védrenne, 24 ans, cousin du futur) , Antoine VERGNE (cultivateur, demeurant la Védrenne, 27 ans, frère du futur) , Jean-Léonard BEUNAT (cultivateur, demeurant au Chambon, 26 ans, frère de la future) et Antoine LAMOURE (cultivateur, demeurant Darnets, 22 ans, non parent)

Mariage le 10 janvier 1901 à Egletons .N°1 .L' an 1901, et le 10 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de VERGNE Louis, cultivateur, né à Rosiers d'Egletons, le 7 janvier 1876, domicilié à La Védrenne de Rosiers d'Egletons, fils majeur et légitime de Léonard et de GUILLAUMIE Antoinette, cultivateurs demeurant à La Védrenne de Rosiers d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et BEUNAT Jeanne, sans profession, née à commune de Darnets le 25 avril 1881, domiciliée à Chambon d'Egletons, fille mineure et légitime de Antoine et de DEMATHIEU Françoise, cultivateurs, demeurant au Chambon d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rosiers d'Egletons les dimanches 16 et 23 décembre 1900 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: VERGNE Louis .Et Demoiselle: BEUNAT Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VERGNE Léonard, âgé de 24 ans, cultivateur, cousin du futur, demeurant à La Védrenne .2- VERGNE Antoine, âgé de 27 ans, cultivateur, frère du futur, demeurant à La Védrenne .3- BEUNAT Jean-Léonard, âgé de 26 ans, cultivateur, frère de la future, demeurant au Chambon .4- LAMOURE Antoine, âgé de 22 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Darnets .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les témoins, sauf les parents qui ont déclaré ne pas savoir signer. .BUNAT, VERGNE Louis, VERGNE BEUNAT, VERGNE, LAMOURE, MONEGER maire. .

Acte 19073- (249)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, non parent, du 25/01/1901 de:

Michel MANAUD et de BRETTE MARIE

Lui : Habitant Moustier-Ventadour , Né le 16/10/1835 , De profession rentier , Rq: majeur, domicilié à Egletons, sans aïeul ni aïeule

Son Précédent conjoint : GANNE Elisabeth †

Elle : Habitant Moustier-Ventadour , Né le 18/04/1835 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Pierre MANAUD (Rq: †). La mère est Marie PLANCHE (†)

Le père de l'épouse est Antoine BRETTE (Rq: demeurant aux Farges de Moustier-Ventadour, non présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie GUILLAUMIE (Rq: demeurant aux Farges de Moustier-Ventadour, non présente et consentant)

En présence de Joseph BRETTE (menuisier, demeurant Egletons, 45 ans, non parent) , Etienne DIGNAC (industriel, demeurant Egletons, 27 ans, non parent) , Baptiste ESTRADÉ (cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) et Lucien PEYRAT (coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, non parent)

Mariage le 25 janvier 1901 à Egletons .N°2 .L'an 1901, et le 25 du mois de janvier à 8 heures du soir .Acte de mariage de MANAUD Michel, rentier, né au Moustier-Ventadour le 16 octobre 1835, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Pierre et de PLANCHE Marie, tous deux décédés, veuf en première nocces de GANNE Elisabeth, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et BRETTE Marie, sans profession, née à Moustier-Ventadour le 18 avril 1835, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de BRETTE Antoine et de GUILLAUMIE Marie son épouse, demeurant aux Farges commune de Moustier-Ventadour (non présents) mais consentant au présent mariage par écrit, suivant leur consentement donné à monsieur le maire de Moustier, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1- de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 13 et 20 janvier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MANAUD Michel .Et Demoiselle: BRETTE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BRETTE Joseph, âgé de 45 ans, menuisier, non parent, demeurant à Egletons .2- DIGNAC Etienne, âgé de 27 ans, industriel, non parent, demeurant à Egletons .3- ESTRADÉ Baptiste, âgé de 25 ans, cordonnier, non parent, demeurant à Egletons .4- PEYRAT Lucien, âgé de 22 ans, coiffeur, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la future qui a déclaré ne savoir signer. .MANAUD, ESTRADÉ, DIGNAC, PEYRAT, BRETTE, MONEGER maire. .

Acte 19073- (154)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de rentière, demeurant Meymac, 38 ans, tante de la future, du 02/02/1901 de:

Eugène GUIBAUDET et de BUNISSET EMMA

Lui : Habitant Paris , Né le 27/02/1864 , De profession employé , Rq: majeur, domicilié à Paris, peut-être né en 1874 (illisible)

Elle : Habitant Egletons , Né le 25/04/1872 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Philippe GUIBAUDET (Rq: †). La mère est Claudine LAUTEIRON (sans profession, domiciliée à Paris, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François BUNISSET (De profession négociant , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Cécile TREICH (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Ferdinand HUMBERT (décorateur, demeurant Paris, 56 ans, beau-frère du futur) , Louis POPPE (employé de commerce, demeurant Paris, 28 ans, non parent) , Antoine BUNISSET (fabricant de bouchons, demeurant Mezin (47) 48 ans, oncle de la future) et Marie BUNISSET (rentière, demeurant Meymac, 38 ans, tante de la future)

Mariage le 2 février 1901 à Egletons .N°3 .L'an 1901, et le 2 du mois de février à 10 heures du matin .Acte de mariage de GUIBAUDET Eugène, employé, né à Paris le 27 février 1864/1874?, domicilié à Paris, fils majeur et légitime de feu Philippe GUIBAUDET et de LAUTEIRON Claudine, sans profession, domiciliée à Paris, ici présente et consentante au présent mariage, d'une part .Et BUNISSET Emma, couturière, née à Egletons le 25 avril 1872, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de François et de TREICH Cécile, demeurant ensemble à Egletons et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle du 3eme arrondissement de Paris les dimanches 13 et 20 janvier 1901 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: GUIBAUDET Eugène .Et Demoiselle: BUNISSET Emma .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- HUMBERT Ferdinand, âgé de 26 ans, décorateur, beau-frère du futur, demeurant à Paris .2- POPPE Louis, âgé de 28 ans, employé de commerce, non parent, demeurant à Paris .3- BUNISSET Antoine, âgé de 48 ans, fabricant de bouchons, oncle de la future, demeurant à Mezin (Lot et Garonne) .4- BUNISSET Marie, âgée de 38 ans, rentière, tante de la future, demeurant à Meymac .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .E. GUIBAUDET, Emma BUNISSET, F. IMBERT, A. BUNISSET, M. BUNISSET, L. POPPE, F. MONEGER maire.

Acte 19073- (134)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent, du 14/02/1901 de:

François JOLY et de REIX SUZANNE

Lui : Habitant Tulle , Né le 05/09/1850 , De profession Scieur de long , Rq: majeur, domicilié à Darnets, sans aïeul ni aïeule

Son Précédent conjoint : TISSET Marie †

Elle : Habitant Egletons , Né le 20/08/1869 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée au Gril d'Egletons

(Rq: Père inconnu). La mère est Catherine JOLY (†)

Le père de l'épouse est Jean REIX (Rq: demeurant au Gril d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BARBAZANGE (Rq: †)

En présence de Gustave ALLEMANDOU (boulangier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent) , François CHASTAGNIER (cultivateur, demeurant à Darnets, 24 ans, non parent) , Léonard ORLUC (tailleur, demeurant Egletons, 72 ans, non parent) et Léonard COURTEIX (cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent)

Mariage le 14 février 1901 à Egletons .N°4 .L'an 1901, et le 14 du mois de février à 10 heures du matin .Acte de mariage de JOLY François, scieur de long, né à Tulle le 5 septembre 1850, domicilié commune de Darnets, fils majeur et Inattuel de JOLY Catherine, décédée, veuf en premières noces de TISSET Marie, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et REIX Suzanne, sans profession, née à Egletons le 20 août 1869, domiciliée au Gril d'Egletons, fille majeure et légitime de Jean demeurant au Gril d'Egletons et de BARBAZANGE Marie, décédée, Jean REIX ici présent et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Darnets les dimanches 3 et 10 février 1901 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: JOLY François .Et Demoiselle: REIX Suzanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ALLEMANDOU Gustave, 25 ans, boulangier, non parent, demeurant à Egletons .2- CHASTAGNIER François, âgé de 24 ans, cultivateur, non parent, demeurant Darnets (Corrèze) .3- ORLUC Léonard, âgé de 72 ans, tailleur, non parent, demeurant à Egletons .4- COURTEIX Léonard, âgé de 25 ans, cordonnier, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .ORLUC, CHASTAGNIER, COURTEIX, REIX, ALLEMANDOU, MONEGER maire. Acte 19073- (322)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, ami, du 16/02/1901 de:

Barthélemy PEYRAT et de SOUSTRAT MARIE

Lui : Habitant Egletons , De profession Cultivateur , Rq: majeur, et naturel, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Le Jardin (Marcouyeux) , Né le 27/02/1881 , De profession Domestique , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

(Rq: Père inconnu). La mère est Françoise PEYRAT (cultivatrice, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François SOUSTRAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Marcouyeux du Jardin, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie CHALIMAUD (Rq: demeurant à Marcouyeux du Jardin, présente et consentante)

En présence de Barthélemy BEAUJEAN (clerc de notaire, demeurant Egletons, 24 ans, ami) , Maria FORGEIX (lingère, demeurant Egletons, 24 ans, amie) , François ELEGIDO (teinturier, demeurant Egletons, 27 ans, ami) et Lucien PEYRAT (coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, ami)

Mariage le 16 février 1901 à Egletons .N°5 .L'an 1901, et le 16 du mois de février à 10 heures du matin .Acte de mariage de PEYRAT Barthélemy, cultivateur, né à Egletons le (non renseigné), domicilié à Egletons , fils majeur et naturel de PEYRAT Françoise, cultivatrice, résidant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et SOUSTRAT Marie, domestique, née à Marcouyeux commune du Jardin, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de SOUSTRAT François et de CHALIMAUD Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Marcouyeux commune du Jardin, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de les dimanches3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PEYRAT Barthélemy .Et Demoiselle: SOUSTRAT Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BEAUJEAN Barthélemy, âgé de 24 ans, clerc de notaire, ami, demeurant à Egletons .2- FORGEIX Maria, âgée de 24 ans, lingère, amie, demeurant à Egletons .3- ELEGIDO François, âgé de 27 ans, teinturier, ami, demeurant à Egletons .4- PEYRAT Lucien, âgé de 22 ans, coiffeur, ami, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Marie SOUSTRAT, ELEGIDO François, PEYRAT Barthélemy, Marie FORGEIX, BEAUJEAN, MONEGER maire.

Acte 19073- (335)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune d'agent-voyer, demeurant Egletons, 54 ans, ami, du 21/02/1901 de:

Ferdinand André POISSONNIER et de CHAMARD JOSÉPHINE MARIE CÉCILE

Lui : Habitant Saint-Victor (Creuse) , Né le 05/09/1867 , De profession négociant , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Eygurande (Corrèze) , Né le 08/06/1881 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean-Baptiste Gabriel POISSONNIER (Rq: †). La mère est Marie LABUSSIÈRE (institutrice, à St-Sylvain-Bas-le-Roc (Creuse) présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph CHAMARD (Rq: †). La mère de l'épouse est Eugénie VALADE (Rq: sans profession, domiciliée à Egletons, présente et consentante)

En présence de Eugène LABUSSIÈRE (fumiste, demeurant Tulle, 35 ans, ami) , Emile GAUTHERIE (pharmacien, demeurant Egletons, 34 ans, ami) , Alphonse VARBOT (receveur-buraliste, demeurant Egletons, 37 ans, beau-frère épouse) et Auguste Antoine DESMONT (agent-voyer, demeurant Egletons, 54 ans, ami)

Mariage le 21 février 1901 à Egletons .N°6 .L'an 1901, et le 21 du mois de février à 10 heures du matin .Acte de mariage de POISSONNIER Ferdinand André, négociant, né à St-Victor (Creuse) le 5 septembre 1867, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de POISSONNIER Jean-Baptiste Gabriel, décédé et de LABUSSIÈRE Marie, institutrice, demeurant à Saint-Sylvain-Bas-le-Roc (Creuse), ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHAMARD Joséphine Marie Cécile, sans profession, née à Eygurande (Corrèze) le 8 juin 1881, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de feu CHAMARD Joseph et de VALADE Eugénie, sans profession, domiciliée à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 10 et 17 février 1901 .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant Maître Marie Raymond SOL-LALANDE, notaire à BUGEAT. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: POISSONNIER Ferdinand André .Et Demoiselle: CHAMARD Joséphine Marie Cécile .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- LABUSSIÈRE Eugène, âgé de 35 ans, fumiste, ami, demeurant à Tulle .2- GAUTHERIE Emile, âgé de 34 ans, pharmacien, ami, demeurant à Egletons .3- VARBOT Alphonse, âgé de 37 ans, receveur-buraliste intérimaire, beau-frère de la mariée, demeurant à Egletons .4- DESMONT Auguste Antoine, âgé de 54 ans, agent voyer, ami, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .DESMONT, LABUSSIÈRE, GAUTHERIE, veuve POISSONNIER, veuve CHAMARD,....., LABUSSIÈRE, MONEGER maire.

Acte 19073- (248)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant La Védrenne, 25 ans, ami, du 16/03/1901 de:

Pierre CEYRAT et de CHASTAGNER HENRIETTE

Lui : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 20/08/1877 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Rosiers d'Egletons (La Védrenne)

Elle : Habitant Soudeilles , Né le 29/05/1879 , Rq: majeure, domiciliée à Touvent commune d'Egletons

Le père est Antoine CEYRAT (De profession Cultivateur , Rq: demeurant La Védrenne de Rosiers, présent et consentant). La mère est Marie FAUGERAS (cultivatrice, demeurant La Védrenne, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean CHASTAGNER (Rq: demeurant Touvent d'Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Charlotte FARGETAS (Rq: cultivatrice, demeurant Touvent d'Egletons, présente et consentante)

En présence de François CHASTAGNER (cultivateur, demeurant Darnets, 24 ans, frère de la mariée) , François FAUGERAS (cultivateur, demeurant Laval, 54 ans, oncle du futur) , Jean CHASTAGNER (cultivateur, demeurant La Védrenne, 33 ans, cousin de la future) et Adrien LAGOUBIE (cultivateur, demeurant La Védrenne, 25 ans, ami)

Mariage le 16 mars 1901 à Egletons .N°7 .L'an 1901, et le 16 du mois de mars à 10 heures du matin .Acte de mariage de CLEYRAT Pierre, cultivateur, né à Rosiers d'Egletons le 20 août 1877, domicilié à La Védrenne, commune de Rosiers, fils majeur et légitime de CEYRAT Antoine, cultivateur, et de FAUGERAS Marie, son épouse, cultivatrice, demeurant ensemble à Védrenne commune de Rosiers, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle CHASTAGNER Henriette, née à Soudeilles le 29 mai 1879, domiciliée à Touvent commune d'Egletons, fille majeure et légitime de CHASTAGNER Jean, cultivateur, et de FARGETAS Charlotte, son épouse, cultivatrice, demeurant ensemble à Touvent commune d'Egletons présents et consentant au présent mariage, d'autre part.

.Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Rosiers les dimanches 3 et 10 mars courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CEYRAT Pierre .Et Demoiselle: CHASTAGNER Henriette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- CHASTAGNER François, âgé de 24 ans, cultivateur, frère de la mariée, demeurant à Darnets .2- FAUGERAS François, âgé de 54 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant à Laval .3- CHASTAGNER Jean, âgé de 33 ans, cultivateur, cousin de la future, demeurant à La Védrenne .4- LAGOUBIE Adrien, âgé de 25 ans, cultivateur, ami, demeurant à La Védrenne .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .CHASTAGNER Henriette, CEYRAT Pierre, FAUGERAS, LAGOUBIE Adrien, CHASTAGNER François, CHASTAGNER Jean, MONEGER maire.

Acte 19073- (265)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de charron, demeurant Egletons, 28 ans, ami de l'époux, du 16/03/1901 de:

Pierre COURTINE et de AMADOUX MARIE

Lui : Habitant Sarran , Né le 05/01/1876 , De profession Forgeron , Rq: majeur, domicilié à Sarran

Elle : Habitant Egletons , Né le 02/01/1881 , De profession couturière , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Noël COURTINE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Sarran, présent et consentant). La mère est Maria BORIE (cultivatrice demeurant à Sarran, présente et consentant et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre Léonard AMADOUX (De profession charron , Rq: domicilié à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie PLAS (Rq: sans profession, demeurant Egletons, absente et consentante)

En présence de Marie DAUBECH (institutrice, demeurant Grandsaigne, 40 ans) , Jean AMADOUX (négociant, demeurant Egletons, 32 ans, frère de l'épouse) , François COURTINE (cultivateur, demeurant Sarran, 23 ans, frère de l'époux) et François CROUZETTE (charron, demeurant Egletons, 28 ans, ami de l'époux)

Mariage le 16 mars 1901 à Egletons .N°8 .L'an 1901, et le 16 du mois de mars à 10 heures du matin .Acte de mariage de COURTINE Pierre, né à Sarran le 5 janvier 1876, domicilié à Sarran, fils majeur et légitime de COURTINE Noël et de BORIE Maria, son épouse, cultivateurs, demeurant ensemble à Sarran, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et demoiselle AMADOUX Marie, couturière, née à Egletons le 2 janvier 1881, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de AMADOUX Pierre Léonard, ch arron et de PLAS Marie, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Egletons, AMADOUX Pierre Léonard ici présent et consentant au présent mariage, PLAS Marie, absente et donnant son consentement, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Sarran les dimanches 3 et 10 mars courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, par devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: COURTINE Pierre .Et Demoiselle: AMADOUX Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- DAUBEC Marie, âgé de 40 ans, institutrice, demeurant à Grandsaigne .2- AMADOUX Jean, âgé de 32 ans, négociant, frère de la mariée, demeurant à Egletons .3- COURTINE François, âgé de 23 ans, cultivateur, frère du marié, demeurant à Sarran .4- CROUZETTE François, âgé de 28 ans, charron, ami du marié, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .AMADOUX Marie, COURTINE Pierre, AMADOUX Pierre Léonard, COURTINE Noël, BORIE Marie, COURTINE, AMADOUX, CROUZETTE, DAUBECH MONEGER maire.

Acte 19073- (181)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Egletons, 42 ans, oncle de la future, du 18/05/1901 de:

Etienne ESTAGER et de GANNE LÉONIE

Lui : Habitant Davignac , Né le 15/04/1864 , De profession voyageur de commerce , Rq: majeur, domicilié aux Bordes commune de Davignac (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 16/11/1879 , De profession lingère , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Simon ESTAGER (De profession Cultivateur , Rq: demeurant aux Bordes de Davignac, présent et consentant). La mère est Françoise COURTEIX (demeurant aux Bordes de Davignac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard GANNE (De profession Scieur de long , Rq: domicilié à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie FAURE (Rq: lingère à Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre ESTAGER (cultivateur, demeurant Combressol, 46 ans, cousin du futur) , Claude CUISINIER (cultivateur, demeurant Davignac, 45 ans, beau-frère du futur) , Pierre SURGET (employé à la manufacture à Tulle, 51 ans, oncle de la futureganne) et Léonard GANNE (cultivateur, demeurant Egletons, 42 ans, oncle de la future)

Mariage le 18 mai 1901 à Egletons .N°9 .L'an 1901, et le 18 du mois de mai à 10 heures du matin .Acte de mariage de ESTAGER Etienne, voyageur, né à Davignac le 15 avril 1864, domicilié aux Bordes commune de Davignac (Corrèze), fils majeur et légitime de ESTAGER Simon et de COURTEIX Françoise, son épouse, cultivateurs, demeurant ensemble aux Bordes commune de Davignac (Corrèze) ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et GANNE Léonie, lingère, née à Egletons le 16 novembre 1879, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de GANNE Léonard, scieur de long et de FAURE Marie son épouse, lingère à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Davignac les dimanches 5 et 12 mai courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ESTAGER Etienne .Et Demoiselle: GANNE Léonie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ESTAGER Pierre, âgé de 46 ans, cultivateur, cousin du futur, demeurant à Combressol .2- CUISINIER Claude, âgé de 45 ans, cultivateur, beau-frère du futur, demeurant à Davignac .3- SURDET Pierre, âgé de 51 ans, employé à la manufacture d'armes de Tulle, oncle de la future demeurant à Tulle .4- Ganne Léonard, âgé de 42 ans, cultivateur, oncle de la future, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec, .P. ESTAGER, E. ESTAGER, Léonie GANNE, C. CUISINIER, P. SURGET, GANNE, MONEGER maire.

Acte 19073- (182)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, non parent, du 15/06/1901 de:

Pierre MALAGNOUX et de PLAS VIRGINIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 11/01/1876 , De profession tailleur d'habits , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 25/12/1878 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard MALAGNOUX (De profession Cultivateur , Rq: cultivateur, présent et consentant). La mère est Marguerite BAZETOUX (†)

Le père de l'épouse est Léonard PLAS (De profession Sabotier , Rq: présent et consentant). La mère de l'épouse est Eugénie CHASSAING (Rq: sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Etienne VERVIALLE (comptable, demeurant Egletons, 32 ans, non parent) , Barthélemy BEAUJEAN (clerc de notaire, demeurant Egletons, 24 ans, non parent) , François CARCENAT (sabotier, demeurant Egletons, 26 ans, non parent) et Lucien PEYRAT (coiffeur, demeurant Egletons, 22 ans, non parent)

Mariage le 15 juin 1901 à Egletons .N°10 .L'an 1901, et le 15 du mois de juin à 8 heures du matin .Acte de mariage de MALAGNOUX Pierre, tailleur, né à Egletons le 11 janvier 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de MALAGNOUX Léonard, cultivateur, ici présent et consentant au présent mariage et de BAZETOUX Marguerite décédée, d'une part .Et PLAS Virginie, couturière, née à Egletons le 25 décembre 1878, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de PLAS Léonard, sabotier et de CHASSAING Eugénie, sanas profession, demeurant tous ensemble au lieu d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 2 et 9 courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MALAGNOUX Pierre .Et Demoiselle: PLAS Virginie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VERVIALLE Etienne, âgé de 32 ans, comptable, non parent, demeurant à Egletons .2- BEAUJEAN Barthélemy, âgé de 24 ans, clerc de notaire, non parent, demeurant à Egletons .3- CARCENAT François, âgé de 26 ans, sabotier, non parent, demeurant à Egletons .4- PEYRAT Lucien, âgé de 22 ans, coiffeur, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec: .MONEGER maire, E. VERVIALLE, PLAS Virginie, MALAGNOUX Pierre, CARCENAT François, PEYRAT L., BEAUJEAN B.

Acte 19073- (253)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 52 ans, oncle de la future, du 01/08/1901 de:

Jean GAILLARD et de CHASSAING MARIE

Lui : Habitant Aurillac (Cantal) , Né le 04/08/1862 , De profession messenger , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 03/08/1875 , De profession couturière , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Georges GAILLARD (Rq: †). La mère est Marie VARIERAS (hôtelière, demeurant la Gare d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est François CHASSAING (Rq: †). La mère de l'épouse est Marie BOURNAS (Rq: sans profession, domiciliée à Egletons, présente et consentante)

En présence de Baptiste VARIERAS (menuisier, demeurant Egletons, 57 ans, oncle du futur) , Jean VARIERAS (menuisier, demeurant Egletons, 60 ans, oncle du futur) , Louis CHASSAING (marchand de grain, demeurant Egletons, 57 ans, oncle de la future) et Louis CHASSAING (cordonnier, demeurant Egletons, 52 ans, oncle de la future)

Mariage le 01 août 1901 à Egletons .N°11 .L'an 1901, et le 1 du mois d'août à 8 heures du matin .Acte de mariage de GAILLARD Jean, messenger, né à Aurillac (Cantal), le 4 août 1862, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de GAILLARD Georges, décédé et de VARIERAS Marie, hôtelière, demeurant à La Gare d'Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHASSAING Marie, couturière, née à Egletons, le 3 août 1875, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de CHASSAING François, décédé et de BOURNAS Marie, sans profession, domiciliée avec sa fille à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1- de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 21 et 28 juillet courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: GAILLARD Jean .Et Demoiselle: CHASSAING Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VARIERAS Baptiste, âgé de 57 ans, oncle du futur, menuisier, demeurant à Egletons .2- VARIERAS Jean, âgé de 60 ans, oncle du futur, menuisier, demeurant à Egletons .3- CHASSAING Louis, âgé de 57 ans, oncle de la future, marchand de grain, demeurant à Egletons .4- CHASSAING Louis, âgé de 52 ans, oncle de la future, cordonnier, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux et les témoins, .Marie BOURNAS, CHASSAING Louis, Jean VARIERAS, J. GAILLARD, B. CHASSAING, CHASSAING, Vve GAILLARD, VARIERAS, MONEGER maire.

Acte 19073- (128)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent, du 02/08/1901 de:

Baptiste MANIAUDEIX et de CROUZETTE MARIE

Lui : Habitant Egletons , Né le 10/01/1878 , De profession cocher , Rq: majeur, domicilié à Brive

Elle : Habitant Moustier-Ventadour , Né le 05/12/1877 , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean MANIAUDEIX (Rq: †). La mère est Marguerite LACROIX (sans profession, domiciliée à Brive, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Joseph CROUZETTE (Rq: †). La mère de l'épouse est Jeanne MASCHAT (Rq: sans profession, domiciliée à Egletons)

En présence de Antoine MANIAUDEIX (cultivateur, demeurant Egletons, 55 ans, oncle du futur) , Léon REIX (sabotier, demeurant Egletons, 47 ans, oncle du futur) , Guillaume FARGEAS (aubergiste, demeurant Egletons, 34 ans, non parent) et Léonard COURTEIX (cordonnier, demeurant Egletons, 25 ans, non parent)

Mariage le 2 août 1901 à Egletons .N°12 .L'an 1901, et le 2 du mois d'août à heures du .Acte de mariage de MANIAUDEIX Baptiste, cocher, né à Egletons le 10 janvier 1878, domicilié à Brive, fils majeur et légitime de feu Jean et de LACROIX Margueritte, sans profession, domiciliée avec son fils à Brive, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et CROUZETTE Marie, née à Moustier-Ventadour le 5 décembre 1877, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de feu Joseph et de MAS Jeanne, sans profession, domiciliée avec sa fille à Egletons, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Brive les dimanches 21 et 28 courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MANIAUDEIX Baptiste .Et Demoiselle: CROUZETTE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MANIAUDEIX Antoine, âgé de 45 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant à Egletons .2- REIX Léon, âgé de 47 ans, sabotier, oncle du futur, demeurant à Egletons .3- FARGEAS Guillaume, âgé de 34 ans, aubergiste, non parent, demeurant à Egletons .4- COURTEIX Léonard, âgé de 25 ans, cordonnier, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur, et la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. .COURTEIX, REIX, JB. MANIAUDEIX, Marie CROUZETTE, MANIAUDEIX, FARGEAS, MONEGER maire. .

Acte 19073- (272)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 25 ans, non parent, du 23/11/1901 de:

François Joseph ROBERT et de COUDERT JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 03/05/1871 , De profession tailleur d'habits , Rq: majeur, domicilié à Eyrein (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 14/10/1873 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean ROBERT (De profession Maçon , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère est Marguerite VAL (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre COUDERT (Rq: † à Egletons). La mère de l'épouse est Marie PERET (Rq: † à Egletons)

En présence de Joseph VAL (cultivateur, demeurant Egletons, 60 ans, oncle du futur) , Pierre JOLY (sabotier, demeurant Egletons, 29 ans, non parent) , Antoine MONEGER (menuisier, demeurant Egletons, 65 ans, cousin de la future) et Gustave ALLEMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 25 ans, non parent)

Mariage le 23 novembre 1901 à Egletons .N°13 .L'an 1901, et le 23 du mois de novembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de ROBERT François Joseph, tailleur, né à Egletons le 3 mai 1871, domicilié à Eyrein (Corrèze) fils majeur et légitime de Jean maçon et de VAL Marguerite, son épouse, sans profession ici présents et consentant au présent mariage, tous domiciliés à Egletons, d'une part .Et COUDERT Jeanne, sans profession, née à Egletons le 14 octobre 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Pierre et de PERET Marie, tous deux décédés à Egletons, d'autre part. .Dressé par nous CHAPOULIE Henri, adjoint maire de la commune d'Egletons (le maire empêché), officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Eyrein les dimanches 10 et 17 courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: ROBERT François Joseph .Et Demoiselle: COUDERT Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VAL Joseph, âgé de 60 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant à Egletons .2- JOLY Pierre, âgé de 29 ans, sabotier, non parent, demeurant à Egletons .3- MONEGER Antoine, âgé de 65 ans, menuisier, cousin de la future, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 25 ans, sans profession, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père et la mère du futur qui ont déclaré ne savoir. .MONEGER, VAL, COUDERT, ROBERT, JOLY, ALLEMANDOU, CHAPOULIE H. adjoint. .

Acte 19073- (311)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de clerc de notaire, demeurant Egletons, 24 ans, non parent, du 28/12/1901 de:

François CHASTAGNER et de CHASSAING MARIE ANGÉLINA

Lui : Habitant Meymac , Né le 14/05/1873 , De profession sans profession , Rq: majeur, domicilié à Meymac

Elle : Habitant Egletons , Né le 24/11/1880 , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard CHASTAGNER (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Meymac, présent et consentant). La mère est Jeanne CANTY (cultivatrice, demeurant Meymac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Louis CHASSAING (De profession négociant , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Maria BARBE (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Armand MAIRE (horloger, demeurant Meymac, 42 ans, non parent) , Marie AMADOUX (sans profession, demeurant Meymac, 35 ans, non parent) , Louis CHASSAING (négociant en grain, demeurant Egletons, 57 ans, oncle du futur) et Barthélemy BEAUJEAN (clerc de notaire, demeurant Egletons, 24 ans, non parent)

Mariage le 28 décembre 1901 à Egletons .N° 14 .L'an 1901, et le 28 du mois de décembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de CHASTAGNER François, sans profession, né à Meymac le 14 mai 1873, domicilié à Meymac (Corrèze), fils majeur et légitime de Léonard et de Jeanne CANTY, cultivateurs, demeurant ensemble à Meymac, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et CHASSAING Marie Angéline, née à Egletons le 24 novembre 1880, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Louis et de BARBE Maria, son épouse, négociants, demeurant ensemble avec leur fille à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Meymac les dimanches 8 et 15 courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CHASTAGNER François .Et Demoiselle: CHASSAING Marie Angéline .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- MAIRE Armand, âgé de 42 ans, horloger, non parent, demeurant à Meymac .2- AMADOUX Marie, âgé de 35 ans, sans profession, non parent, demeurant à Meymac .3- CHASSAING Louis, âgé de 57 ans, négociant en grains, oncle de la future, demeurant à Egletons .4- BEAUJEAN Barthélemy, âgé de 24 ans, clerc de notaire, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf CHASTAGNER Léonard, père qui a déclaré ne savoir. .Angéline CHASSAING, F. CHASTAGNER, Maria CHASSAING née BARBE, Maria AMADOUX, Marie CHASSAING, CHASSAING, BEAUJEAN, Jeanne CANTY, MONEGER maire. .

Acte 19073- (364)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant Egletons, 58 ans, non parent, du 11/01/1902 de:
Antoine POMMIER et de CATHONET IRÈNE MARIE JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 08/07/1878 , De profession cordonnier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Orléans (Loiret) , Né le 01/05/1885 , Rq: mineure, domiciliée à Egletons, grand-mère maternelle absente/consenta

Le père est Jacques POMMIER (Rq: †). La mère est Marie SAUVANEIX (sans profession, domiciliée à Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean CATHONET (Rq: †). La mère de l'épouse est Louise BEAUJEAN (Rq: †)

En présence de Joachim POMMIER (cultivateur, demeurant La Chapelle-Spinasse, 45 ans, cousin germain) , Martin CHABRERIE (cordonnier, demeurant Egletons, 32 ans, non parent) , Jean SAUVANEIX (cultivateur, demeurant au Jardin, 50 ans, oncle de la future) et Antoine CHABRERIE (cultivateur, demeurant Egletons, 58 ans, non parent)

Mariage le 11 janvier 1902 à Egletons .N°1 .L' an 1902, et le 11 du mois de janvier à 8 heures du matin .Acte de mariage de POMMIER Antoine, cordonnier, né à Egletons, le 8 juillet 1878, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de POMMIER Jacques, décédé et de SAUVANEIX Marie, son épouse, sans profession, domiciliée à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part. .Et CATHONET Irène Marie Jeanne, née à Orléans (Loiret) le 1 mai 1885, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de Jean et de BEAUJEAN Louise, tous deux décédés, sa grand-mère maternelle, non présente mais consentant au présent mariage, par acte passé en mairie d'Orléans le 3 janvier courant,d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 29 décembre et 5 janvier dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: POMMIER Antoine .Et Demoiselle: CATHONET Irène Marie Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- POMMIER Joachim, âgé de 45 ans, cultivateur, cousin germain du futur, demeurant La Chapelle-Spinasse .2- CHABRERIE Martin, âgé de 32 ans, cordonnier, non parent, demeurant Egletons .3- SAUVANEIX Jean, âgé de 50 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant au Jardin .4- CHABRERIE Antoine, âgé de 58 ans, cultivateur, non parent, demeurant Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les témoins sauf SAUVANEIX Jean et SAUVANEIX Marie qui n'ont su signer. .Irène CATHONNET, CHABRERIE, Antoine POMMIER, POMMIER, CHABRERIE, MONEGER maire. .

Acte 19073- (213)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de boucher, demeurant Pleaux, 36 ans, beau-frère de la future, du 30/01/1902 de:

Antoine PESTOUR et de BAC MARIE EMILIE CLARA

Lui : Habitant Egletons , Né le 21/11/1876 , De profession Cultivateur , Rq: majeure, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Pleaux (Cantal) , Né le 24/04/1883 , De profession sans profession , Rq: mineure, domiciliée à Pleaux (Cantal)

Le père est Léonard PESTOUR (Rq: † à Egletons). La mère est Marie MOMBAZET (débitante à la Borie d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine BAC (De profession boucher , Rq: demeurant à Pleaux (Cantal) présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie JULIEN (Rq: sans profession demeurant Pleaux (Cantal) présente et consentante)

En présence de Pierre FOURNIAL (cultivateur, demeurant Egletons, 47 ans, non parentobert) , Martial ROBERT (négociant en vin, demeurant Egletons, 44 ans, non parent) , Antoine BLONDEL (cardeur, demeurant au Jardin, 33 ans, beau-frère de la future) et Léon MASTOULAT (boucher, demeurant Pleaux, 36 ans, beau-frère de la future)

Mariage le 30 janvier 1902 à Egletons .N°2 .L'an 1902, et le 30 du mois de janvier à 11 heures du matin .Acte de mariage de PESTOUR Antoine, cultivateur, né à Egletons le 21 novembre 1876, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Léonard décédé à Egletons et de MOMBAZET Marie, débitante, demeurant à La Borie d'Egletons avec son fils, ici présente et consentant au présent mariage, d'une part .Et BAC Marie Emilie Clara, sans profession, née à Pleaux (Cantal), domiciliée à Pleaux (Cantal), fille mineure et légitime de Antoine propriétaire boucher et de Marie JULIEN, sans profession, demeurant à Pleaux (Cantal), ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Pleaux les dimanches 11 et 19 janvier courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PESTOUR Antoine .Et Demoiselle: BAC Marie Emilie Clara .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- FOURNIAL Pierre, âgé de 47 ans, cultivateur, non parent demeurant à Egletons .2- ROBERT Martial, âgé de 44 ans, négociant en vins, non parent, demeurant à Egletons .3- BLONDEL Antoine, âgé de 33 ans, cardeur, beau-frère de la future, demeurant au Jardin .4- MASTOULAT Léon, âgé de 36 ans, boucher, beau-frère de la future, demeurant à Pleaux (Cantal) .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .PESTOUR Antoine, BAC Marie, Marie MOMBAZET, BAC, FOURNIAL, ROBERT, BLONDEL, MASTOULAT, MONEGER maire.

Acte 19073- (141)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 24 ans, non parente, du 03/04/1902 de:

Léonard BORDERIE et de PEYRAT NOÉMIE

Lui : Habitant Ambrugeat , Né le 08/12/1869 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Laubard commune d'Ambrugeat

Elle : Habitant Egletons , Né le 18/10/1880 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard BORDERIE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant Laubard, présent et consentant). La mère est Marie GAUTHERIE (demeurant Laubard, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Jean PEYRAT (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie BILLOT (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean-Baptiste PREVOST (cultivateur, demeurant Ambrugeat, 29 ans, cousin du futur) , François GRATADOUR (cultivateur, demeurant Meymac, 26 ans, cousin du futur) , Eugénie VALADE (sans profession, demeurant Egletons, 45 ans, non parente) et Marie REDONDIN (sans profession, demeurant Egletons, 24 ans, non parente)

Mariage le 3 avril 1902 à Egletons .N°3 .L'an 1902, et le 3 du mois d'avril à 9 heures du matin .Acte de mariage de BORDERIE Léonard, cultivateur, né à Ambrugeat le 8 décembre 1869, domicilié à Laubard commune d'Ambrugeat, fils majeur et légitime de Léonard et de Marie GAUTHERIE, propriétaires cultivateurs, demeurant tous deux avec leur fils au susdit village de Laubard commune d'Ambrugeat, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et LEYRAT Noémie, sans profession, née à Egletons le 18 octobre 1880, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Jean et de BILLOT Marie, propriétaires cultivateurs, demeurant tous deux avec leur fille à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Ambrugeat les dimanches 23 et 30 mars dernier. .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: BORDERIE Léonard .Et Demoiselle: PEYRAT Noémie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- PREVOST Jean-Baptiste, âgé de 29 ans, cultivateur, cousin du futur, demeurant à Ambrugeat .2- GRATADOUR François, âgé de 26 ans, cultivateur, cousin du futur, demeurant à Meymac .3- VALADE Eugénie, âgée de 45 ans, sans profession, non parente, demeurant à Egletons .4- REDONDIN Marie, âgée de 24 ans, sans profession, non parente, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Noémie PEYRAT, BORDERIE Léonard, BORDERIE, PREVOST, GRATADOUR, E. CHUMARD, M. REDONDIN, MONEGER maire.

Acte 19073- (239)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cordonnier, demeurant Limoges, 28 ans, oncle de la future, du 03/04/1902 de:

Louis-Martin LEPAGE et de POUMEYROL ANTOINETTE

Lui : Habitant Eygurande (Corrèze) , Né le 18/11/1877 , De profession Instituteur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons , Né le 19/12/1881 , De profession institutrice , Rq: mineure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard LEPAGE (De profession propriétaire cultivateur , Rq: demeurant Eygurande, présent et consentant). La mère est Antoinette FIANCETTE (demeurant Eygurande, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre POUMEYROL (De profession négociant en vin , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie AUDY (Rq: demeurant à Egletons, présente et consentante)

En présence de Jean LEPAGE (cultivateur, demeurant St-Fréjoux, 54 ans, oncle du futur) , Jacques MAYSONIEL (cultivateur, demeurant St-Fréjoux, 53 ans, oncle du futur) , Joseph VIALANEIX (pharmacien, demeurant Egletons, 67 ans, non parent) et François MIECH (cordonnier, demeurant Limoges, 28 ans, oncle de la future)

Mariage le 3 avril 1902 à Egletons .N°4 .L'an 1902, et le 3 du mois d'avril à 10 heures du matin .Acte de mariage de LEPAGE Louis-Martin, instituteur adjoint, né à Eygurande (Corrèze) le 18 novembre 1877, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Léonard et de FIANCETTE Antoinette, propriétaires cultivateurs, demeurant ensemble à Eygurande, ici présent et consentant au présent mariage, d'une part .Et POUMEYROL Antoinette, institutrice adjointe, née à Egletons le 19 décembre 1881, domiciliée à Egletons, fille mineure et légitime de Pierre et de AUDY Marie, négociant en vins, demeurant tous les deux avec leur fille à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Eygurande les dimanches 23 et 30 mars .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LEPAGE Louis, Martin .Et Demoiselle: POUMEYROL Antoinette .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- LEPAGE Jean, âgé de 54 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant St-Frégoux .2- MAYSONIEL Jacques, âgé de 53 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant St-Frégoux .3- VIALANEIX Joseph, âgé de 67 ans, pharmacien, non parent, demeurant à Egletons .4- MIECH François, âgé de 28 ans, cordonnier, oncle de la future, demeurant à Limoges .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère de la future qui a déclaré ne savoir. .L. LEPAGE, A. POUMEYROL, LEPAGE, F. MIECH, VIALANEIX, POUMEYROL, MAISONIEL, FIANCETTE, MONEGER maire.

Acte 19073- (365)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de directeur de mine, demeurant Decazeville, 34 ans, non parent, du 07/06/1902 de:

Auguste Pierre RANCY et de BEAUJEAN MARIE ANTOINETTE ELISA

Lui : Habitant Decazeville (Aveyron) , Né le 05/06/1869 , De profession négociant , Rq: majeur, domicilié à Decazeville (Aveyron)

Elle : Habitant Egletons (Corrèze) , Né le 23/04/1880 , De profession sans profession , Rq: majeure, domicilié à Egletons

Le père est Pierre RANCY (De profession négociant , Rq: demeurant Decazeville, présent et consentant). La mère est Christine Cécilie DALMON (†)

Le père de l'épouse est Léonard BEAUJEAN (De profession négociant et propriétaire , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Marie PAREL (Rq: demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Louis BEAUJEAN (médecin militaire, demeurant Verdun, 38 ans, frère de la future) , Clément BRINGAUD (teinturier, demeurant Ussel, 41 ans, beau-frère de la future) , Marcel LEBON (pharmacien, demeurant Decazeville, 28 ans, non parent) et Fernand LEQUEIX (directeur de mine, demeurant Decazeville, 34 ans, non parent)

Mariage le 7 juin 1902 à Egletons .N°5 .L'an 1902, et le 7 du mois de juin à 10 heures du matin .Acte de mariage de RANCY Auguste Pierre, négociant, né à Decazeville (Aveyron) le 5 juin 1869, domicilié à Decazeville, fils majeur et légitime de RANCY Pierre, négociant, demeurant avec lui à Decazeville et de DALMON Christine Cécilie décédée, le père ici présent et consentant au présent mariage, d'une part .Et BEAUJEAN Marie Antoinette Elisa, sans profession, née à Egletons (Corrèze) le 23 avril 1880, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Léonard BEAUJEAN et de PAREL Marie, tous les deux négociants et propriétaires à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Decazeville les dimanches 25 mai et 1 juin dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: RANCY Auguste Pierre .Et Demoiselle: BEAUJEAN Marie-Antoinette Elisa .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BEAUJEAN Louis, âgé de 38 ans, médecin militaire, frère de la future demeurant à Verdun .2- BRINGAUD Clément, âgé de 41 ans, teinturier, beau-frère de la future demeurant Ussel .3- LEBON Marcel, âgé de 28 ans, pharmacien, non parent, demeurant Decazeville .4- LEQUEIX Fernand, âgé de 34 ans, directeur de la mine, non parent, demeurant à Decazeville .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .Elisa BEAUJEAN, J. RANCY, BRINGAUD, RANCI, LEBON, MONEGER maire.

Acte 19073- (362)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 21/06/1902 de:

Mathieu CLEDAT et de BACHELLERIE MARIE

Lui : Habitant Egletons (Corrèze) , Né le 26/06/1877 , De profession charron , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Egletons (Corrèze) , Né le 11/01/1879 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léger CLEDAT (De profession charron , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant).
La mère est Jeanne PLAS (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Guillaume BACHELLERIE (Rq: † à Egletons). La mère de l'épouse est Marie ROUGERIE (Rq: veuve, sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre BRETTE (cultivateur, demeurant Egletons, 64 ans, non parent) , Léon CLEDAT (chauffeur au gaz, demeurant Lyon, 22 ans, frère du futur) , Raymond PLAS (mécanicien, demeurant Egletons, 21 ans, cousin du futur) et Gustave ALLAMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 21 juin 1902 à Egletons .N°6 .L'an 1902, et le 21 du mois de Juin à 11 heures du matin .Acte de mariage de CLEDAT Mathieu, charron, né à Egletons (Corrèze) le 26 juin 1877, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Léger, charron et de PLAS Jeanne, son épouse, sans profession, ici présents et consentant au présent mariage, demeurant tous deux avec leur fils à Egletons, d'une part .Et BACHELLERIE Marie, sans profession, née à Egletons (Corrèze) le 11 janvier 1879, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de feu GUILLAUME, décédé à Egletons et de ROUGERIE Marie, sa veuve, sans profession, demeurant avec sa fille à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 8 et 15 juin dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: CLEDAT Mathieu .Et Demoiselle: BACHELLERIE Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- BRETTE Pierre, âgé de 64 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Egletons .2- CLEDAT Léon, âgé de 22 ans, chauffeur au gaz, frère du futur, demeurant à Lyon .3- PLAS Raymond, âgé de 21 ans, mécanicien, cousin du futur, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 26 ans, sans profession, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère du futur, la mère de la future et BRETTE Pierre qui ont déclaré ne savoir. .CLEDAT, BACHELLERIE, PLAS Raymond, ALLEMANDOU, CLEDAT Léon, MONEGER maire. .

Acte 19073- (285)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 05/09/1902 de:

Mathieu Joseph HOSPITAL et de FONFREDE JEANNE

Lui : Habitant Sarran (Corrèze) , Né le 05/10/1864 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Marzeix d'Egletons, sans aïeul ni aïeule

Son Précédent conjoint : FONFREDE Marie

Elle : Habitant Egletons (Marzeix) , Né le 26/07/1875 , De profession Cultivatrice , Rq: majeure, demeurant Marzeix d'Egletons

Son Précédent conjoint : BARRIERE Pierre

Le père est Joseph HOSPITAL (Rq: †). La mère est Marie LYMAGE (†)

Le père de l'épouse est Léonard FONFREDE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Marzeix, présent et consentant). La mère de l'épouse est Françoise BRETTE (Rq: demeurant Marzeix, présente et consentante)

En présence de Mathieu HOSPITAL (instituteur, demeurant St-Salvador, 41 ans, frère du futur) , Jean BRETTE (cultivateur, demeurant Egletons, 42 ans, oncle de la future) , Germain CLEDAT (employé au chemin de fer, demeurant Egletons, 23 ans, non parent) et Gustave ALLEMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 5 septembre 1902 à Egletons .N°7 .L'an 1902, et le 5 du mois de septembre à 8 heures du soir .Acte de mariage de HOSPITAL Mathieu Joseph, cultivateur, né à Sarran (Corrèze) le 5 octobre 1864, domicilié à Marzeix, commune d'Egletons, fils majeur et légitime de feu Joseph et de feu Marie LYMAGE, veuf en premières noces de FONFREDE Marie, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et FONFREDE Jeanne, cultivatrice, née à Marzeix commune d'Egletons le 26 juillet 1875, domiciliée à Marzeix commune d'Egletons, fille majeure et légitime de Léonard et de BRETTE Françoise, cultivateurs demeurant ensemble à Marzeix commune d'Egletons, présents et consentants au présent mariage, veuve en premières noces de BARRIERE Pierre, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1- de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 3 et 10 août dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: HOSPITAL Mathieu Joseph .Et Dame: FONFREDE Jeanne .Sont unis par le mariage. .La prohibition établie par l'article 162 du code civil à été levée par un décret en date du 10 mai 1902, transcrit au Greffe du tribunal civil de Tulle le 17 juin suivant. .En présence de : .1- HOSPITAL Mathieu, âgé de 41 ans, instituteur, frère du futur demeurant St-Salvador (Corrèze) .2- BRETTE Jean, âgé de 42 ans, cultivateur, oncle de la future, demeurant à Egletons .3- CLEDAT Germain, âgé de 23 ans, employé au chemin de fer, non parent, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 26 ans, sans profession, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .ALLEMANDOU, BRETTE, HOSPITAL, BRETTE, FONFREDE, CLEDAT, Jeanne FONFREDE, MONEGER maire.

Acte 19073- (236)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de cultivateur, demeurant St-Hilaire-Foissac, 25 ans, non parent, du 06/09/1902 de:

Jean LESCURE et de FOURNIAL LÉONARDE

Lui : Habitant Saint-Hilaire-Foissac , Né le 31/08/1876 , De profession Maçon , Rq: majeur, domicilié à Saint-Hilaire-Foissac

Elle : Habitant Egletons , Né le 03/02/1880 , De profession lingère , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Antoine LESCURE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant St-Hilaire-Foissac, présent et consentant). La mère est Jeanne MAVALEIX (cultivatrice à St-Hilaire-Foissac, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Pierre FOURNIAL (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Jeanne MARZIVE (Rq: cultivatrice à Egletons, présente et consentante)

En présence de Pierre FOURNIAL (cultivateur, demeurant Marzeix d'Egletons, 63 ans, oncle de la future) , Léonard PASCAL (menuisier, demeurant Egletons, 21 ans, non parent) , Paul POULOUX (comptable, demeurant Egletons, 38 ans, non parent) et Michel PERET (cultivateur, demeurant St-Hilaire-Foissac, 25 ans, non parent)

Mariage le 6 septembre 1902 à Egletons .N°9 .L'an 1902, et le 6 du mois de septembre à 11 heures du matin .Acte de mariage de LESCURE Jean, ouvrier maçon, né à Saint-Hilaire-Foissac le 31 août 1876, domicilié à Saint-Hilaire-Foissac, fils majeur et légitime de Antoine et MAVALEIX Jeanne, cultivateurs, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-Foissac, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et FOURNIAL Léonarde, lingère, née à Egletons le 3 février 1880, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Pierre et MARZIVE Jeanne, cultivateurs demeurant ensemble à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1- de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Saint-Hilaire-Foissac les dimanches 24 et 31 août dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LESCURE Jean .Et Demoiselle: FOURNIAL Léonarde .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- FOURNIAL Pierre, âgé de 63 ans, cultivateur, oncle de la future, demeurant à Marzeix commune d'Egletons .2- PASCAL Léonard, âgé de 21 ans, menuisier, non parent, demeurant à Egletons .3- POULOUX Paul, âgé de 38 ans, comptable, non parent, demeurant à Egletons .4- PERET Michel, âgé de 25 ans, cultivateur, non parent, demeurant Saint-Hilaire-Foissac .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les pères et mères des deux parties qui ont déclaré ne savoir signer, ainsi que FOURNIAL oncle de la future. .FOURNIAL Françoise, LESCURE Jean, PERET, POULOUX, MONEGER maire. .

Acte 19073- (203)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 06/09/1902 de:

Marie Léonard MONEGER et de COURTEIX MARIE CATHERINE

Lui : Habitant Egletons (Corrèze) , Né le 30/04/1877 , De profession Menuisier , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 04/11/1879 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Guillaume MONEGER (De profession Menuisier , Rq: domicilié à Egletons, présent et consentant). La mère est Marie VERVIALLE (†)

Le père de l'épouse est Guillaume COURTEIX (Rq: †). La mère de l'épouse est Léonarde VERVIALLE (Rq: portalière, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Etienne VERVIALLE (comptable, demeurant Egletons, 34 ans, oncle du futur) , Léonard COURTEIX (employé de commerce, demeurant Egletons, 25 ans, frère de la future) , Antoine MONEGER (menuisier, demeurant Egletons, 66 ans, oncle du futur) et Gustave ALLEMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 6 septembre 1902 à Egletons .N°8 .L'an 1902, et le 6 du mois de septembre à 8 heures du matin .Acte de mariage de MONEGER Marie Léonard, menuisier, né à Egletons le 30 avril 1877, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Guillaume, menuisier, domicilié avec son fils à Egletons et de défunte VERVIALLE Marie, le père ici présent et consentant au présent mariage, d'une part .Et COURTEIX Marie Catherine, sans profession, née à Rosiers d'Egletons le 4 novembre 1879, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de COURTEIX Guillaume, décédé et de VERVIALLE Léonarde, portalière demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie les dimanches 24 et 31 août dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MONEGER Marie Léonard .Et Demoiselle: COURTEIX Marie Catherine .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- VERVIALLE Etienne, âgé de 34 ans, comptable, oncle du futur, demeurant à Egletons .2- COURTEIX Léonard, âgé de 25 ans, employé de commerce, frère de la future, demeurant à Egletons .3- MONEGER Antoine, âgé de 66 ans, menuisier, oncle du futur, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 26 ans, sans profession, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .COURTEIX, MONEGER, MONEGER, COURTEIX, VERVIALLE, VERVIALLE, ALLEMANDOU, MONEGER, MONEGER Maire.

Acte 19073- (326)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de directeur société générale à St-Nazaire, non parent, du 14/10/1902 de:

Pierre AUBERTY et de FAYE MARIE LOUISE

Lui : Habitant Vignols (Corrèze) , Né le 15/09/1875 , De profession négociant , Rq: majeur, domicilié à Paris

Elle : Habitant Saint-Laurent (Charente inférieure) , Né le 13/06/1879 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Jean AUBERTY (De profession négociant , Rq: demeurant à Paris, présent et consentant).

La mère est Anne BETAÏLLOLE (†)

Le père de l'épouse est Martial FAYE (Rq: †). La mère de l'épouse est Adélaïde VEILLON (Rq: négociante, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Jules ORLUC (limonadier, demeurant Paris, 30 ans, cousin du futur) , Pierre LOUJEN (cultivateur, demeurant Gros-Chastang, 64 ans, oncle du futur) , Antoine BRINDEL (négociant, demeurant Lafefillade, 54 ans, non parent) et Eugène DERIENNIC (directeur société générale à St-Nazaire, non parent)

Mariage le 14 octobre 1902 à Egletons .N°10 .L'an 1902, et le 14 du mois d'octobre à 11 heures du matin .Acte de mariage de AUBERTY Pierre, négociant, né à Vignols (Corrèze) le 15 septembre 1875, domicilié à Paris, fils majeur et légitime de Jean négociant, demeurant à Paris, ici présent et consentant au présent mariage et de Anne BETAÏLLOLE décédée, d'une part .Et FAYE Marie Louise, sans profession, née à Saint-Laurent (charente-inférieure) le 13 juin 1879, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de feu Martial et de VEILLON Adélaïde, négociante, demeurant à Egletons, ici présente et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle du 5 eme arrondissement de Paris les dimanches 28 septembre et 5 octobre dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: AUBERTY Pierre .Et Demoiselle: FAYE Marie Louise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- ORLUC Jules, âgé de 30 ans, garçon limonadier, cousin du futur, demeurant à Paris .2- LOUJEN Pierre, âgé de 64 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant au Gros-Chastang .3- BRINDEL Antoine, âgé de 54 ans, négociant, non parent, demeurant à Lafefillade .4- DERIENNIC Eugène, âgé de 33 ans, directeur de la Société Générale, non parent, demeurant à Saint-Nazaire .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .LOUJEN?, ORLUC, AUBERTY, Louise FAYE, Antoine BRINDEL, DERIENNIC, AUBERTY, MONEGER maire

Acte 19073- (270)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 16/10/1902 de:

Léonard POUGETOUX et de JOLY MADELEINE

Lui : Habitant Maussac (Corrèze) , Né le 14/05/1880 , De profession Cultivateur , Rq: majeure, domicilié à Combressol (Corrèze)

Elle : Habitant Egletons , Né le 13/04/1880 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Etienne POUGETOUX (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Combressol, présent et consentant). La mère est Marie MAGOUBIE (cultivatrice, demeurant Combressol, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard JOLY (De profession Sabotier , Rq: demeurant Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Anne TERRIOUX (Rq: †)

En présence de Jean MILHOMME (cultivateur, demeurant Egletons, 71 ans, non parent) , Anthoine CHABRERIE (cultivateur, demeurant Egletons, 55 ans, non parent) , Pierre JOLY (sabotier, demeurant Egletons, 30 ans, frère de la future) et Gustave ALLEMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 16 octobre 1902 à Egletons .N°11 .L'an 1902, et le 16 du mois d'octobre à 10 heures du matin .Acte de mariage de POUGETOUX Léonard, cultivateur, né à Maussac (Corrèze) le 14 mai 1880, domicilié à Combressol (Corrèze), fils majeur et légitime de Etienne et de MAGOUBIE Marie, cultivateurs, demeurant ensemble à Combressol, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et JOLY Madeleine, sans profession, née à Egletons le 13 avril 1880, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Léonard, sabotier, demeurant à Egletons, ici présent et consentant au présent mariage et de TERRIOUX Anne, décédée, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Combressol les dimanches 5 et 12 octobre courant .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: POUGETOUX Léonard .Et Demoiselle: JOLY Madeleine .Sont unis par le mariage. .Le sieur POUGETOUX Léonard, nous a déclaré reconnaître pour son enfant légitime l'enfant JOLY Léonard, né à Egletons le 29 mars 1901 et reconnu par la mère le 5 août suivant .En présence de : .1- MILHOMME Jean, âgé de 71 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Egletons .2- CHABRERIE Anthoine, âgé de 55 ans, cultivateur, non parent, demeurant à Egletons .3- JOLY Pierre, âgé de 30 ans, sabotier, frère de la future, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 26 ans, sans profession, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur et CHABRERIE qui ont déclaré ne savoir. .MILHOMME, JOLY Pierre, ALLEMANDOU, Madeleine JOLY, POUGETOUXn POUGETOUX, JOLY, F.MONEGER maire.

Acte 19073- (323)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de quincailier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent, du 04/11/1902 de:

Léonard LONGY et de CHASTAGNIER MARIE

Lui : Habitant Moustier-Ventadour , Né le 03/04/1842 , De profession Scieur de bois , Rq: majeur, domicilié à Egletons, sans aëul ni aïeule

Son Précédent conjoint : CHABRERIE Louise et TOUEIX Anna

Elle : Habitant Soudeilles (Corrèze) , Né le 15/09/1863 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Soudeilles

Son Précédent conjoint : ROUX Antoine

Le père est Louis LONGY (Rq: †). La mère est Marguerite CONTENSOUZA (†)

Le père de l'épouse est François CHASTAGNIER (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Soudeilles, présent et consentant). La mère de l'épouse est Léonarde PERET (Rq: †)

En présence de Pierre JOLY (sabotier, demeurant Egletons, 30 ans, non parent) , François BILLOT (coiffeur, demeurant Egletons, 50 ans, non parent) , François CLEGNAC (boulangier, demeurant Egletons, 27 ans, non parent) et Jean AMADOUX (quincailier, demeurant Egletons, 33 ans, non parent)

Mariage le 4 novembre 1902 à Egletons .N°12 .L'an 1902, et le 4 du mois de novembre à 2 heures du soir .Acte de mariage de LONGY Léonard, scieur de bois, né à Moustier-Ventadour, le 3 avril 1842, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de feu Louis et de feu Marguerite CONTENSOUZA, veuf en premières noces de Louise CHABRERIE, et en deuxièmes noces de TOUIEX Anna, sans aïeul ni aïeule, d'une part .Et CHASTAGNIER Marie, sans profession, née à Soudeilles (Corrèze) le 15 septembre 1863, domiciliée à Soudeilles, fille majeure et légitime de François, cultivateur, demeurant avec elle à Soudeilles, ici présent et consentant au présent mariage, et de feu Léonarde PERET, veuve en premières noces de ROUX Antoine, d'autre part. Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Soudeilles les dimanches 19 et 26 octobre dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: LONGY Léonard .Et Demoiselle: CHASTAGNIER Marie .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- JOLY Pierre, âgé de 30 ans, sabotier, non parent, demeurant à Egletons .2- BILLOT François, âgé de 50 ans, coiffeur, non parent, demeurant à Egletons .3- CLEGNAC François, âgé de 27 ans, boulangier, non parent, demeurant à Egletons .4- AMADOUX Jean, âgé de 33 ans, quincailier, non parent, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf le père de la future qui a déclaré ne savoir .CHASTAGNIER, LONGY, JOLY Pierre, AMADOUX, BILLOT, CLEGNAC, MONEGER maire. .

Acte 19073- (368)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de voyageur de commerce, à Lafeuillade, 25 ans, frère du futur, du 08/11/1902 de:

Jean PREVOST et de GUILLAUMIE FRANÇOISE

Lui : Habitant Pérols (Corrèze) , Né le 12/07/1874 , De profession voyageur de commerce , Rq: majeur, domicilié à Lafeuillade de Meymac

Elle : Habitant Egletons (Corrèze) , Né le 06/09/1877 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Léonard PREVOST (De profession Cultivateur , Rq: demeurant Lafeuillade, présent et consentant). La mère est Antoinette VARIERAS (cultivatrice, demeurant Lafeuillade, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Antoine GUILLAUMIE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère de l'épouse est Jeanne MAREL (Rq: cultivatrice, demeurant Egletons, présente et consentante)

En présence de Joseph GUILLAUMIE (cultivateur, demeurant Védrenne, 62 ans, oncle de la future) , Jean-Baptiste MAREL (tailleur, demeurant Egletons, 43 ans, oncle de la future) , Antoine VARIERAS (cultivateur, demeurant Meymac, 42 ans, oncle du futur) et François PREVOST (voyageur de commerce, à Lafeuillade, 25 ans, frère du futur)

Mariage le 8 novembre 1902 à Egletons .N°13 .L'an 1902, et le 8 du mois de novembre à 12 heures du matin .Acte de mariage de PREVOST Jean, voyageur de commerce, né à Pérols (Corrèze) le 12 juillet 1874, domicilié à Lafeuillade commune de Meymac, fils majeur et légitime de Léonard et de VARIERAS Antoinette, cultivateurs, demeurant avec leur fils à Lafeuillade, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et GUILLAUMIE Françoise, sans profession, née à Egletons (Corrèze) le 6 septembre 1877, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de Antoine et de MAREL Jeanne, cultivateurs demeurant avec leur fille à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Meymac les dimanches 26 octobre et 2 novembre dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: PREVOT Jean .Et Demoiselle: GUILLAUMIE Françoise .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- GUILLAUMIE Joseph, âgé de 62 ans, cultivateur, oncle de la future, demeurant à Védrenne .2- MAREL Jean-Baptiste, âgé de 43 ans, tailleur, oncle de la future, demeurant à Egletons .3- VARIERAS Antoine, âgé de 42 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant à Meymac .4- PREVOST François, âgé de 25 ans, voyageur de commerce, frère du futur, demeurant à Lafeuillade .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf les père et mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer. .PREVOT F., VARIERAS, Françoise GUILLAUMIE, Jeanne GUILLAUMIE, J. GUILLAUMIE, J. PREVOT, MAREL, MONEGER maire. .

Acte 19073- (375)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de maçon, demeurant Paris, 32 ans, oncle de la future, du 15/11/1902 de:

Jean NOUAILLE et de NEIGE JEANNE

Lui : Habitant Egletons , Né le 25/07/1877 , De profession Cultivateur , Rq: majeur, domicilié à Egletons

Elle : Habitant Rosiers d'Egletons , Né le 06/04/1884 , De profession Cultivatrice , Rq: mineure, résidant de fait à Paris

Le père est Gérald NOUAILLE (De profession Cultivateur , Rq: demeurant à Védrenne d'Egletons, présent et consentant). La mère est Anna FLORENTIN (cultivatrice, demeurant Védrenne d'Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Léonard NEIGE (De profession employé au chemin de fer , Rq: demeurant à Paris bd de l'Hôpital n°30, présent et consentant). La mère de l'épouse est Louise VEDRENNE (Rq: couturière, demeurant à Paris bd de l'Hôpital, présente et consentante)

En présence de Jean NOUAILLE (cultivateur, demeurant St-Yrieix-le-Déjalat, 42 ans, oncle du futur) , François NEIGE (cultivateur, demeurant Rosiers d'Egletons, 47 ans, oncle de la future) , Joseph SOUBRANNE (cultivateur, demeurant La Chapelle, 30 ans, cousin du futur) et Antoine VEDRENNE (maçon, demeurant Paris, 32 ans, oncle de la future)

Mariage le 15 novembre 1902 à Egletons .N°14 .L'an 1902, et le 15 du mois de novembre à 6 heures du soir .Acte de mariage de NOUAILLE Jean, cultivateur, né à Egletons, le 25 juillet 1877, domicilié à Egletons, fils majeur et légitime de Gérald NOUAILLE et de Anna FLORENTIN, cultivateurs, demeurant avec leur fils à Védrenne commune d'Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et NEIGE Jeanne, cultivatrice, née à Rosiers d'Egletons le 6 avril 1884, domiciliée à Rosiers d'Egletons, résidant de fait à Paris avec ses père et mère, fille mineure et légitime de Léonard NEIGE, employé au chemin de fer et de Louise VEDRENNE, couturière, demeurant ensemble à Paris boulevard de l'Hôpital n°30, ici présents et consentant au présent mariage , d'autre part. .Dressé par nous MONEGER françois, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Paris et Rosiers les dimanches 2 et 9 novembre courant " et à Egletons les 19 et 26 octobre dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, devant Maître GUINOT, notaire à Egletons. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: NOUAILLE Jean .Et Demoiselle: NEIGE Jeanne .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- NOUAILLE Jean, âgé de 42 ans, cultivateur, oncle du futur, demeurant à Saint-Yrieix-le-Déjalat .2- NEIGE François, âgé de 47 ans, cultivateur, oncle de la future, demeurant à Rosiers d'Egletons .3- SOUBRANNE Joseph, âgé de 30 ans, cultivateur, maire, cousin du futur, demeurant à La Chapelle .4- VEDRENNE Antoine, âgé de 32 ans, maçon, oncle de la future, demeurant à Paris .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, .NEIGE, Louise NEIGE, VEDRENNE, Jeanne NEIGE, Jean NOAILLE, Gérald NOAILLE NEIGE, Anna NEIGE, SOUBRANNE, J. NOAILLE, MONEGER maire.

Acte 19073- (276)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

Mariage ,sur la commune de sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent, du 09/12/1902 de:

Louis MONTUSCLAT et de MALCROS MARGUERITE

Lui : Habitant Egletons , Né le 24/11/1875 , De profession Gardien de la paix , Rq: majeur, domicilié au Grand-Montrouge (Seine)

Elle : Habitant St-Just de Baffie (63) , Né le 08/04/1873 , De profession sans profession , Rq: majeure, domiciliée à Egletons

Le père est Joseph MONTUSCLAT (De profession cordonnier , Rq: demeurant à Egletons, présent et consentant). La mère est Gabrielle BORDAS (sans profession, demeurant Egletons, présente et consentante)

Le père de l'épouse est Denis MALCROS (Rq: †). La mère de l'épouse est Jeanne DEBITAN (Rq: sans profession, demeurant St-Just, non présente et consentante)

En présence de Joseph THEIL (rentier, demeurant Egletons, 66 ans, cousin du futur) , Joseph MONTUSCLAT (cordonnier, demeurant Egletons, 59 ans, oncle du futur) , Baptiste MONTUSCLAT (tailleur, demeurant Egletons, 28 ans, frère du futur) et Gustave ALLEMANDOU (sans profession, demeurant Egletons, 26 ans, non parent)

Mariage le 9 décembre 1902 à Egletons .N°15 .L'an 1902, et le 9 du mois de décembre à 10 heures du matin .Acte de mariage de MONTUSCLAT Louis, gardien de la paix, né à Egletons, le 24 novembre 1875, domicilié au Grand Montrouge (Seine), fils majeur et légitime de Joseph, cordonnier et de Gabrielle BORDAS, son épouse, sans profession, tous deux demeurant à Egletons, ici présents et consentant au présent mariage, d'une part .Et MALCROS Marguerite, sans profession, née à Saint-Just-de-Baffie (Puy de Dôme), le 18 avril 1873, domiciliée à Egletons, fille majeure et légitime de feu Denis et de DEBITAN Jeanne, sa veuve, sans profession, demeurant au susdit lieu de Saint-Just, non présente mais consentante au présent mariage, suivant consentement écrit par Maître Jules RELAVE, notaire à Ambert (Puy de Dôme) en date du 6 novembre dernier, d'autre part. .Dressé par nous MONEGER François, maire de la commune d'Egletons, officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : .Après avoir donné lecture aux parties .1-de leurs actes de naissance .2-des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Montrouge les dimanches 23 et 30 novembre dernier .3-du « chapitre VI, du livre 1er du Code civil, titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux », aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée .Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait un contrat de mariage. .Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, .Que le Sieur: MONTUSCLAT Louis .Et Demoiselle: MALCROS Marguerite .Sont unis par le mariage. .En présence de : .1- THEIL Joseph, âgé de 66 ans, rentier, cousin du futur, demeurant à Egletons .2- MONTUSCLAT Joseph, âgé de 59 ans, cordonnier, oncle du futur, demeurant à Egletons .3- MONTUSCLAT Baptiste, âgé de 28 ans, tailleur, frère du futur, demeurant à Egletons .4- ALLEMANDOU Gustave, âgé de 26 ans, non parent, sans profession, demeurant à Egletons .Et lecture faite du dit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, sauf la mère du futur qui a déclaré ne savoir. .MALCROS, MONTUSCLAT, THEIL, ALLEMANDOU, MONTUSCLAT, MONTUSCLAT, MONTUSCLAT, F. MONEGER maire.

Acte 19073- (229)

Source de la retranscription :Archives départementales, côte : E073-17

La liste alphabétique des noms et prénoms pour les époux et les épouses de ce fichier:

ALLEMANDOU Gustave Marie : Le 11/02/1899
AMADOUX Jean : Le 10/11/1894
ARTIGES Antoine : Le 16/02/1900
AUBERTY Pierre : Le 14/10/1902
BARRIERE Jean : Le 29/09/1898
BARRIERE Pierre : Le 25/10/1893
BASSALER Léonard : Le 28/01/1899
BATTUT Antoine : Le 07/05/1897
BAZETOUT Jean : Le 12/08/1899
BAZETOUX Antoine : Le 25/01/1896
BAZETOUX François : Le 25/01/1896
BOISSONNADE Pierre : Le 15/02/1896
BORDERIE Léonard : Le 03/04/1902
BORDES Antoine : Le 20/09/1900
BORDES Paul Léonard : Le 16/01/1900
BOUDET Géral Antoine : Le 15/02/1895
BOULEGUE Antoine : Le 17/01/1896
BOURNAS François-Alvinet (Sylvain?) : Le 11/06/1898
BOURNEIX Antoine : Le 08/09/1894
BRAGADOUR François : Le 04/08/1896
BRUGERE Blaise Etienne : Le 04/10/1898
BRUNOT François : Le 27/10/1900
BUISSON François : Le 29/01/1898
BUISSON Léon Léonard : Le 14/09/1900
CARCENAT François : Le 10/02/1899
CEAUX Pierre : Le 02/10/1897
CEYRAT Pierre : Le 16/03/1901
CHABRERIE Antoine : Le 05/08/1898
CHASSAING Alexis : Le 08/02/1895
CHASSAING Félix Léonard : Le 03/04/1897
CHASSAING Jean : Le 05/05/1898
CHASSAING Louis : Le 15/01/1897
CHASTAGIER François Marcellin : Le 11/08/1900
CHASTAGNER François : Le 28/12/1901
CHASTRE François : Le 26/03/1897
CHAUMEIL Joseph : Le 21/01/1899
CHAZANOEL Jean-Baptiste : Le 02/06/1898
CLEDAT Mathieu : Le 21/06/1902
CLEGNAC François : Le 06/05/1899
COURNILLOU Antoine : Le 13/04/1896
COURTEIX Léonard : Le 20/10/1900
COURTINE Pierre : Le 16/03/1901
DEBERNARD Jules : Le 07/10/1899
DELBEGUE Léonard : Le 29/10/1898
DULAURENT François : Le 06/11/1893
ESTAGER Etienne : Le 18/05/1901
ESTAGER Pierre : Le 04/12/1897
FARGEIX Jean-Baptiste : Le 16/04/1895
FARGES Jean : Le 27/01/1894
FARGES Pierre : Le 09/01/1897
FAUGERAS Léonard : Le 18/02/1893
Agathe BECH : Le 09/11/1897
Agathe FABRY : Le 15/02/1895
Alphonsine, Armandine BAZETOUT : Le 02/06/1898
Amélie MEDARD : Le 11/02/1899
Angélique LECLERC : Le 29/10/1898
Anna Julia SARGUEIL : Le 21/01/1896
Anne POUMEYROL : Le 08/06/1898
Anne ROBERT : Le 18/02/1893
Anne Ursulle PECRESSE : Le 04/10/1898
Antoinette MAGNODET : Le 27/01/1894
Antoinette MARRAND : Le 06/02/1900
Antoinette MILHOME : Le 21/01/1899
Antoinette POUMEYROL : Le 03/04/1902
Catherine MARAND : Le 25/01/1896
Catherine MONJANEL : Le 20/11/1899
Eléonore ESTRADÉ : Le 01/02/1896
Eléonore MONEGER : Le 29/01/1898
Emilie FARGES : Le 21/04/1900
Emma BUNISSET : Le 02/02/1901
Eugénie BRANDIBAS : Le 07/11/1896
Eugénie ROBERT : Le 08/09/1894
Eugénie dite Aurélie NOUAILLE : Le 06/04/1899
Françoise BESSE : Le 25/03/1893
Françoise ESTORGE : Le 20/09/1895
Françoise GUILLAUMIE : Le 08/11/1902
Françoise MALAURIE : Le 24/03/1898
Françoise VEYSSIERE : Le 19/02/1898
Henriette BAUVY : Le 10/02/1894
Henriette CHASTAGNER : Le 16/03/1901
Irène Marie Jeanne CATHONET : Le 11/01/1902
Jeanne BENOIT : Le 10/03/1898
Jeanne BEUNAT : Le 10/01/1901
Jeanne COUDERT : Le 23/11/1901
Jeanne FONFREDE : Le 25/10/1893
Jeanne FONFREDE : Le 05/09/1902
Jeanne MAGNODET : Le 14/01/1893
Jeanne MONEGER : Le 29/02/1896
Jeanne NEIGE : Le 15/11/1902
Jeanne PEYRAT : Le 08/05/1900
Joséphine Marie Cécile CHAMARD : Le 21/02/1901
Julie BOURNAS : Le 12/02/1895
Léonarde BOURNAS : Le 04/05/1895
Léonarde FOURNIAL : Le 06/09/1902
Léonarde VIOSSANGE : Le 12/08/1899
Léonarde Catherine PEYRAT : Le 15/07/1898
Léonarde Marie JOLY : Le 02/09/1899
Léonie GANNE : Le 18/05/1901
Lucie BOUYGES : Le 11/06/1898
Madeleine JOLY : Le 16/10/1902
Marguerite CHAUMEIL : Le 27/10/1900
Marguerite ESPINASSE : Le 13/04/1896

FEYDEL Léonard : Le 06/04/1899
 GAILLARD Jean : Le 01/08/1901
 GRANDE Pierre : Le 09/11/1897
 GUIBAUDET Eugène : Le 02/02/1901
 HOSPITAL Mathieu Joseph : Le 05/09/1902
 JARRIGE Antoine Jean-Baptiste : Le 10/02/1894
 JOLY François : Le 14/02/1901
 JOY Antoine : Le 01/08/1893
 LACROIX Jean : Le 25/03/1893
 LAGORCE Léon : Le 23/04/1895
 LAPORTE Jacques : Le 21/01/1896
 LAVIALLE Auguste : Le 07/01/1893
 LEPAGE Louis-Martin : Le 03/04/1902
 LESCURE Jean : Le 06/09/1902
 LONGY Léonard : Le 04/11/1902
 MADESCLAIRE Damien Guillaume : Le 20/09/1895
 MAISON Pierre : Le 07/01/1896
 MALAGNOUX Pierre : Le 15/06/1901
 MANAUD Michel : Le 25/01/1901
 MANIAUDEIX Baptiste : Le 02/08/1901
 MAROUBY Léonard : Le 06/10/1894
 MARZIVE Gabriel : Le 15/07/1898
 MASSONIE Antoine dit Léonard : Le 14/01/1893
 MASSONIE Etienne : Le 13/11/1897
 MASSONIE Jean-Baptiste : Le 13/02/1896
 MASTOULAT Jeannet : Le 19/02/1898
 MAUREILLE Jean : Le 06/02/1900
 MIALARET Henri : Le 29/11/1899
 MIECH François : Le 08/06/1898
 MONEGER Antoine : Le 14/04/1894
 MONEGER Marie Léonard : Le 06/09/1902
 MONTEIL Léonard : Le 15/04/1899
 MONTUSCLAT Louis : Le 09/12/1902
 MOYEN Marc-Antoine : Le 12/02/1893
 NIFFLE Jean-Baptiste : Le 29/04/1899
 NORMAND Pierre : Le 08/05/1900
 NOUAÏLE Jean : Le 15/11/1902
 PASCAL Baptiste : Le 29/09/1894
 PESTOUR Antoine : Le 30/01/1902
 PEYRAT Barthélemy : Le 16/02/1901
 PEYRAT Barthélemy : Le 29/02/1896
 PEYRAT Jean : Le 20/11/1899
 PEYRAT Jean : Le 31/05/1900
 PEYRAT Léonard : Le 12/02/1895
 POISSONNIER Ferdinand André : Le 21/02/1901
 POMMIER Antoine : Le 11/01/1902
 POUGETOUX Léonard : Le 16/10/1902
 PREVOST Jean : Le 08/11/1902
 RANCY Auguste Pierre : Le 07/06/1902
 REDONDIN Pierre Frédéric : Le 24/11/1898
 REIX François Victor : Le 01/02/1896
 Marguerite MALCROS : Le 09/12/1902
 Marguerite VERDIER : Le 03/04/1897
 Maria GORSE : Le 02/10/1897
 Maria MARAND : Le 25/01/1896
 Maria REDONDIN : Le 06/05/1899
 Maria VIOSSANGE : Le 15/02/1896
 Marie AGNOUX : Le 16/02/1900
 Marie AMADOUX : Le 16/03/1901
 Marie BACHELLERIE : Le 21/06/1902
 Marie BARRIERE : Le 10/02/1899
 Marie BESSOUX : Le 11/08/1900
 Marie BEUNAT : Le 22/09/1900
 Marie BRETTE : Le 25/01/1901
 Marie BRUN : Le 28/01/1899
 Marie CHASSAING : Le 01/08/1901
 Marie CHASSAING : Le 29/11/1899
 Marie CHASSAING : Le 06/10/1894
 Marie CHASSAING : Le 15/04/1899
 Marie CHASTAGNIER : Le 04/11/1902
 Marie COMBASTEIL : Le 07/01/1896
 Marie COUDERT : Le 07/05/1897
 Marie CROUZETTE : Le 02/08/1901
 Marie FAURE : Le 08/02/1895
 Marie GAYE : Le 09/01/1897
 Marie GORSE : Le 05/05/1898
 Marie GUILLAUMIE : Le 06/11/1893
 Marie LACROIX : Le 31/05/1900
 Marie LONGY : Le 17/01/1896
 Marie MALAGNOUX : Le 29/04/1899
 Marie MALAGNOUX : Le 20/09/1900
 Marie MONJANEL : Le 15/01/1897
 Marie NOAILLES : Le 13/11/1897
 Marie PASCAL : Le 03/06/1893
 Marie PESTOUR : Le 19/02/1893
 Marie REBEYROTTE : Le 07/10/1899
 Marie REDONDIN : Le 23/04/1895
 Marie SALVANEIX : Le 05/08/1898
 Marie SOUSTRAT : Le 16/02/1901
 Marie TEILLAC : Le 24/11/1898
 Marie TENDAS : Le 12/02/1893
 Marie TERRIOUX : Le 04/12/1897
 Marie TREICH : Le 26/09/1898
 Marie VERGNE : Le 26/10/1893
 Marie VERGNE : Le 24/01/1894
 Marie Angéline CHASSAING : Le 28/12/1901
 Marie Antoinette Elisa BEAUJEAN : Le 07/06/1902
 Marie Catherine COURTEIX : Le 06/09/1902
 Marie Elisabeth ELEGIDO : Le 16/04/1895
 Marie Emilie Clara BAC : Le 30/01/1902
 Marie Françoise MOURNIAC : Le 29/10/1895
 Marie Joséphine LAGOUBY : Le 14/04/1894

ROBERT François Joseph : Le 23/11/1901
ROUGERIE Léonard : Le 19/02/1893
SABEAU Martial : Le 07/11/1896
SARGUEIL François Antoine : Le 10/09/1898
SEMENOU Paul : Le 29/10/1895
SOUNIE Gabriel : Le 04/05/1895
SOUNY Jacques : Le 04/02/1893
SOUNY Pierre : Le 24/01/1894
SOUNY Pierre : Le 26/10/1893
TOURNEIX François : Le 26/09/1898
TREICH Jean-Baptiste : Le 10/03/1898
TREUIL Léonard : Le 24/03/1898
VEDRENNE Jean : Le 03/06/1893
VERGNE Léonard : Le 22/09/1900
VERGNE Louis : Le 10/01/1901
VIALLE Joseph : Le 21/04/1900
VINATIER Baptiste : Le 02/09/1899

Marie Joséphine Adèle SEURRE-BOUSQUET : Le 04/08/1896
Marie Louise FAYE : Le 14/10/1902
Marie Louise REIX : Le 29/09/1898
Marie Madeleine PEYRAT : Le 29/09/1894
Marie Marthe COUDERT : Le 10/09/1898
Marie-Jeanne Eugénie GORSE : Le 07/01/1893
Marthe BAZETOUT : Le 14/09/1900
Mélanie Léontine Marie VEYSSIERE : Le 10/11/1894
Noémie PEYRAT : Le 03/04/1902
Sophie Juliette Marie Julia SOL : Le 13/02/1896
Suzanne MAZEYRAT : Le 01/08/1893
Suzanne REIX : Le 14/02/1901
Suzanne REIX : Le 20/10/1900
Thérèse VEDRENNE : Le 04/02/1893
Toinette CHASTAGNER : Le 26/03/1897
Virginie PLAS : Le 15/06/1901
Zélie VERGNE : Le 16/01/1900